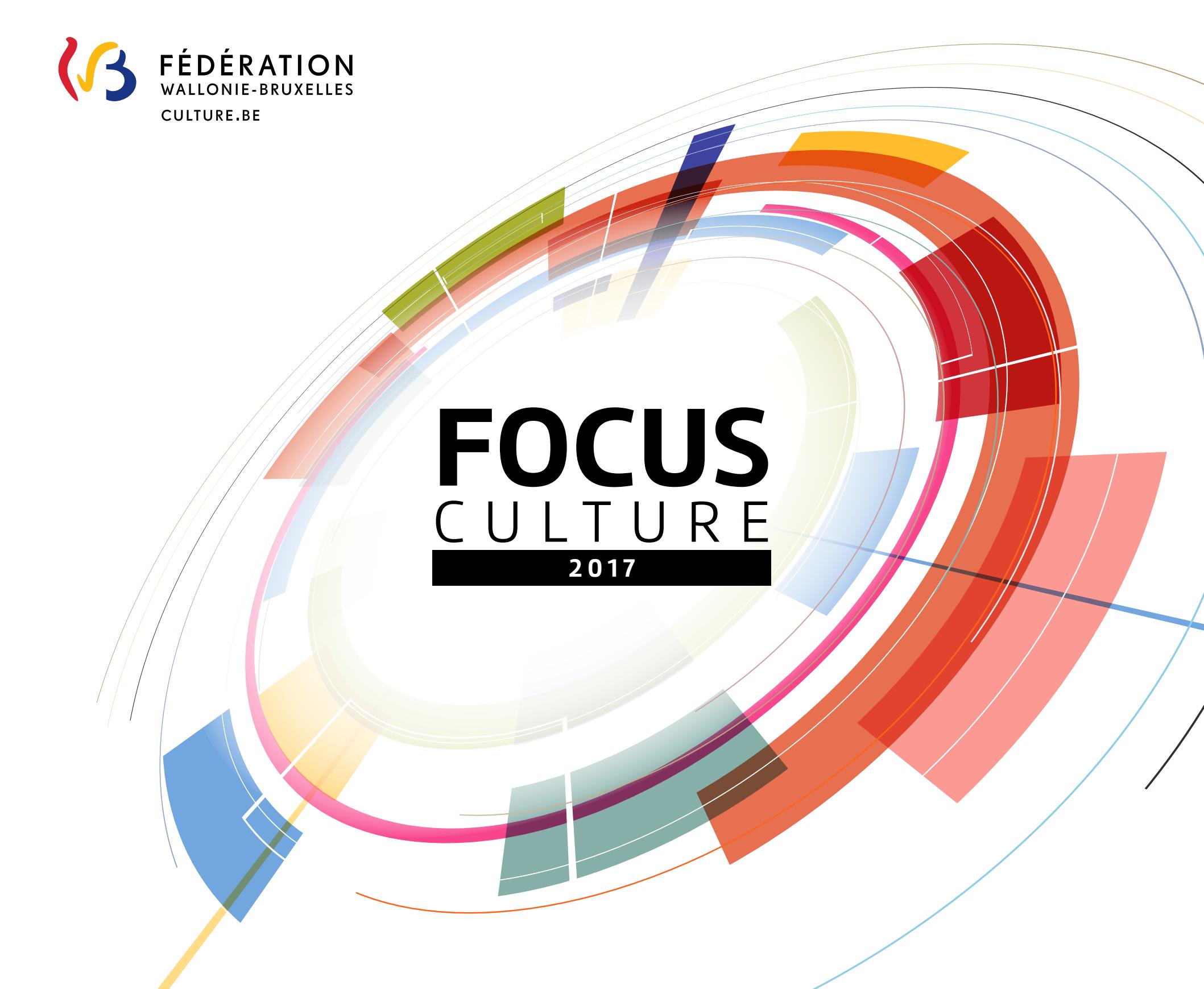




FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



# FOCUS CULTURE

2017

# FOCUS

## CULTURE

2017





# TABLE DES MATIÈRES

UN TEMPS POUR LE BILAN POUR MIEUX APPRÉHENDER L'AVENIR .....	4
LE DEVOIR DE MESURER .....	6
<b>FAITS 2017 .....</b>	<b>8</b>
Données budgétaires .....	9
Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017 .....	9
Périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2017 .....	12
Dépenses culturelles de l'Administration générale de la Culture – Remarques méthodologiques .....	14
Analyse des dépenses culturelles au regard des domaines culturels.....	15
1. Dépenses culturelles.....	16
2. Bénéficiaires.....	18
3. Répartition géographique .....	19
4. Importance des subventions.....	21
Analyse des dépenses culturelles au regard des fonctions culturelles .....	23
1. Dépenses culturelles .....	24
2. Répartition géographique .....	27
Analyse des dépenses culturelles au regard de l'organigramme de l'AG Culture .....	28
1. Dépenses culturelles .....	28
2. Bénéficiaires .....	32
3. Répartition géographique .....	33
4. Importance des subventions .....	34
Focus sur les bénéficiaires .....	36
1. Statut des bénéficiaires .....	36
2. Territoires .....	37
3. Subventions moyennes .....	38
4. Volume des subventions .....	40
Emploi non marchand .....	44
Instances d'avis .....	48
Europe Creative .....	50
<b>TENDANCES 2017 .....</b>	<b>56</b>
Dossiers .....	57
Bénéficiaires finaux de la Culture .....	57
« Écrivains en classe », des vitamines pour la lecture ! .....	75
Fédérations d'opérateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles :	
Premier inventaire .....	79
Ma commune dit oui aux langues régionales .....	83
Zooms .....	87
Culture à l'école en FW-B : un état des lieux dressé par l'Observatoire des politiques culturelles .....	87
50/50 : cinquante ans de cinéma belge, cinquante ans de découvertes .....	93
La Cellule architecture a soufflé ses 10 bougies .....	99
Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Nivelles) .....	105
Prix et récompenses .....	110
Partenaires .....	112
Ékla .....	112
L'Institut Supérieur pour l'Etude du Langage Plastique (Iselp) .....	118
Culture & démocratie .....	124
Charleroi : où culture et renouveau urbain s'associent .....	127
<b>ANNEXES .....</b>	<b>132</b>
Ressources humaines .....	133
Tableaux complémentaires .....	137
Colophon .....	144



# UN TEMPS POUR LE BILAN POUR MIEUX APPRÉHENDER L'AVENIR



Cinquante ans de cinéma belge, cinquante ans de découvertes... Le soutien public à la production cinématographique a eu 50 ans en 2017! Cette nouvelle édition du Focus culture s'attarde sur un investissement visionnaire payant de Pierre Wigny, ministre de la Culture de l'époque. Cette politique continue de soutien a fait du secteur cinématographique soutenu par la Communauté française une grande fierté ! Car outre une augmentation du nombre de projets soutenus, c'est surtout la diversification des genres soutenus qui a pu faire le succès de notre politique d'aide au cinéma et qui a permis de lui donner une reconnaissance internationale et faire acquérir à toute une profession ses lettres de noblesse. Vous découvrirez ici le rôle pivot de la Commission de Sélection des Films et les festivités qui ont émaillé cette année anniversaire.

Comme à son habitude, le Focus dresse le bilan de la politique culturelle de l'année écoulée. Il s'attarde également cette année sur les Fédérations d'opérateurs. Véritables porte-drapeaux des opérateurs ou de leurs employés, elles sont le fer de lance de la politique culturelle. Véritables interlocutrices du monde politique, ce sont elles également qui servent de baromètres de la vitalité des secteurs qu'elles représentent ! Je tiens ici à saluer leur travail mais j'appelle aussi de mes vœux une plus grande structuration des secteurs encore trop peu organisés. Le rôle de ces fédérations va être appelé à se renforcer et monter en puissance dans les mois qui viennent : les fédérations vont en effet avoir un rôle essentiel à jouer dans le futur Conseil Supérieur de la Culture que la réforme de la gouvernance culturelle va mettre en place.

Comme l'année dernière, ce Focus fait la part belle à l'éducation et à la place de la culture dans le champ scolaire. L'état des lieux dressé par l'Observatoire des politiques culturelles éclairera utilement la mise en place du Parcours d'éducation culturelle et artistique (autrement appelé PECA) dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et de la coupole « Alliance culture –école » de Bouger les Lignes. Il nous présente aussi Ekla, le nouveau nom du Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse, qui propose une programmation de spectacles jeunes publics et un accompagnement des publics scolaires et familiaux.

Bonne lecture et bonne découverte !

Alda GREOLI Ministre de la Culture et de l'Enfance



# LE DEVOIR DE MESURER ...



A-t-on le droit de mesurer, de quantifier la culture ? Peut-on traduire la création artistique, la diffusion, la conservation patrimoniale, en chiffres – nombres d’œuvres ou de productions, heures de travail ou emplois, tarifs ou chiffre d’affaires, coûts de fonctionnement en ordre de marche, part artistique, ... ? Cela a-t-il du sens d’évaluer les audiences, de compter et de caractériser les publics, d’estimer le nombre de bénéficiaires finaux, de « séjournants » (cf. le sujet consacré aux publics des bibliothèques), les taux de fréquentation ? Le fait de subsidier la culture, souvent majoritairement, ouvre-t-il tous ces droits ?

Ou plutôt, n'est-ce pas un devoir d'éclairer les décisions de reconnaissance et d'octroi de subventions ? N'est-il pas profitable à tous – y compris aux bénéficiaires présents et futurs – de pouvoir comparer les contrats, de disposer des motivations, des conditions particulières, des exigences de partenariat, du détail des coproductions ? N'est-il pas légitime de répondre préventivement aux questions des citoyens, des médias, des gouvernants quant à l'objectivité, à l'équité, à l'efficacité, à la durabilité des choix publics ?

La raison de Focus, rapport annuel établi par l'Administration de la Culture dès la clôture de chaque exercice budgétaire, est justement cela. Au risque de bousculer des habitudes, de déranger des certitudes, de menacer des acquis, de soulever des tabous. L'édition 2017 n'échappe pas à cette ligne éditoriale.

Concernant l'actualité budgétaire de l'année 2017, il est prématuré de vouloir y observer des ruptures, notamment en ce qui concerne le poids croissant de *l'artiste au centre*. Si le nouveau décret régissant les arts de la scène a mobilisé tout le secteur, toute l'administration et l'équipe ministérielle jusqu'aux derniers jours de l'année écoulée, l'inflexion budgétaire dans l'application des nouveaux contrats programmes, au bénéfice principal de la « part artistique », devrait se mesurer plus exactement à partir de 2018.

Il en ira de même pour l'impact de l'ouverture du bénéfice du tax shelter au même secteur des arts vivants ; nous pouvons toutefois déjà avancer avec certitude, que dès cette première année, le nombre de candidats francophones a été pleinement significatif, que les montants levés sont tout sauf dérisoires et que les « petits » dossiers sont dignement représentés.

Quant aux tendances de l'année écoulée, elles sont à nouveau prioritairement consacrées aux bénéficiaires finaux de la culture : s'ajoutent à l'analyse antérieure les centres culturels, la jeunesse, les centres d'expression et de créativité, la lecture publique.

Je souhaite également mettre en exergue un nouveau défrichement : le premier inventaire exhaustif du soutien apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux fédérations d'opérateurs artistiques et culturels. Sont ainsi identifiés une centaine d'opérateurs singuliers, intermédiaires permanents, inégalement répartis selon les secteurs, contractuellement reliés à l'AGC suite à des parcours distincts – dont plusieurs à l'initiative des gouvernants et de leur administration – et selon des modalités diverses – le plus souvent produits de l'histoire des politiques culturelles. Ce champ, jusqu'à présent inexploré, couvre tout de même une superficie budgétaire de quelque 16 millions € (5 % du budget total, hors dotation RTBF). Peut-être devrions-nous ensuite mener une comparaison des contrats, envisager une harmonisation des relations, normaliser les attentes et exigences, évaluer spécifiquement les résultats !

Plusieurs événements ont ponctué l'année culturelle 2017, au point de la rendre inoubliable à ces égards : la commémoration des cinquante ans de cinéma belge en est sans conteste le point d'orgue, mais la mutation du CDWEJ en « ékla » et la convergence des décisions d'investissement majeur à Charleroi sont tout aussi significatives d'un avenir prometteur. Il me plaît également d'attirer votre particulière attention sur le remarquable travail de fond, aussi latéral que central, aussi déroutant que pertinent, produit depuis des années par l'équipe de Culture & démocratie.

C'est avec cet esprit d'optimisme éclairé que je vous souhaite une lecture aussi plaisante qu'instructive des rubriques et dossiers qui suivent.

André-Marie Poncelet  
Administrateur général

# FAITS 2017



Dans ce chapitre sont analysées en profondeur les informations budgétaires de la FWB et les dépenses réalisées par l'Administration générale de la Culture en 2017 ; l'attention est également portée sur les données relatives aux instances d'avis, à l'emploi non marchand, ainsi qu'au soutien spécifique du Desk Creative Europe au développement culturel.

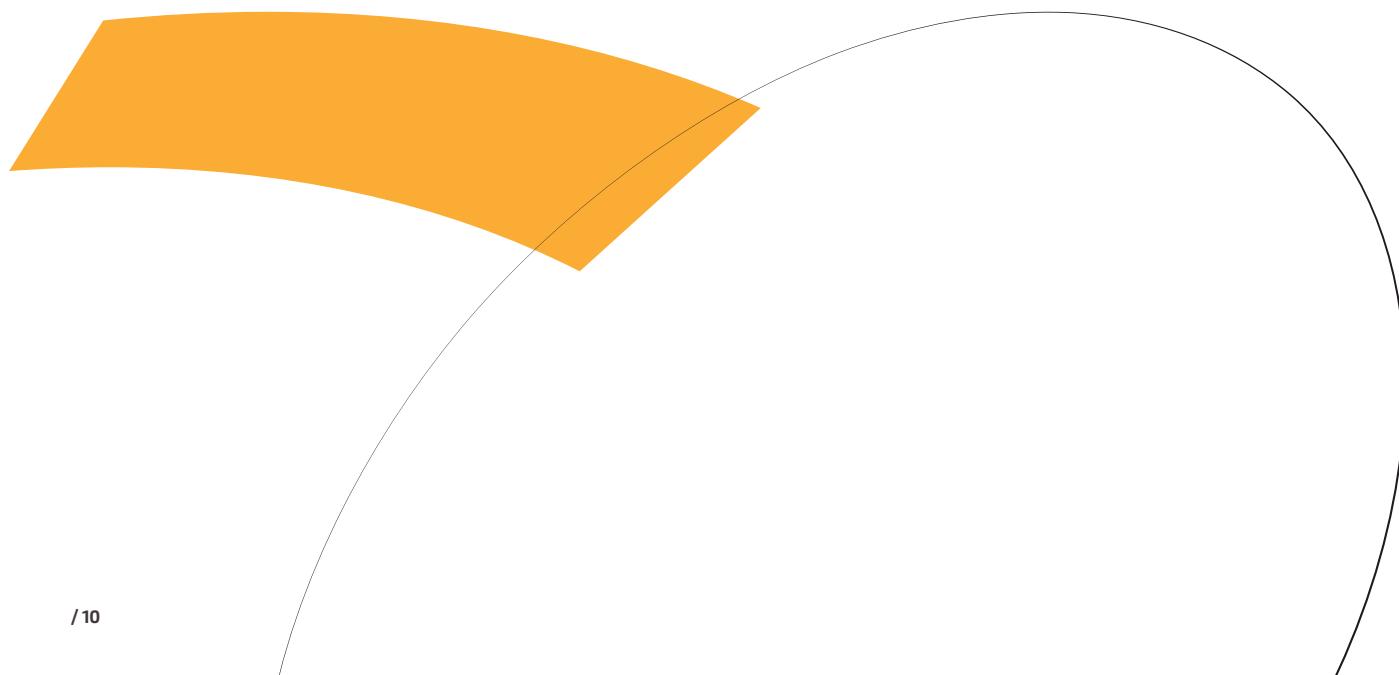
## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 2017

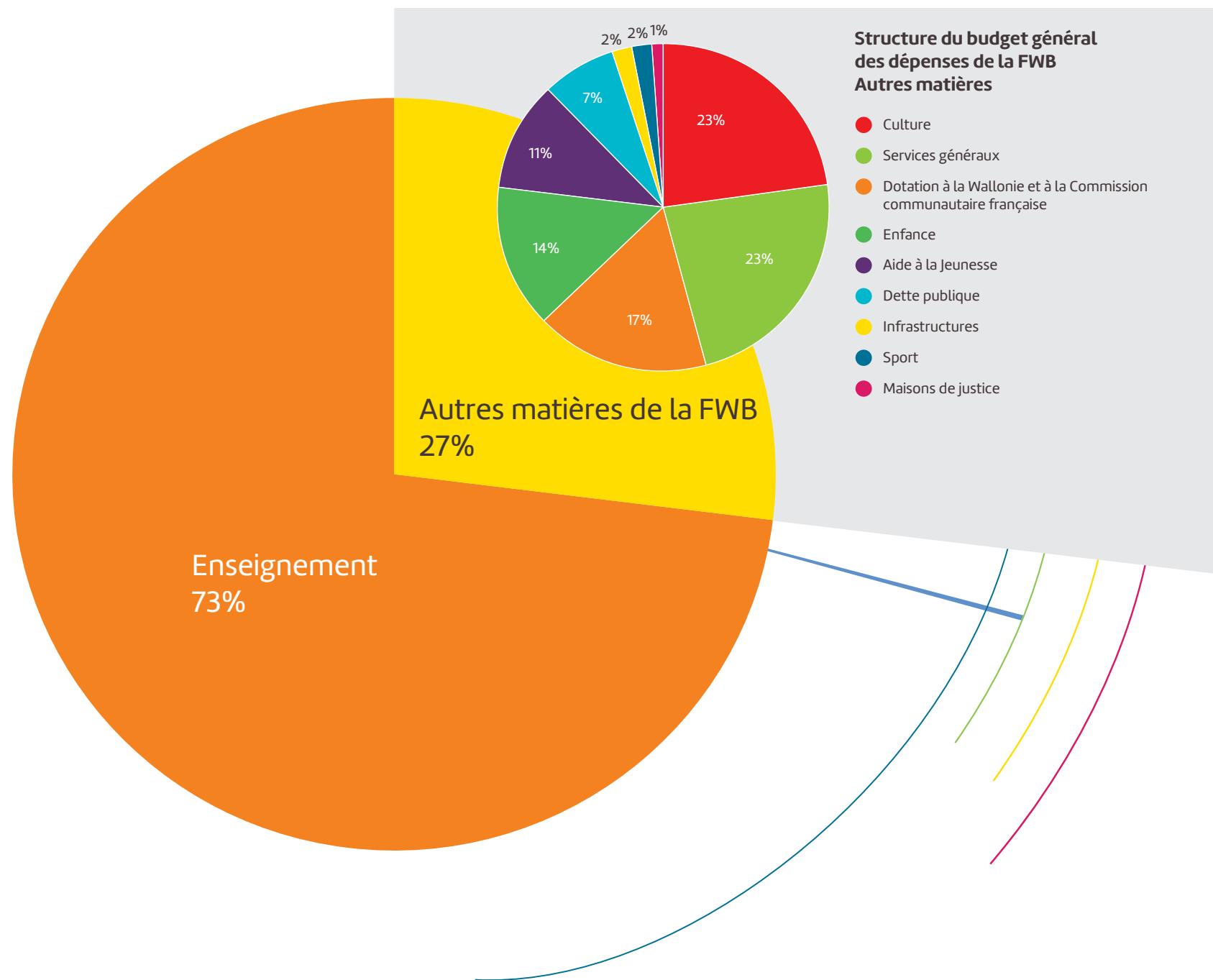
En 2017, le budget général ajusté des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 10,6 milliards d'euros. Le tableau et le graphique ci-après présentent de manière synthétique la répartition de ce montant selon les principales compétences de la FWB. Très clairement, l'Enseignement, et notamment le paiement de quelque 131.000 personnes (dont 107.000 enseignants), consomme la plus grande part du budget : trois quarts du budget y sont consacrés. La Culture représente quant à elle 6% du budget général. La part culturelle dans le budget total de la FWB est stable depuis la parution de Focus. Par ailleurs, le budget culturel a augmenté, entre 2011 et 2017, significativement plus que le budget total de la FWB (16% vs 13%). En comparant avec l'enseignement, dont le budget a augmenté entre 2011 et 2017 de 12,7%, le budget consacré à la culture a lui augmenté de 15,6%.

A titre de comparaison, l'Enfance, représentée principalement par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), représente 3,8% du budget total, tandis que le Sport totalise moins de 1%. Les dotations versées par la FWB à la Wallonie et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) représentent 4,4% de l'ensemble du budget et correspondent aux montants dus par la FWB en échange du transfert à ces deux entités de l'exercice de certaines de ses compétences. Les 6,2% relatifs aux services généraux concernent quant à eux des dépenses se rapportant essentiellement au fonctionnement des institutions de la FWB ; enfin, les dépenses pour la dette publique (2%) regroupent, outre les charges d'intérêts, l'ensemble des charges liées à la dette (études, honoraires, fonctionnement, etc.).

Evolution Budget Fédération Wallonie-Bruxelles (en milliers d'euros)								
	Budget 2011		Budget 2014		Budget 2017		Taux de croissance 2011–2017	Taux de croissance 2014–2017
Enseignement	6.895.999	73,9%	7.331.068	75,3%	7.771.849	73,5%	12,7%	6,0%
Culture	546.425	5,9%	589.155	6,1%	631.671	6,0%	15,6%	7,2%
Services généraux	508.561	5,5%	482.331	5,0%	654.347	6,2%	28,7%	35,7%
Dotation à la Wallonie et à la Commission communautaire française	483.859	5,2%	440.570	4,5%	467.160	4,4%	-3,5%	6,0%
Enfance	243.210	2,6%	262.266	2,7%	396.804	3,8%	63,2%	51,3%
Aide à la Jeunesse	264.135	2,8%	277.412	2,8%	303.824	2,9%	15,0%	9,5%
Dette publique	190.128	2,0%	208.634	2,1%	203.333	1,9%	6,9%	-2,5%
Infrastructures	89.165	1,0%	39.314	0,4%	70.155	0,7%	-21,3%	78,4%
Sport	50.678	0,5%	48.331	0,5%	54.332	0,5%	7,2%	12,4%
Maisons de justice	-	-	-	-	21.597	0,2%	-	-
Santé	55.283	0,6%	57.629	0,6%	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9.327.443</b>	<b>100%</b>	<b>9.736.710</b>	<b>100%</b>	<b>10.575.072</b>	<b>100%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>



### Structure du budget général des dépenses de la FWB



## PÉRIMÈTRE CULTUREL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2017)

L'organigramme du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est tel que l'Administration générale de la Culture n'englobe pas à elle seule l'ensemble des matières dites « culturelles ». Les compétences de l'AGC sont regroupées dans le « noyau dur » (ou budget AGC) de la Culture, c'est-à-dire les arts de la scène, les lettres et livre, le patrimoine culturel, la jeunesse et l'éducation permanente, l'audiovisuel et les médias, les arts plastiques, l'action territoriale (lecture publique et centres culturels), ainsi que les affaires générales de l'AGC.

D'autres matières culturelles, hors « noyau dur », sont gérées actuellement par le Secrétariat général ou par l'Administration générale de l'Enseignement : il s'agit principalement des dépenses en matière d'information, de rayonnement, de promotion de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des dépenses en infrastructures culturelles, de l'enseignement artistique, de la Cellule Culture-Ecole ainsi que des instituts supérieurs d'architecture.

Le schéma ci-après représente la part de la Culture dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la partie centrale (**rose**) représente le budget de l'Administration générale de la Culture (noyau dur), qui fait partie du budget du périmètre culturel (**bleu clair**), lui-même intégré au budget général des dépenses de la FWB en (**bleu foncé**).

Le budget alloué à l'Administration générale de la Culture couvre près de 75% du périmètre culturel. Le périmètre culturel représente quant à lui 8% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Budget FWB	10.575.072.000 €
Budget du Périmètre culturel	857.448.000 €
Budget AGC	630.465.000 €

Le tableau suivant présente les budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017. Sont présentés les budgets relatifs au noyau dur ainsi que ceux relatifs aux autres matières culturelles.

		<b>En milliers d'euros</b>	
		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Noyau dur</b>	Affaires générales de la Culture	40.180	45.134
	Arts de la Scène	90.575	90.809
	Lettres, Livre et bibliothèques	24.983	25.289
	Jeunesse et Education permanente	97.878	105.158
	Patrimoine culturel	14.953	15.209
	Audiovisuel et Multimédia	63.208	64.988
	Dotation à la RTBF	233.566	244.393
	Arts plastiques	5.203	5.718
	Décentralisation culturelle	32.986	33.767
		<b>603.532</b>	<b>630.465<sup>1</sup></b>
	Infrastructures culturelles	25.982 <sup>2</sup>	14.925
	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1.610	1.610
<b>Autres matières culturelles</b>	Enseignement artistique	171.216	174.722
	Instituts supérieurs d'Architecture	4.641	4.708
	Observatoire des Politiques culturelles	173	173
	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	71	71
	Information, Rayonnement et Promotion de la Langue, de la Culture françaises et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	3.632	24.302 <sup>3</sup>
	Cellule Culture-Ecole	1.235	1.265
		<b>208.560</b>	<b>226.983</b>
<b>Périmètre culturel</b>		<b>812.092</b>	<b>857.448</b>

Le tableau suivant montre l'évolution croissante depuis 2007 des budgets affectés au périmètre culturel.

	<b>2007</b>	<b>2010</b>	<b>2014</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Noyau dur</b>	448.962	531.192	589.628	603.532	630.465
<b>Autres matières culturelles</b>	174.950	217.650	201.971	208.560	226.983
<b>Périmètre culturel</b>	<b>623.912</b>	<b>748.842</b>	<b>791.599</b>	<b>812.092</b>	<b>857.448</b>

1 Les budgets en matière de culture-école gérés par le Secrétariat général ont été retirés du noyau dur.

2 En 2016, les infrastructures culturelles ont bénéficié d'une dotation spéciale pour des projets spécifiques mais celle-ci n'a pas été reconduite en 2017. Les infrastructures ayant bénéficié de cette dotation sont le Musée Juif, MAD Liège, Maison de la Culture de Tournai et la Maison de la Culture de Comines.

3 L'augmentation de ce champ est due à la recapitalisation ponctuelle de 20 millions € du fonds ST'ART.

## LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE – REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les analyses reprises dans ce chapitre concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture.

Le terme « dépense culturelle », vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article de base déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention. Toutes les subventions octroyées en 2017 et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien précis et rigoureux par une cinquantaine d'agents de l'Administration, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le *subventionnement* de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de Naninne et du Centre de rencontres et d'hébergement de la Marlagne).

En janvier 2013, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est passé à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement d'une part et crédits de liquidation d'autre part. L'écart étant globalement minime, dans les analyses qui vont suivre, seules les données correspondant aux crédits d'engagement ont été prises en compte.

En 2017, le budget de l'Administration générale de la Culture après ajustement était de 630,5 millions d'euros. Le budget strictement culturel (hors fonctionnement) s'élève quant à lui à 622,8 millions d'euros, et a été consommé à concurrence de 617,2 millions d'euros, soit 99 %.

En 2017, 3432 bénéficiaires ont été subventionnés par l'Administration générale de la Culture, au moyen de 13.955 subventions<sup>4</sup>. Ce qui signifie qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents. D'un point de vue méthodologique, il faut préciser que les bénéficiaires ont systématiquement été classés sur base du montant de la subvention la plus élevée.

Enfin, afin de ne pas biaiser les informations de par la complexité propre aux dotations à la RTBF (domaine de l'Audiovisuel et Multimédia) et à la Commission communautaire française (domaine du pluridisciplinaire), il a été décidé de systématiquement retirer ces montants des analyses de Focus. Le montant total de la dotation à la RTBF en 2017 s'élevait à 244.393.000 €, auxquels il faut ajouter quelques subventions ponctuelles pour arriver à

un total de 260.390.840 €. La dotation forfaitaire à la COCOF s'élève quant à elle à 10.101.000 €. Une fois ces montants extraits du montant total des dépenses de l'AGC pour l'année 2017, il reste 346.721.352 € de dépenses culturelles analysées dans les pages de ce rapport.

L'analyse se structure en trois parties distinctes :

- les domaines culturels ;
- les fonctions culturelles ;
- l'organigramme de l'AG Culture ;

elles mêmes déclinées en quatre chapitres :

- selon les dépenses ;
- selon les bénéficiaires ;
- selon les territoires ;
- selon l'importance des subventions.

Une quatrième partie s'intéresse plus particulièrement aux bénéficiaires.

<sup>4</sup> Parmi lesquelles 3.815 subventions proviennent du Service de la diffusion des Arts vivants (cadre scolaire et Tournées Art et Vie), dont les montants sont relativement constants et peu élevés avec une moyenne de 568 € par subvention et par bénéficiaire. L'augmentation significative du nombre de subventions par rapport à 2016 (où 11.239 avaient été octroyées, soit +24%) provient de crédits ajoutés à l'ajustement sous forme de subventions complémentaires octroyées à tous les opérateurs sous convention ou contrat programme, en restitution du « pourcentage » prélevé entre 2014 et 2016.

## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DES DOMAINES CULTURELS

La présente section repose sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture<sup>5</sup> (European Statistical System Network on Culture), projet financé par la Commission européenne entre 2009 et 2011. Les membres de ce réseau, coordonné par le Ministère de la Culture du Luxembourg, se sont focalisés sur les quatre aspects suivants:

- cadre des statistiques culturelles et définitions ;
- financements publics et dépenses privées pour la culture ;
- secteurs et emplois dans l'économie de la culture ;
- pratiques culturelles et aspects sociaux.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail, à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribue à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines :

- patrimoine culturel ;
- archives ;
- bibliothèques ;
- livre et presse ;
- arts plastiques ;
- arts vivants ;
- audiovisuel et multimédia ;
- architecture ;
- publicité ;
- artisanat d'art ;

et six fonctions :

- fonction de création ;
- fonction de production et de publication ;
- fonction de diffusion et de commercialisation ;
- fonction de conservation ;
- fonction d'éducation ;
- fonction d'administration et de management.

Au croisement de chaque couple « domaine/fonction », ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles est disponible en annexe.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – comme la publicité et l'artisanat d'art, de nature commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'Administration n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires :

- la *participation culturelle*, qui englobe les centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

<sup>5</sup> Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/341465/3199631/essnet-culture.pdf>

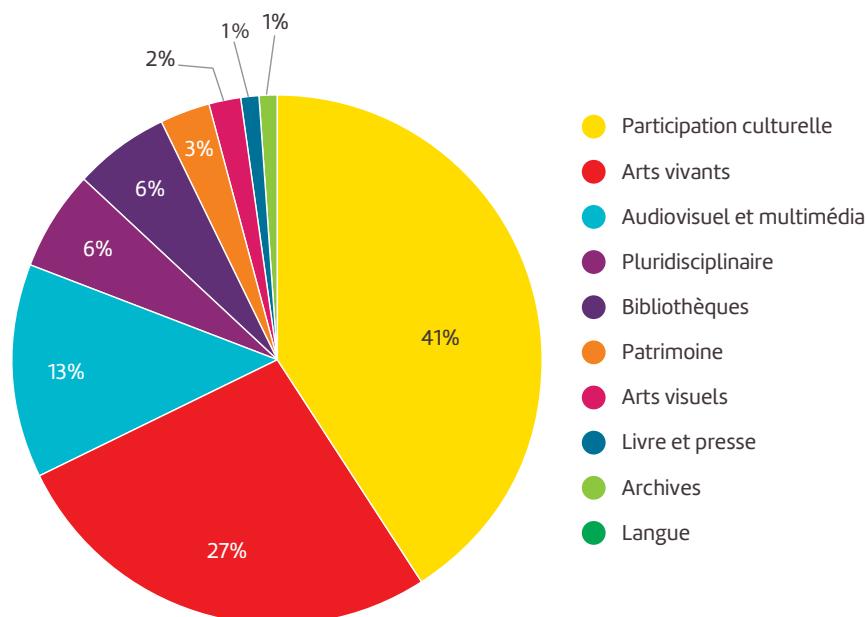
## 1. DÉPENSES CULTURELLES

La répartition des dépenses, selon le domaine culturel auquel elles appartiennent, fait apparaître l'importance des domaines de la participation culturelle, des arts vivants et de l'audiovisuel qui, à eux seuls, constituent 81% du total des dépenses de l'Administration générale de la Culture en 2017. Les secteurs du pluridisciplinaire et des bibliothèques représentent chacun 6% du total, le domaine du patrimoine 3,5% et les domaines des langues, des archives, des arts visuels et du livre représentent ensemble 3,5% des dépenses totales.

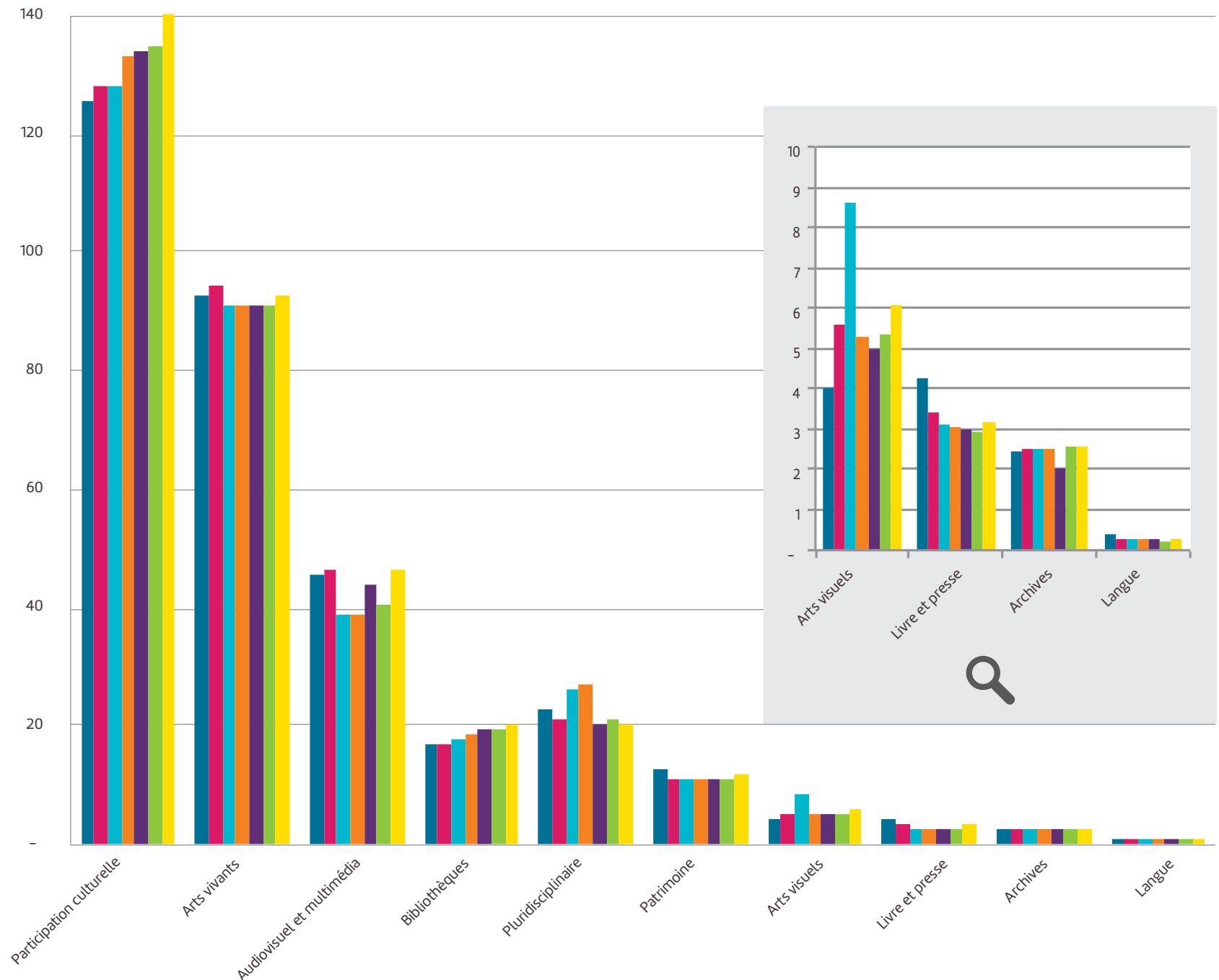
Domaine culturel	Total
Participation culturelle	142.517.791 €
Arts vivants	93.136.145 €
Audiovisuel et multimédia	46.439.070 €
Pluridisciplinaire	20.340.957 €
Bibliothèques	20.077.154 €
Patrimoine	12.159.611 €
Arts visuels	6.054.611 €
Livre et presse	3.165.167 €
Archives	2.566.713 €
Langue	264.132 €
<b>Total</b>	<b>346.721.352 €</b>



Dépenses culturelles 2017 par domaine culturel



## Evolution des dépenses par domaine (en millions d'euros)

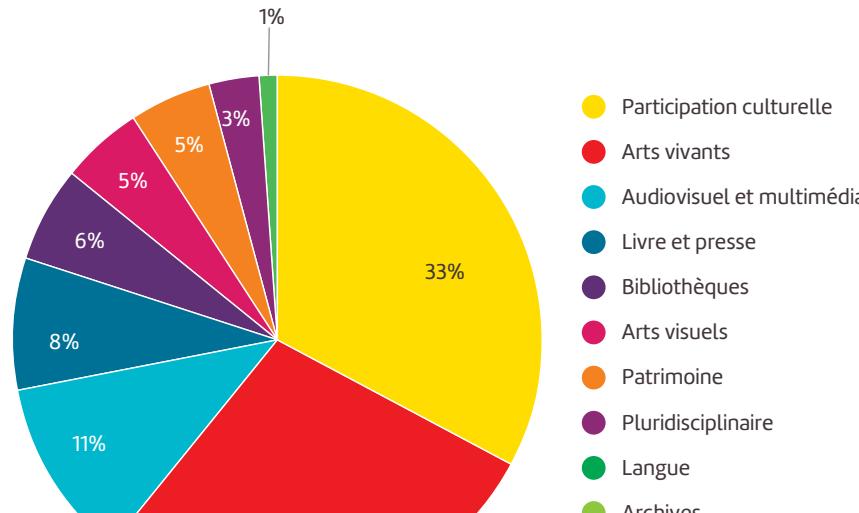


## 2. BÉNÉFICIAIRES

Le graphique suivant répartit les bénéficiaires de subventions en 2017 selon leur domaine d'activité culturelle. Sans surprise, les secteurs de la participation culturelle et des arts vivants sont les plus importants : ils regroupent respectivement 1.132 et 959 opérateurs, soit 33 % et 28 % des bénéficiaires. Viennent ensuite les secteurs de l'audiovisuel et multimédia (hors dotation RTBF), du livre, des bibliothèques, des arts visuels et du patrimoine.

La répartition des *bénéficiaires* par domaine culturel n'est pas fort différente de la répartition des *dépenses* par domaine : on y retrouve les mêmes domaines en tête, à savoir la participation culturelle et les arts vivants. Ils reçoivent 68 % des dépenses culturelles totales et regroupent 61 % des opérateurs. L'ensemble des autres secteurs reçoivent donc un petit tiers des dépenses, pour un peu plus du tiers des opérateurs.

**Bénéficiaires 2017 par domaine culturel**



### 3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'outil de gestion des subventions mis au point par l'AGC permet également de produire un aperçu de la répartition des dépenses de subvention par territoire. Pour ce rapport, l'analyse porte sur les provinces et les régions.

De manière générale, le lieu du siège coïncide avec le lieu des activités. Ce n'est toutefois pas le cas des fédérations, nombreuses dans les secteurs de l'éducation permanente et de la jeunesse.

Les données ci-après mettent en évidence l'importance de la Région de Bruxelles-Capitale pour chaque domaine, puisque 44% des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels siégeant à Bruxelles.

Ce sont ensuite les opérateurs des provinces de Liège et du Hainaut qui reçoivent le plus de dépenses de subventions, avec pour chacune respectivement 20% et 18% du total.

Après la participation culturelle et les arts vivants dont les dépenses dans ces domaines sont les plus importants, outre ces deux domaines, on peut également citer celui de l'audiovisuel et multimédia bien représenté à Bruxelles ; le patrimoine, les arts visuels, le pluridisciplinaire, les langues et les bibliothèques dans le Hainaut ; les bibliothèques dans la Province du Luxembourg ; le patrimoine dans la Province de Namur. En Province de Liège, on observe que le domaine des arts vivants est surreprésenté et atteint pratiquement le montant des dépenses dans ce domaine à Bruxelles ; c'est dû notamment à la présence de deux opérateurs majeurs que sont l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège.

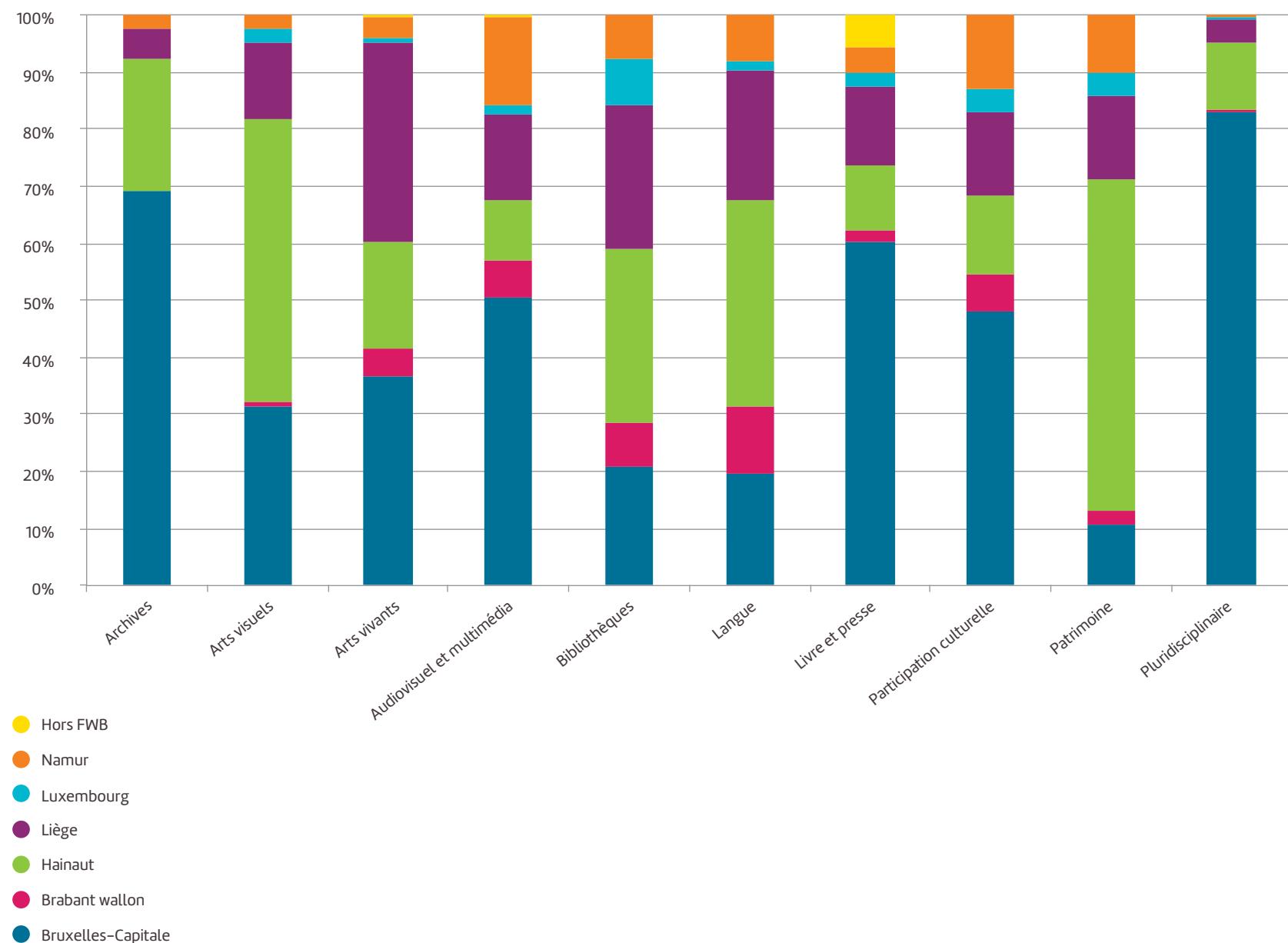
Enfin, une très petite partie des subventions (0,3%) est octroyée à des bénéficiaires «étrangers», c'est-à-dire ne faisant pas partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit principalement d'opérateurs en audiovisuel et multimédia ainsi qu'en lettres et livre, des auteurs et des éditeurs.



	Archives	Arts visuels	Arts vivants	Audiovisuel et multimédia	Bibliothèques	Langue	Livre et presse	Participation culturelle	Patrimoine	Pluridisciplinaire	Total
Bruxelles-Capitale	1.772.044	1.910.177	34.250.806	23.463.411	4.258.079	51.312	1.907.417	68.650.909	1.319.655	16.636.431	154.220.241
Brabant wallon	-	42.562	4.329.901	3.004.027	1.578.491	32.000	64.979	8.877.170	250.338	119.608	18.299.077
Hainaut	593.010	2.996.003	17.420.692	4.901.610	6.161.619	94.770	351.073	19.632.553	7.063.157	2.344.813	61.559.300
Liège	139.289	809.690	32.559.696	6.873.024	5.127.197	60.050	448.815	20.871.157	1.802.839	830.351	69.522.108
Luxembourg	-	158.568	827.946	893.645	1.682.201	4.800	66.740	5.867.106	471.659	25.897	9.998.561
Namur	62.370	128.611	3.556.019	7.200.353	1.533.369	21.200	141.287	18.582.907	1.245.963	97.054	32.569.134
Hors FWB	-	9.000	191.085	103.000	-	-	184.856	35.989	6.000	23.000	552.930
<b>Total général</b>	<b>2.566.713</b>	<b>6.054.611</b>	<b>93.136.145</b>	<b>46.439.070</b>	<b>20.340.957</b>	<b>264.132</b>	<b>3.165.167</b>	<b>142.517.791</b>	<b>12.159.611</b>	<b>20.077.154</b>	<b>346.721.352</b>

\* en euros

## Domaines culturels et territoires



## 4. IMPORTANCE DES SUBVENTIONS

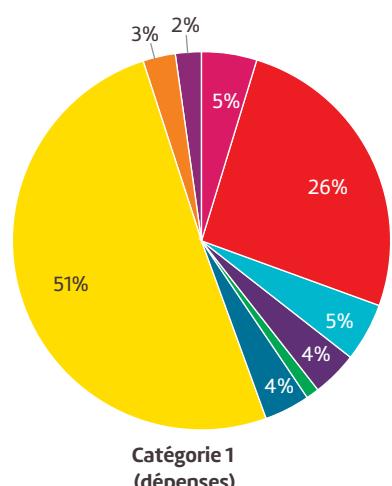
Ce chapitre présente une répartition des subventions en fonction de leur montant. Quatre catégories ont été définies, sur base des procédures administratives à suivre:

- **Catégorie 1:** le montant de la subvention est inférieur ou égal à 6.000€, la subvention requiert le seul accord ministériel ;
- **Catégorie 2:** le montant de la subvention est supérieur à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€, la subvention demande de surcroît l'accord de l'Inspection des finances ;
- **Catégorie 3:** le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Ministre du Budget ;
- **Catégorie 4:** le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Gouvernement.

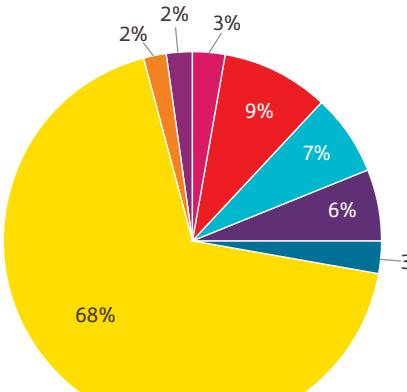
Au total, 13.944 subventions ont été octroyées en 2017 (13.955 moins les dotations et subventions Cocof et RTBF). Les tableaux montrent que 64 % des subventions les plus petites (dont une majorité en arts vivants, et plus particulièrement en diffusion), totalisent seulement 4 % des dépenses. A l'autre extrême, dans la catégorie 4, soit les 180 subventions égales ou supérieures à 250.000€, moins de 1 % des subventions totalisent 45 % des dépenses globales.

	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4	
	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
Participation culturelle	6.499.735	3.272	23.356.006	1.939	82.640.372	1.200	30.021.678	55
Arts vivants	3.232.226	4.299	3.030.607	222	16.622.427	212	70.250.885	49
Audiovisuel et multimédias	648.891	255	2.598.051	185	15.623.552	220	27.568.576	46
Pluridisciplinaire	472.517	358	2.081.743	153	14.600.563	208	3.186.135	9
Bibliothèques	311.662	92	756.081	52	3.359.425	48	15.649.986	9
Patrimoine	319.219	243	559.494	42	5.664.934	64	5.615.964	8
Arts visuels	680.108	229	888.329	75	2.264.584	33	2.221.590	2
Livre et presse	461.784	213	940.588	75	1.762.795	28	-	-
Archives	-	-	34.650	2	798.573	11	1.733.490	2
Langue	56.862	26	31.400	3	175.870	5	-	-
<b>Total</b>	<b>12.683.004</b>	<b>8.987</b>	<b>34.276.949</b>	<b>2.748</b>	<b>143.513.095</b>	<b>2.029</b>	<b>156.248.304</b>	<b>180</b>
	4%	64%	10%	20%	41%	15%	45%	1%
<b>Montant moyen</b>	<b>1.411 €</b>		<b>12.473 €</b>		<b>70.731 €</b>		<b>868.046 €</b>	

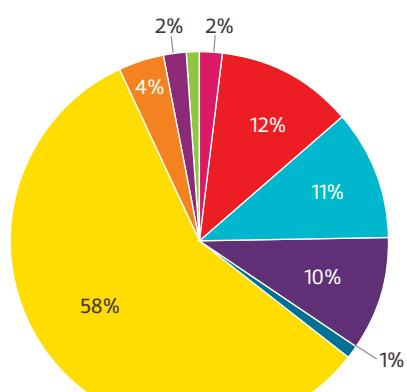
### Répartition des dépenses selon l'importance et le domaine



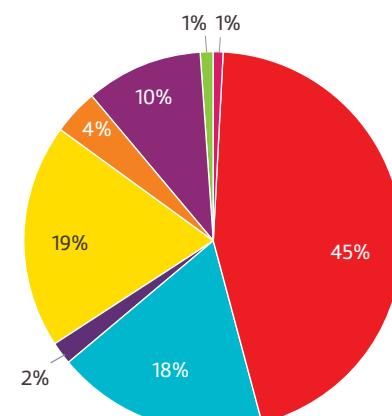
Catégorie 1  
(dépenses)



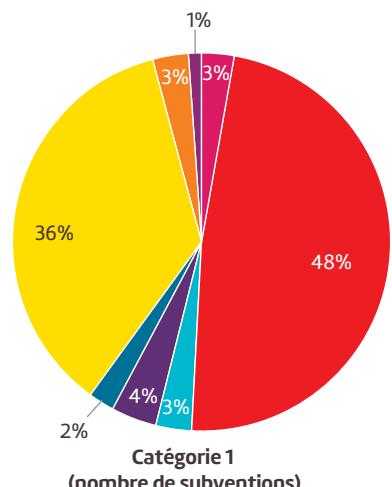
Catégorie 2  
(dépenses)



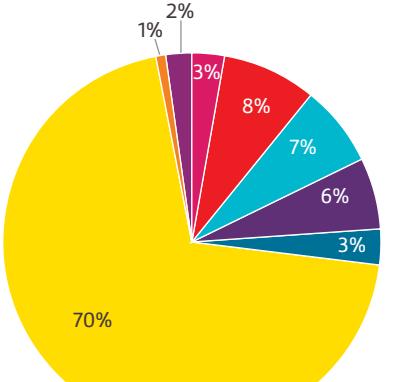
Catégorie 3  
(dépenses)



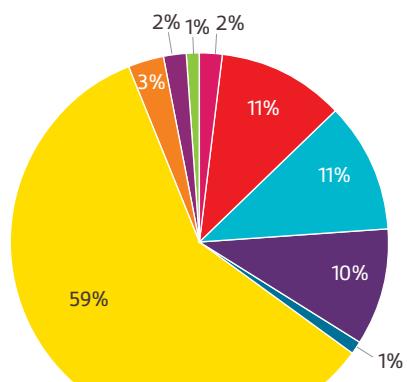
Catégorie 4  
(dépenses)



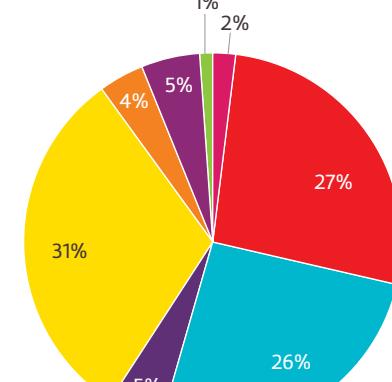
Catégorie 1  
(nombre de subventions)



Catégorie 2  
(nombre de subventions)



Catégorie 3  
(nombre de subventions)



Catégorie 4  
(nombre de subventions)

- Archives
- Arts visuels
- Arts vivants
- Audiovisuel et multimédia
- Bibliothèques

- Langue
- Livre et presse
- Participation culturelle
- Patrimoine
- Pluridisciplinaire

## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DES FONCTIONS CULTURELLES

Les six fonctions culturelles issues des travaux du groupe de travail ESSnet Culture peuvent être définies de la manière suivante<sup>6</sup> :

**Création** : La création concerne les activités liées à l’élaboration d’idées et de contenus artistiques et de produits culturels originaux.

**Production et publication** : la production de biens et de services culturels concerne des activités qui permettent de transformer une œuvre originale en une œuvre disponible. Par exemple, l’édition d’un livre papier relève de la publication tout comme l’édition de livres au format numérique.

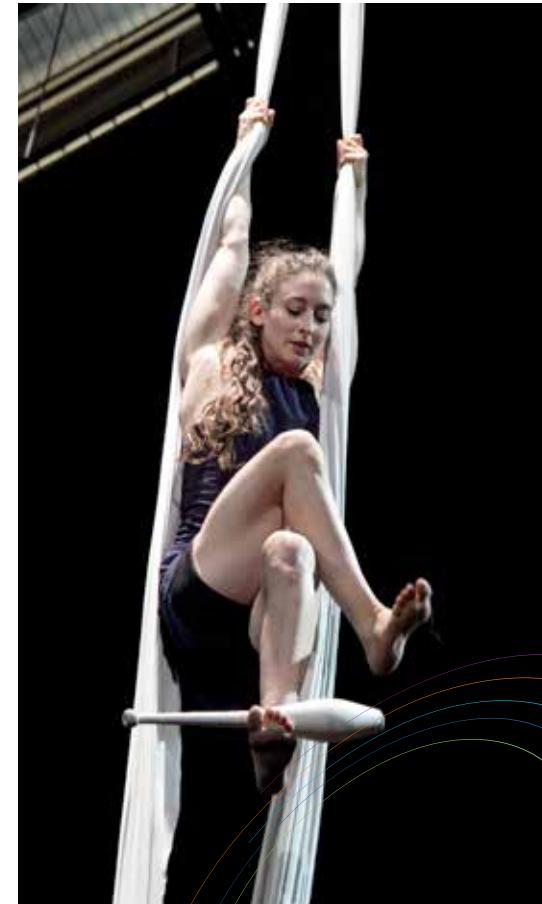
**Diffusion et commerce** : la fonction de diffusion correspond aux activités permettant que les œuvres créées et produites soient disponibles ; la diffusion inclut les actes de communication et de diffusion de contenus permettant que les biens et services culturels soient accessibles aux consommateurs (exemples : expositions, galeries, diffusion de programmes).

**Conservation** : la conservation, ou préservation, recouvre toutes les activités qui conservent, protègent, restaurent et maintiennent le patrimoine culturel. La numérisation est considérée comme faisant principalement partie des activités de conservation, même si elle a également une fonction de diffusion.

**Education** : l’éducation est comprise comme l’éducation formelle et non formelle dans le domaine de la culture. Elle permet le développement et le transfert de compétences au sein d’activités culturelles reconnues, mais elle a également une fonction de sensibilisation aux domaines culturels. L’éducation culturelle inclut dès lors toutes les activités culturelles qui rassemblent des professionnels, les amateurs qui les pratiquent ainsi que les citoyens et consommateurs qui y participent.

**Administration et réglementation** : la fonction de gestion renvoie aux activités menées par tous les organismes institutionnels, publics ou privés, dont la mission est d’offrir et de créer les moyens et l’environnement favorable aux activités, aux opérateurs et aux espaces culturels. Cela inclut les activités administratives et les activités de soutien technique pour gérer et développer les activités culturelles.

<sup>6</sup> «Approche statistique européenne de la culture – Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009–2011», Valérie Deroin, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, France (téléchargeable sur le site : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Articles/Approche-statistique-europeenne-de-la-culture>)



## 1. DÉPENSES CULTURELLES

La répartition des dépenses par fonction culturelle met en évidence les trois orientations principales de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 31% des dépenses totales sont affectées à la création, dont 55% proviennent du domaine des arts vivants et 33% de la participation culturelle.
- Un petit tiers des dépenses totales (32%) est consacré à la fonction d'éducation, dont 85% sont attachés à la participation culturelle.
- La fonction de diffusion représente quant à elle 23% des dépenses totales ; bien que tous

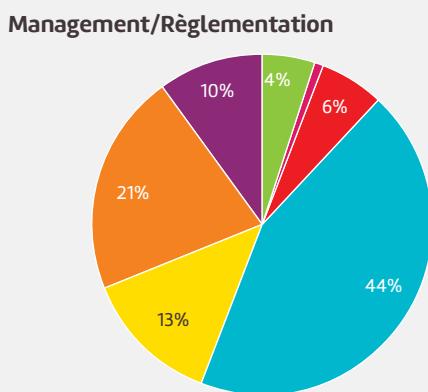
les domaines soient représentés dans cette fonction, les domaines des arts vivants et de l'audiovisuel et multimédia viennent en tête, avec respectivement 34% et 21%.

Arrivent ensuite trois autres fonctions assumées par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- La fonction de production/publication représente 7% du total des dépenses 2017 et concerne pour 66% la production cinématographique et pour 10% la publication d'ouvrages dans les musées, ou de revues d'art (patrimoine).
- La fonction de conservation ne consomme que 4% du total des dépenses et concerne, pour la grande majorité, les activités menées par le domaine des bibliothèques (48%) et du patrimoine (18%).

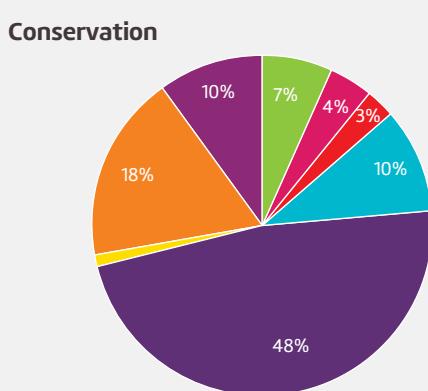
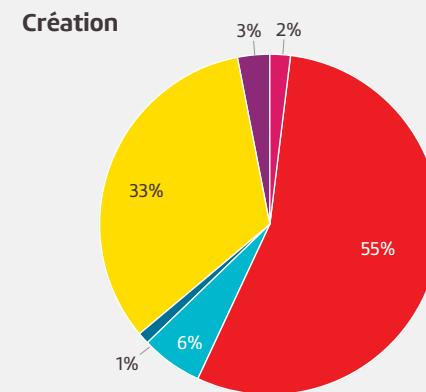
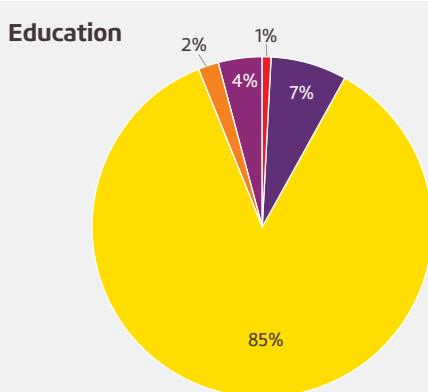
- La fonction de management/réglementation capte 3% des dépenses culturelles et concerne pour 44% le domaine de l'audiovisuel et multimédia. Elle est principalement présente dans les dépenses de fonctionnement des services de l'administration (non repris dans cette analyse), mais aussi à travers des subventions octroyées à des associations représentatives d'opérateurs.

	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Réglementation	Total
Archives	-	247.627 €	579.772 €	911.917 €	247.627 €	579.772 €	2.566.713 €
Arts visuels	2.235.695 €	695.487 €	2.550.968 €	501.438 €	21.040 €	49.984 €	6.054.611 €
Arts vivants	59.115.984 €	4.095.300 €	27.284.691 €	366.290 €	1.584.290 €	689.590 €	93.136.145 €
Audiovisuel et multimédia	6.465.032 €	16.346.685 €	16.504.128 €	1.384.516 €	543.871 €	5.194.838 €	46.439.070 €
Bibliothèques	6.320 €	6.152 €	6.569.691 €	6.548.977 €	7.203.497 €	6.320 €	20.340.957 €
Langue	280 €	32.300 €	163.946 €	280 €	280 €	67.046 €	264.132 €
Livre et presse	875.924 €	634.827 €	1.409.357 €	44.118 €	119.256 €	81.687 €	3.165.167 €
Participation culturelle	35.462.024 €	44.647 €	12.382.890 €	90.090 €	93.040.929 €	1.497.212 €	142.517.791 €
Patrimoine	76.820 €	2.348.238 €	2.425.453 €	2.449.035 €	2.439.808 €	2.420.256 €	12.159.611 €
Pluridisciplinaire	3.272.066 €	161.021 €	9.656.585 €	1.292.934 €	4.497.413 €	1.197.136 €	20.077.154 €
<b>Total</b>	<b>107.510.144 €</b>	<b>24.612.283 €</b>	<b>79.527.480 €</b>	<b>13.589.595 €</b>	<b>109.698.011 €</b>	<b>11.783.839 €</b>	<b>346.721.352 €</b>
	31%	7%	23%	4%	32%	3%	100%

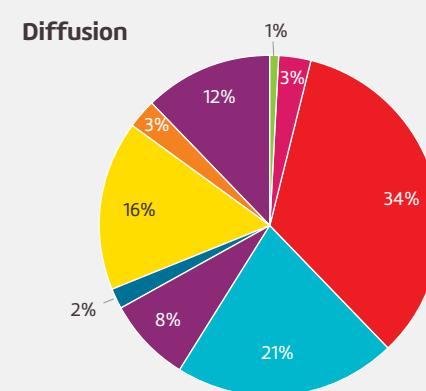
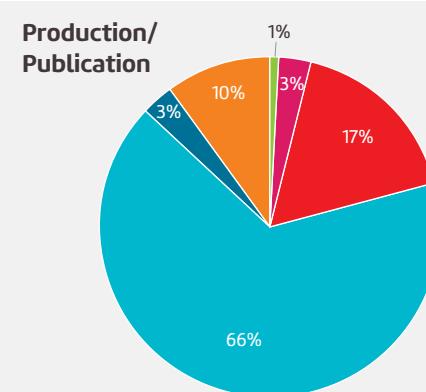


### Dépenses culturelles 2017 par fonction

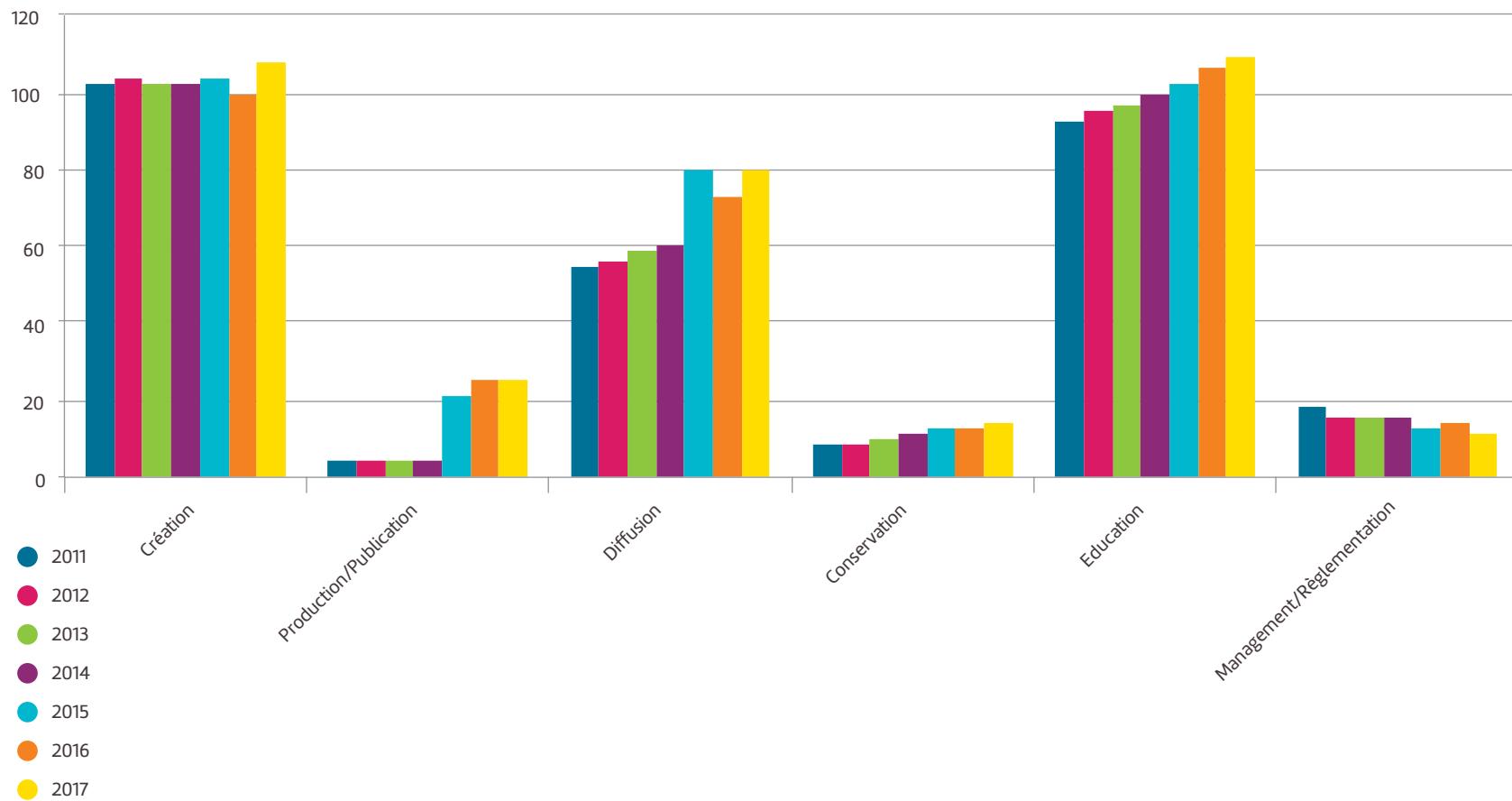
- Crédit à la création
- Crédit à la production/publication
- Crédit à la diffusion
- Crédit à la conservation
- Crédit à l'éducation
- Crédit à la gestion/réglementation



- Archives
- Arts visuels
- Arts vivants
- Audiovisuel et multimédia
- Bibliothèques
- Langue
- Livre et presse
- Participation culturelle
- Patrimoine
- Pluridisciplinaire



### Evolution des dépenses par fonction (en millions d'euros)



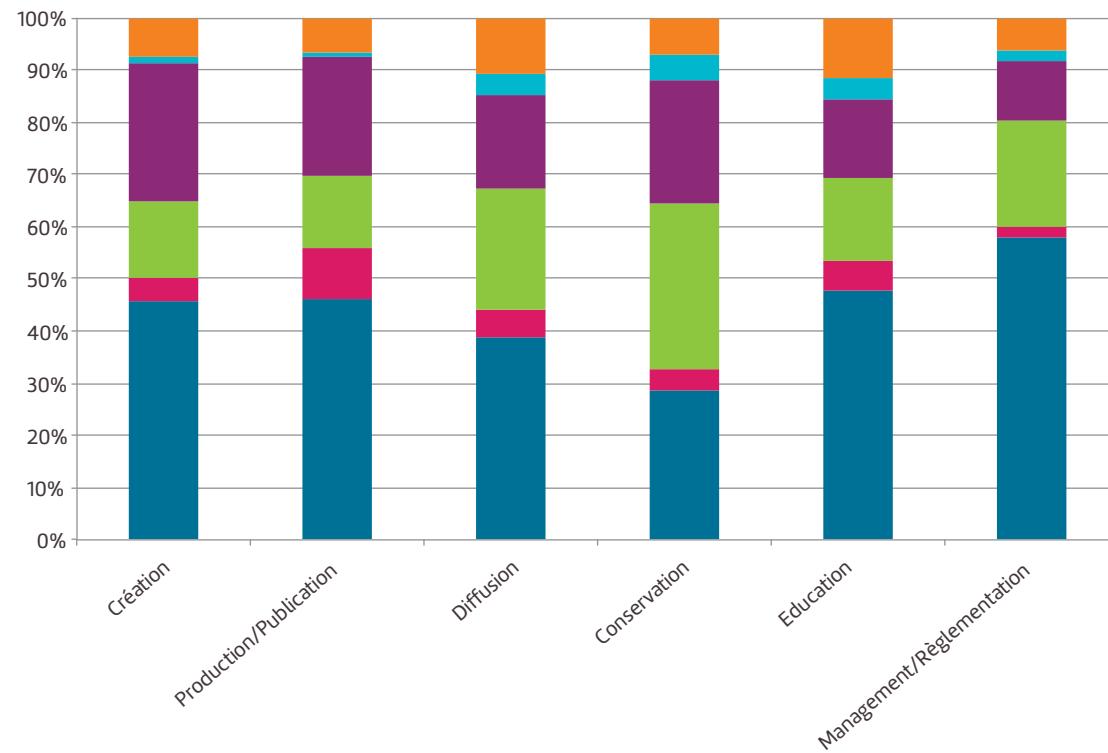
## 2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le graphique et le tableau ci-après présentent la répartition des dépenses totales de l'Administration générale de la Culture en 2017 par fonction culturelle et par province ou région (pour Bruxelles)<sup>7</sup>.

La fonction de création est davantage présente à Bruxelles mais également la fonction de diffusion ainsi que les fonctions d'éducation et de production/publication, ce qui s'explique notamment par la concentration des fédérations d'opérateurs à Bruxelles. Les fonctions de diffusion et de conservation sont, elles, significativement plus présentes en Hainaut.

- Namur
- Luxembourg
- Liège
- Hainaut
- Brabant wallon
- Bruxelles-Capitale

**Fonctions culturelles et territoires**



	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Réglementation	Total
Bruxelles-Capitale	49.125.918 €	11.373.667 €	30.705.610 €	3.901.710 €	52.293.219 €	6.820.117 €	154.220.241 €
Brabant wallon	4.572.561 €	2.415.772 €	4.151.322 €	526.206 €	6.380.007 €	253.208 €	18.299.077 €
Hainaut	15.833.442 €	3.379.424 €	18.510.506 €	4.302.917 €	17.159.443 €	2.373.568 €	61.559.300 €
Liège	28.377.408 €	5.541.626 €	14.286.960 €	3.212.401 €	16.755.772 €	1.347.941 €	69.522.108 €
Luxembourg	1.362.608 €	231.590 €	3.132.240 €	667.951 €	4.349.611 €	254.562 €	9.998.561 €
Namur	7.971.466 €	1.646.202 €	8.558.155 €	971.207 €	12.689.101 €	733.004 €	32.569.134 €
Hors FWB	266.741 €	24.003 €	182.687 €	7.202 €	70.857 €	1.440 €	552.930 €
<b>Total</b>	<b>107.510.144 €</b>	<b>24.612.283 €</b>	<b>79.527.480 €</b>	<b>13.589.595 €</b>	<b>109.698.011 €</b>	<b>11.783.839 €</b>	<b>346.721.352 €</b>

<sup>7</sup> hors COCOF et RTBF

## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DE L'ORGANIGRAMME DE L'AG CULTURE

### 1. DÉPENSES CULTURELLES

Sont ici présentés les montants des dépenses culturelles réalisées en 2017 selon la structure du nouvel organigramme de l'Administration générale de la Culture (renvoi vers page 141).

Le service général de l'Action territoriale prend principalement en charge le soutien aux activités culturelles de nature transversale et englobe les centres culturels, les différents « Point Culture » et la lecture publique (bibliothèques) qui, ensemble, constituent 15% des dépenses totales de l'AGC. Les dépenses octroyées aux centres culturels représentent 48% de ce service. La lecture publique, qui reprend les bibliothèques publiques et privées, compte pour 39% de ce budget.

La Crédit artistique comprend le soutien aux artistes plasticiens, à la diffusion, au théâtre, à la musique, au conte, à la danse, au cirque, aux arts forains et de la rue mais aussi aux projets pluridisciplinaires et d'appui transversal. Ce sont les secteurs du théâtre et de la musique qui octroient les montants de subventions les plus importants, respectivement 36% et 30% du total de ce département. Le service général est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art plastique.

Le service « Lettres et livre » englobe des secteurs comme le livre, les lettres, la langue française et les langues régionales. Les bénéficiaires soutenus sont divers : les auteurs, éditeurs et libraires, ainsi que les associations de défense des langues régionales endogènes et de la langue française. Le secteur des lettres représente à lui seul 58% du budget total du service général.

La participation culturelle, constitue le plus gros secteur en termes de montants de subventions octroyés ; elle englobe le soutien aux organisations de jeunesse et centres de jeunes, aux associations d'éducation permanente, aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs culturels, aux centres d'expression et de créativité ainsi qu'aux associations œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation et de la diversité culturelle: 33% du total des dépenses culturelles y sont consacrés. Une part importante de ce budget, environ un tiers, sert à financer les dépenses de personnel des associations subventionnées dans le cadre de l'Accord sur le non marchand. (voir page 44)

Le service général « Audiovisuel et médias » (hors dotation à la RTBF) prend en charge les aides à la presse, à la radio et télévision ainsi qu'au cinéma. Ce service gère 13% du montant total des subventions, une fois la dotation à la RTBF retirée.

Le service général « Patrimoine » soutient les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les centres d'art. Il est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art ancien et de la gestion des collections appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Pep's (numérisation), de la Cinémathèque et du Musée Royal de Mariemont.

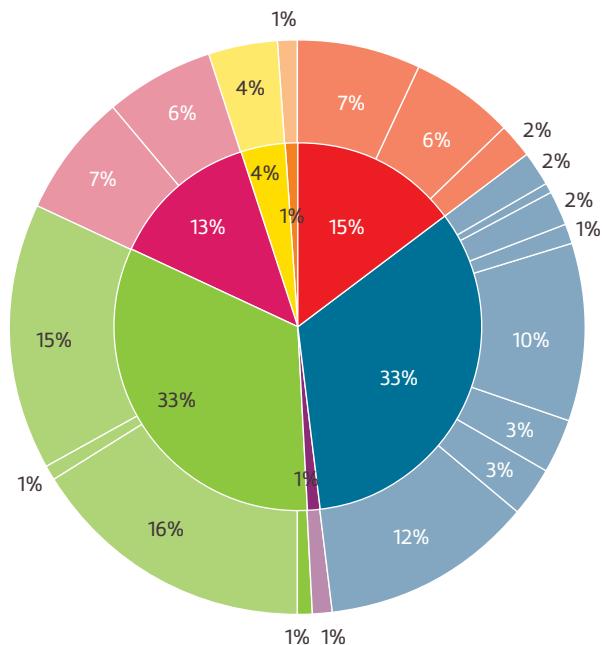
Enfin, la Direction du support administratif (hors dotation culturelle à la Commission communautaire française – COCOF) reprend également le soutien complémentaire à l'emploi non marchand, et à des activités spécifiques gérées de manière transversale (par exemple l'équipement et les publications).



	Secteurs	Dépenses culturelles*
<b>Action territoriale</b>	<b>Total</b>	<b>52.426.427</b>
	Centres culturels	24.941.613
	Lecture publique	20.207.267
	Point Culture	7.277.546
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>Total</b>	<b>46.439.070</b>
	Cinéma et audiovisuel	25.111.619
	Médias et aide à la presse	21.327.451
<b>Création artistique</b>	<b>Total</b>	<b>111.000.882</b>
	Arts plastiques contemporains	6.054.611
	Cirque, arts de la rue et arts forains	1.483.006
	Danse	6.162.208
	Diffusion	2.984.849
	Musique	33.630.510
	Projets pluridisciplinaires	11.769.026
	Service de l'Appui transversal (interdisciplinaire, conte)	8.812.464
	Théâtre	40.104.209
	<b>Total</b>	<b>3.562.989</b>
<b>Lettres et Livre</b>	<b>Total</b>	<b>3.562.989</b>
	Langue française	163.332
	Langues régionales	129.800
	Lettres	2.065.250
	Livre	1.204.607
<b>Participation culturelle</b>	<b>Total</b>	<b>113.996.090</b>
	Alphabétisation	90.000
	Créativité et Pratiques artistiques	2.916.531
	Education permanente	55.455.042
	Formation	1.945.945
	Jeunesse	53.588.573
<b>Patrimoine</b>	<b>Total</b>	<b>14.726.324</b>
<b>Direction du support administratif</b>	Patrimoine culturel	14.726.324
	<b>Total</b>	<b>4.569.570</b>
<b>Total général</b>		<b>346.721.352</b>

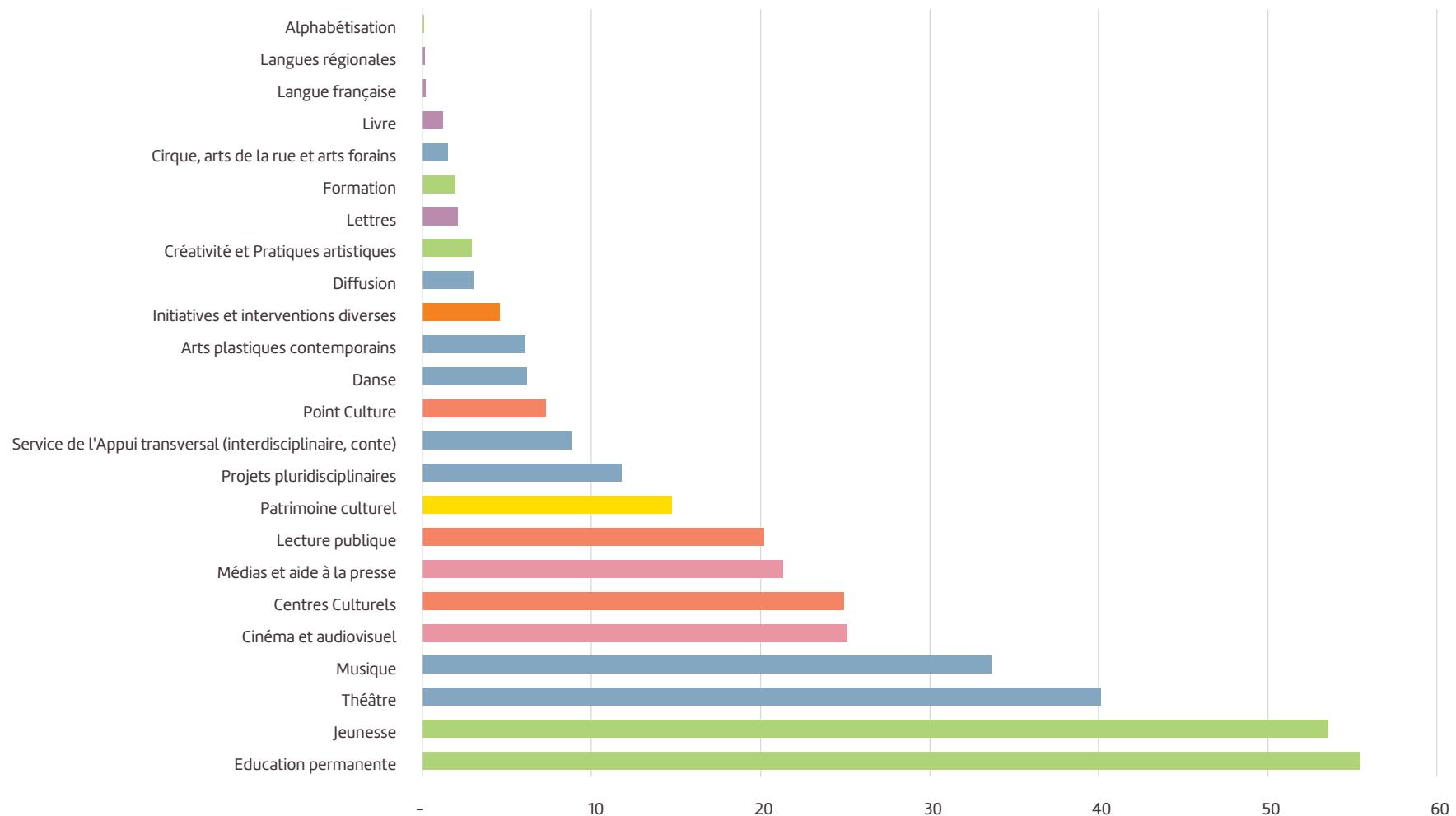
\* en euros

### Dépenses culturelles 2017 par service



- Centres culturels
- Lecture publique
- Point Culture
- Arts plastiques contemporains
- Cirque, arts de la rue et arts forains
- Danse
- Diffusion
- Musique
- Projets pluridisciplinaires
- Service de l'Appui transversal
- Théâtre
- Alphabétisation
- Créativité et Pratiques artistiques
- Education permanente
- Formation
- Jeunesse
- Cinéma et audiovisuel
- Médias et aide à la presse
- Patrimoine culturel
- Initiatives et interventions diverses
- Langue française
- Langues régionales
- Lettres
- Livre

### Classement des dépenses totales de subventions par secteur (en millions d'euros)



	Création		Production/ publication		Diffusion		Conservation		Education		Règlementation/ Management	
Action territoriale	256.455	0%	167.173	1%	22.064.904	28%	7.712.758	57%	21.852.139	20%	372.997	3%
Audiovisuel et Médias	6.465.032	6%	16.346.685	66%	16.504.128	21%	1.384.516	10%	543.871	0%	5.194.838	44%
Création artistique	64.322.340	60%	4.790.787	19%	36.035.304	45%	998.872	7%	3.439.327	3%	1.414.252	12%
Lettres et Livre	876.204	1%	667.127	3%	1.680.255	2%	71.136	1%	119.536	0%	148.733	1%
Participation culturelle	34.235.487	32%	12.640	0%	33.792	0%	33.792	0%	79.601.586	73%	78.792	1%
Patrimoine	76.820	0%	2.595.865	11%	3.005.225	4%	3.360.952	25%	2.687.435	2%	3.000.027	25%
Support administratif	1.277.806	1%	32.007	0%	203.872	0%	27.568	0%	1.454.117	1%	1.574.200	13%
<b>Total</b>	<b>107.510.144</b>	<b>31%</b>	<b>24.612.283</b>	<b>7%</b>	<b>79.527.480</b>	<b>23%</b>	<b>13.589.595</b>	<b>4%</b>	<b>109.698.011</b>	<b>32%</b>	<b>11.783.839</b>	<b>3%</b>

\* montant en euros



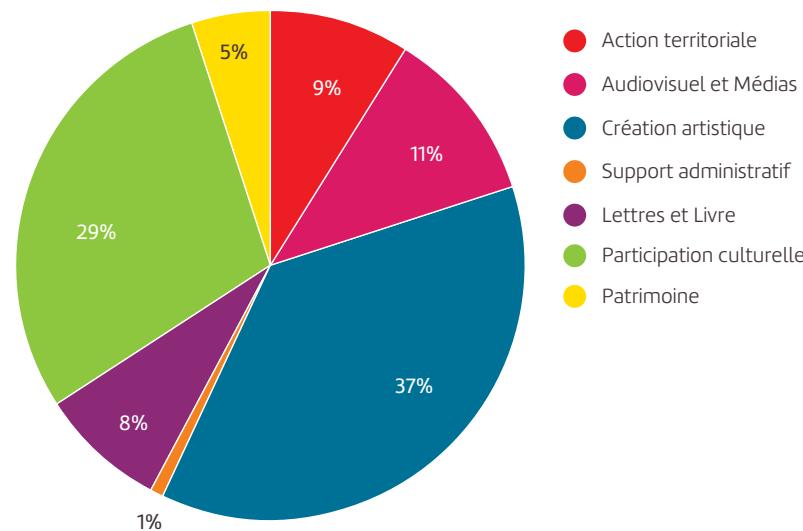
## 2. BÉNÉFICIAIRES

Les opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture sont très diversifiés, tout comme les types de subventions. Celles-ci peuvent être octroyées ponctuellement, suite à des appels à projet par exemple, ou de manière pluriannuelle, sur base d'une convention ou d'un contrat-programme.

Le graphique ci-après, comparé au graphique intitulé « Dépenses culturelles 2017 par service » (cfr page 29), montre une certaine corrélation naturelle entre le nombre d'opérateurs et le montant total des subventions octroyées par secteur. Des différences sont cependant perceptibles au niveau des opérateurs culturels émergeant à l'Action territoriale, œuvrant principalement dans le domaine des centres culturels et de la lecture publique, qui bénéficient de 15% des dépenses culturelles totales de l'Administration générale de la Culture et ne représentent que 9% des opérateurs ; les opérateurs du service des Lettres et du Livre, qui sont subventionnés à concurrence de 1% des dépenses culturelles, réunissent 8% des opérateurs culturels.

Le détail par service est disponible en annexe.

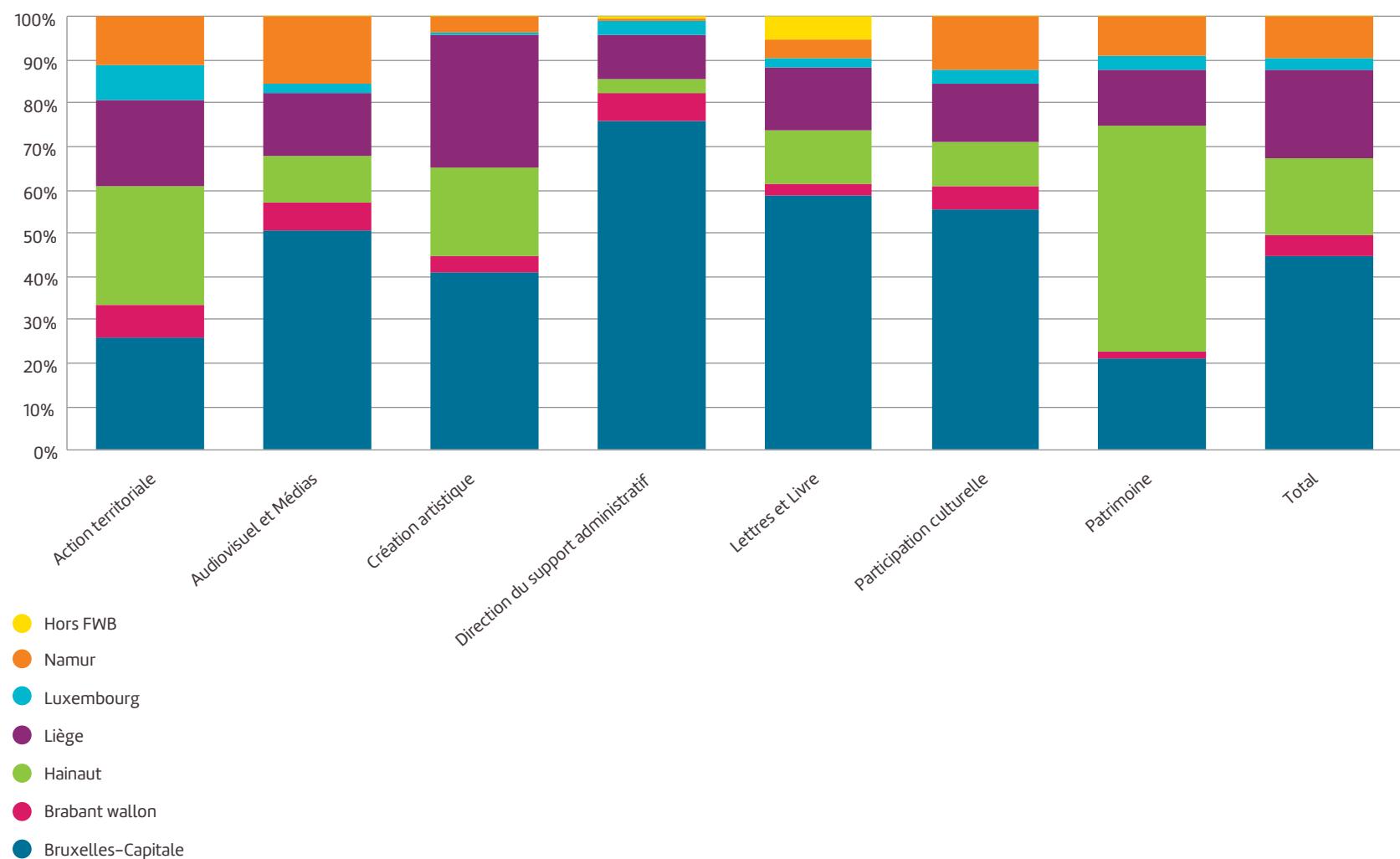
Bénéficiaires 2017 par secteur

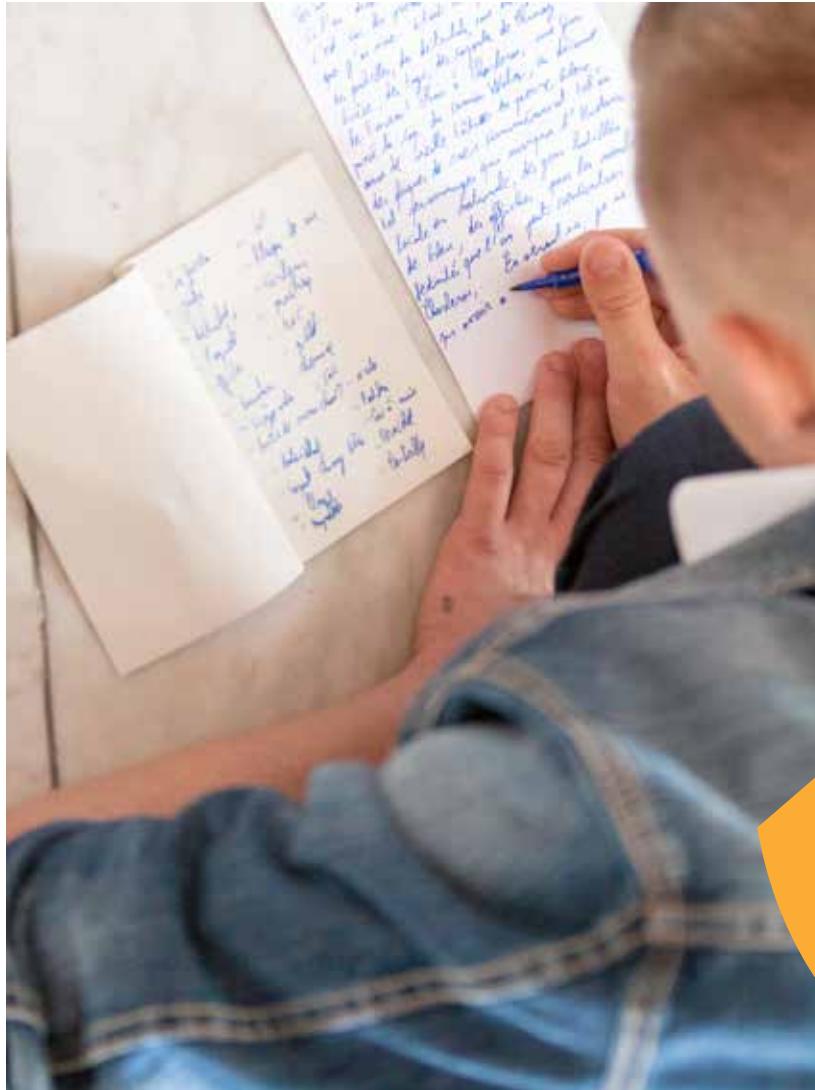


### 3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le graphique présente la répartition des dépenses culturelles par province et par service. Le tableau en annexe répartit l'ensemble des dépenses 2017 par secteur selon le territoire. Assez logiquement, l'action territoriale paraît la mieux répartie géographiquement.

**Dépenses culturelles par territoire**





#### 4. IMPORTANCE DES SUBVENTIONS

Cette partie présente une répartition des subventions en fonction de leur montant.

- Catégorie 1 : le montant de la subvention est inférieur ou égal à 6.000€, la subvention requiert le seul accord ministériel ;
- Catégorie 2 : le montant de la subvention est supérieur à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€, la subvention demande de surcroît l'accord de l'Inspection des finances ;
- Catégorie 3 : le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Ministre du Budget ;
- Catégorie 4 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Gouvernement.

Le tableau suivant présente à la fois le nombre de subventions et le montant total des subventions octroyées en 2017 par secteur et par catégorie.

	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total	
	Nbre de subv	Montant*	Nbre de subv	Montant*	Nbre de subv	Montant*	Nbre de subv	Montant*	Nbre de subv	Montant*
<b>Action territoriale</b>	<b>738</b>	<b>1.026.111</b>	<b>265</b>	<b>3.283.008</b>	<b>444</b>	<b>30.907.919</b>	<b>22</b>	<b>17.209.388</b>	<b>1.469</b>	<b>52.426.427</b>
Centres culturels	371	549.135	112	1.187.936	230	16.227.374	11	6.977.168	724	24.941.613
Lecture publique	358	472.517	152	2.070.743	206	14.477.873	9	3.186.135	725	20.207.267
Point Culture	9	4.459	1	24.330	8	202.672	2	7.046.086	20	7.277.546
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>255</b>	<b>648.891</b>	<b>185</b>	<b>2.598.051</b>	<b>220</b>	<b>15.623.552</b>	<b>46</b>	<b>27.568.576</b>	<b>706</b>	<b>46.439.070</b>
Cinéma et audiovisuel	236	598.759	167	2.391.028	174	11.592.333	22	10.529.499	599	25.111.619
Médias et aide à la presse	19	50.132	18	207.023	46	4.031.219	24	17.039.077	107	21.327.451
<b>Création artistique</b>	<b>4.574</b>	<b>4.076.140</b>	<b>326</b>	<b>4.387.756</b>	<b>280</b>	<b>21.869.011</b>	<b>57</b>	<b>80.667.975</b>	<b>5.237</b>	<b>111.000.882</b>
Arts plastiques contemporains	229	680.108	75	888.329	33	2.264.584	2	2.221.590	339	6.054.611
Cirque, arts de la rue et arts forains	29	33.462	28	476.625	19	972.919			76	1.483.006
Danse	16	51.600	18	218.050	17	1.241.338	4	4.651.220	55	6.162.208
Diffusion	3.823	2.195.017	8	133.840	5	655.992			3.836	2.984.849
Musique	283	701.242	94	1.128.819	53	3.339.415	10	28.461.033	440	33.630.510
Projets pluridisciplinaires	50	152.707	27	438.820	35	2.981.999	6	8.195.500	118	11.769.026
Service de l'Appui transversal (interdisciplinaire, conte)	12	28.000	9	109.700	8	757.379	4	7.917.385	33	8.812.464
Théâtre	132	234.004	67	993.573	110	9.655.384	31	29.221.247	340	40.104.209
<b>Support administratif</b>	<b>78</b>	<b>300.750</b>	<b>224</b>	<b>2.652.871</b>	<b>22</b>	<b>1.207.549</b>	<b>1</b>	<b>408.400</b>	<b>325</b>	<b>4.569.570</b>
Initiatives et interventions diverses	78	300.750	224	2.652.871	22	1.207.549	1	408.400	325	4.569.570
<b>Lettres et Livre</b>	<b>239</b>	<b>518.646</b>	<b>79</b>	<b>982.988</b>	<b>35</b>	<b>2.061.355</b>			<b>353</b>	<b>3.562.989</b>
Langue française	6	9.932	2	18.400	4	135.000			12	163.332
Langues régionales	20	46.930	1	13.000	2	69.870			23	129.800
Lettres	104	223.158	40	552.097	18	1.289.995			162	2.065.250
Livre	109	238.626	36	399.491	11	566.490			156	1.204.607
<b>Participation culturelle</b>	<b>2.860</b>	<b>5.793.246</b>	<b>1.625</b>	<b>19.778.130</b>	<b>953</b>	<b>65.380.204</b>	<b>44</b>	<b>23.044.510</b>	<b>5.482</b>	<b>113.996.090</b>
Alphabétisation	21	90.000							21	90.000
Créativité et Pratiques artistiques	285	679.643	158	1.957.784	9	279.104			452	2.916.531
Education permanente	773	1.563.156	408	5.116.454	441	29.647.870	33	19.127.562	1.655	55.455.042
Formation	172	257.708	50	604.969	18	1.083.268			240	1.945.945
Jeunesse	1.609	3.202.740	1.009	12.098.924	485	34.369.961	11	3.916.948	3.114	53.588.573
<b>Patrimoine</b>	<b>243</b>	<b>319.219</b>	<b>44</b>	<b>594.144</b>	<b>75</b>	<b>6.463.507</b>	<b>10</b>	<b>7.349.454</b>	<b>372</b>	<b>14.726.324</b>
Patrimoine culturel	243	319.219	44	594.144	75	6.463.507	10	7.349.454	372	14.726.324
<b>Total</b>	<b>8.987</b>	<b>12.683.004</b>	<b>2.748</b>	<b>34.276.949</b>	<b>2.029</b>	<b>143.513.095</b>	<b>180</b>	<b>156.248.304</b>	<b>13.944</b>	<b>346.721.352</b>
<b>Montant moyen</b>		<b>1.411</b>		<b>12.473</b>		<b>70.731</b>		<b>868.046</b>		<b>24.865</b>

\* en euros

## FOCUS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

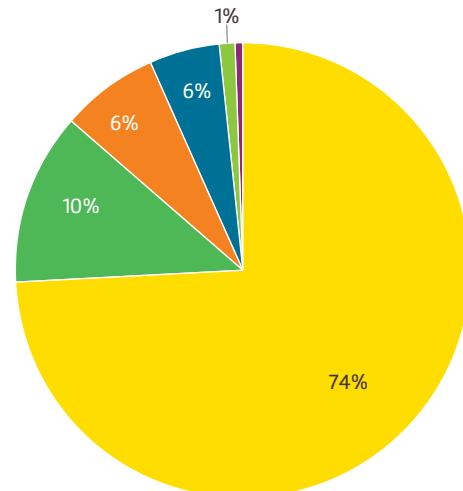
### 1. STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

Dans ce sous-chapitre, les informations présentées se basent sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions octroyées par l'AGC.

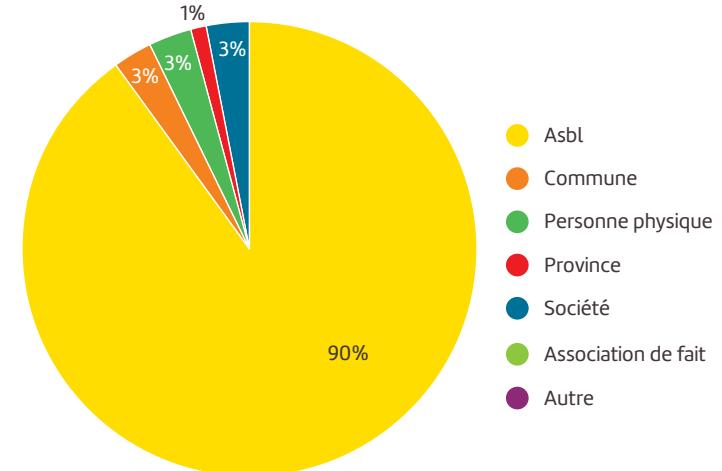
Les opérateurs culturels sont classés selon leur statut. Le graphique montre clairement la part très importante d'asbl<sup>8</sup> parmi les bénéficiaires de subventions culturelles : en 2017, 74% des opérateurs étaient des associations, 12% des personnes physiques, 7% des sociétés, 5% des administrations communales.

Il est également possible de répartir les subventions sur base du statut de leurs bénéficiaires ; ainsi 90% du nombre de subventions est octroyé à des asbl, 3% à des communes, 3% à des personnes physiques et 3% à des sociétés. Enfin, si on regarde de plus près le montant des subventions, on voit que 87% du total des dépenses est octroyé à des asbl, 7,4% à des sociétés, 3,7% à des communes, 1% à des provinces et 0,7% à des personnes physiques.

**Statut des bénéficiaires**



**Répartition du nombre des subventions selon le statut des bénéficiaires**

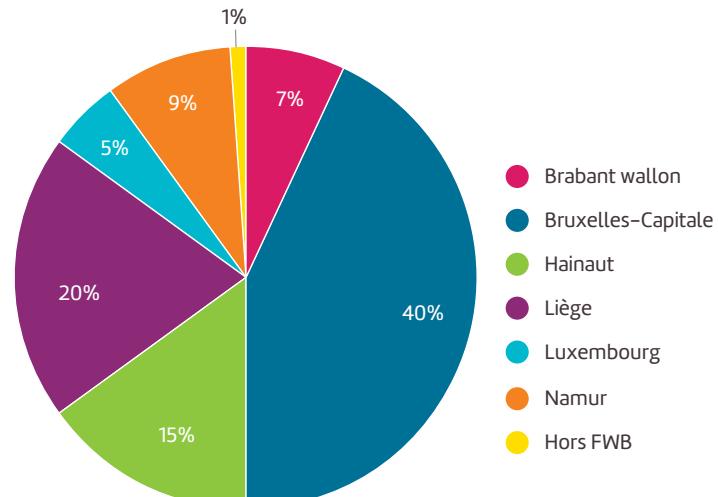


8 Association sans but lucratif

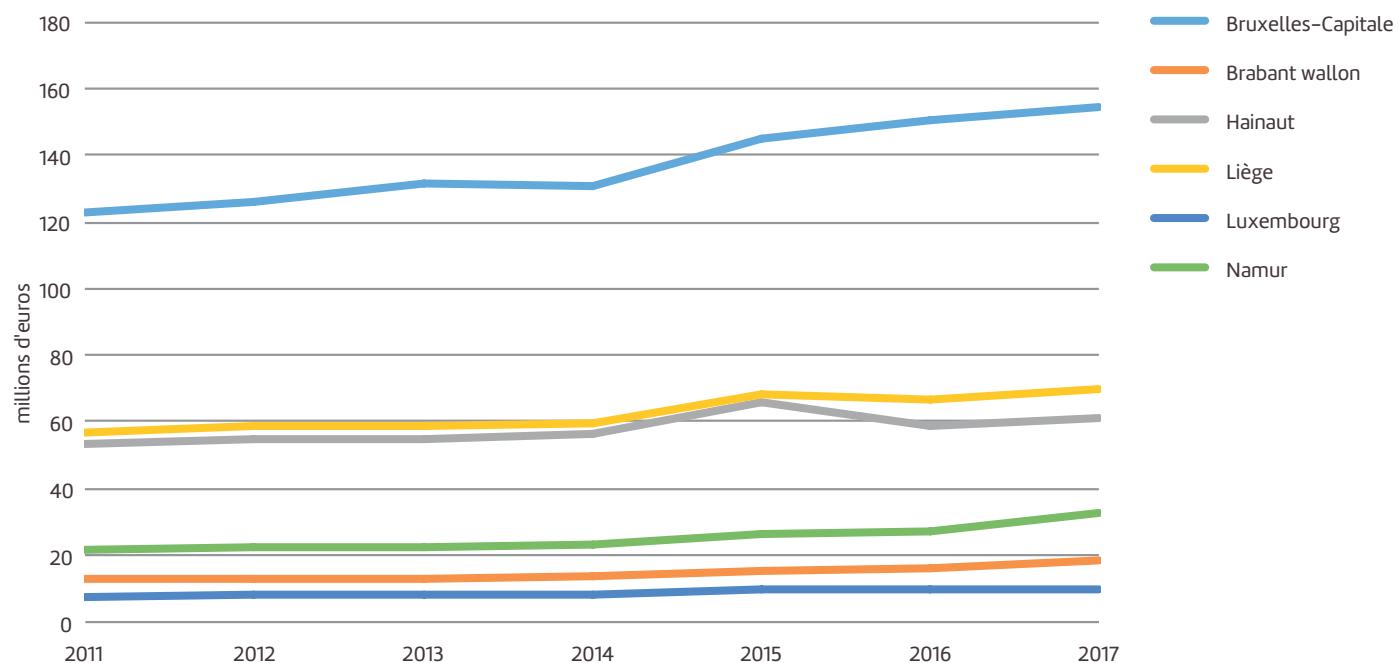
## 2. TERRITOIRES

Ce graphique situe les bénéficiaires par province. Sans surprise, ils sont plus nombreux à Bruxelles, à Liège et dans le Hainaut, provinces plus urbanisées que celles du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg.

**Bénéficiaires 2017 par Province**

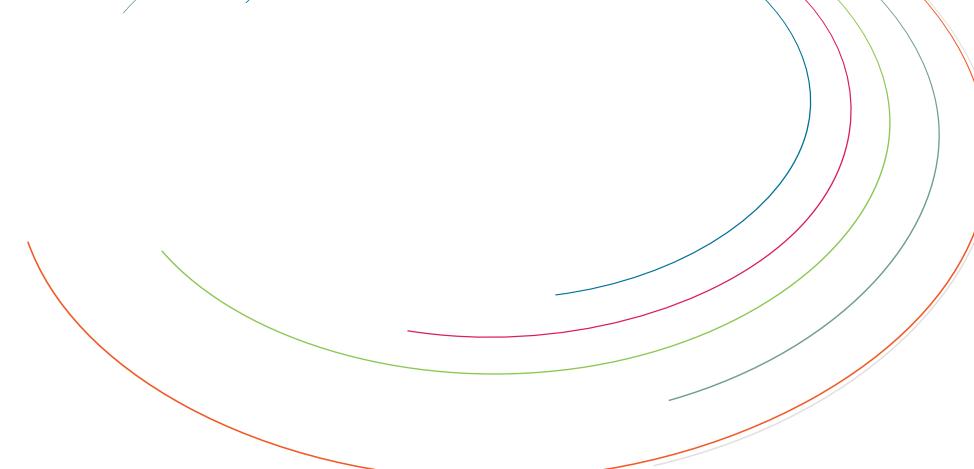


**Evolution des dépenses par territoire (en millions d'euros)**

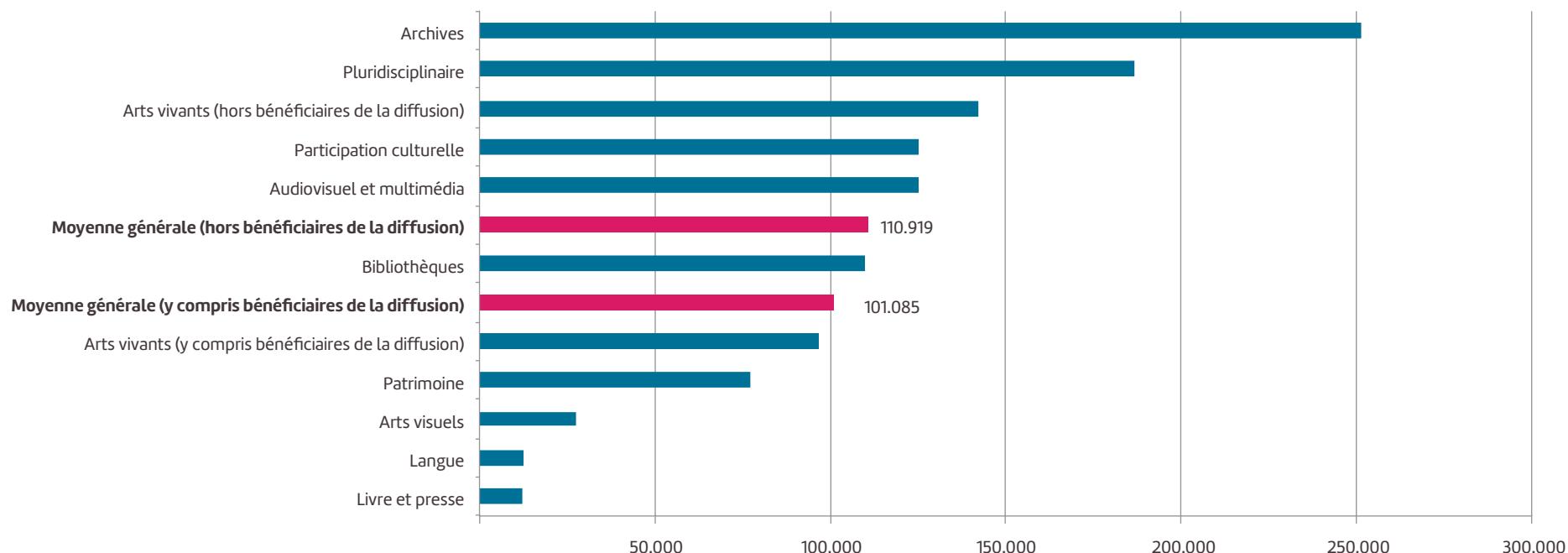


### 3. SUBVENTIONS MOYENNES

La subvention moyenne par opérateur par domaine est présentée dans le graphique ci-dessous. Le montant moyen de la subvention pour l'ensemble des bénéficiaires de la politique culturelle (jeunesse comprise) s'élève à quelque 101.085 €.



**Subvention moyenne par bénéficiaire selon le domaine**



Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes « diffusion ») peuvent être croisées avec celles relatives à la population 2017<sup>9</sup> pour calculer des subventions moyennes brutes par habitant. La subvention moyenne par habitant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (y compris subventions « Diffusion ») est de 75 €. A Bruxelles, elle est de 143 €.

Bien entendu, le poids de certains opérateurs majeurs, dont le rayonnement dépasse largement le lieu d'implantation, influence considérablement la subvention moyenne. Ainsi, l'action du Botanique ou du Théâtre National dépasse Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles ; l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège ; et les activités de Charleroi Danses ou du MAC'S ne s'arrêtent pas au Hainaut..

Territoire	Population	Subventions	Dépenses/habitant	Province	Nombre d'opérateurs	Montant total des subventions	Subvention moyenne par opérateur
FWB	4.628.453	346.170.822 €	75 €	Brabant wallon	239	18.313.088 €	76.624 €
Région de Bruxelles-Capitale[1]	1.079.186	154.191.385 €	143 €	Bruxelles-Capitale	1.461	154.191.385 €	105.538 €
Wallonie	3.626.571	191.979.437 €	53 €	Hors FWB	51	550.530 €	10.795 €
Province du Brabant wallon	399.735	18.313.088 €	46 €	Hainaut	507	61.539.353 €	121.379 €
Province du Hainaut	1.342.053	61.539.353 €	46 €	Liège	679	69.513.871 €	102.377 €
Province de Liège[2]	1.028.735	69.513.871 €	68 €	Luxembourg	178	10.010.475 €	56.239 €
Province du Luxembourg	284.617	10.010.475 €	35 €	Namur	315	32.602.650 €	103.500 €
Province de Namur	494.127	32.602.650 €	66 €	<b>Total général</b>	<b>3.430</b>	<b>346.721.352 €</b>	<b>101.085 €</b>

[1] une clé de répartition francophone/néerlandophone 90%-10% est appliquée à la population de la Région de Bruxelles-Capitale

[2] hors Communauté germanophone

Le tableau ci-dessus présente par province la répartition des opérateurs et subventions moyennes.

9 Données fournies par Eurostat,  
<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>

#### 4. VOLUME DES SUBVENTIONS

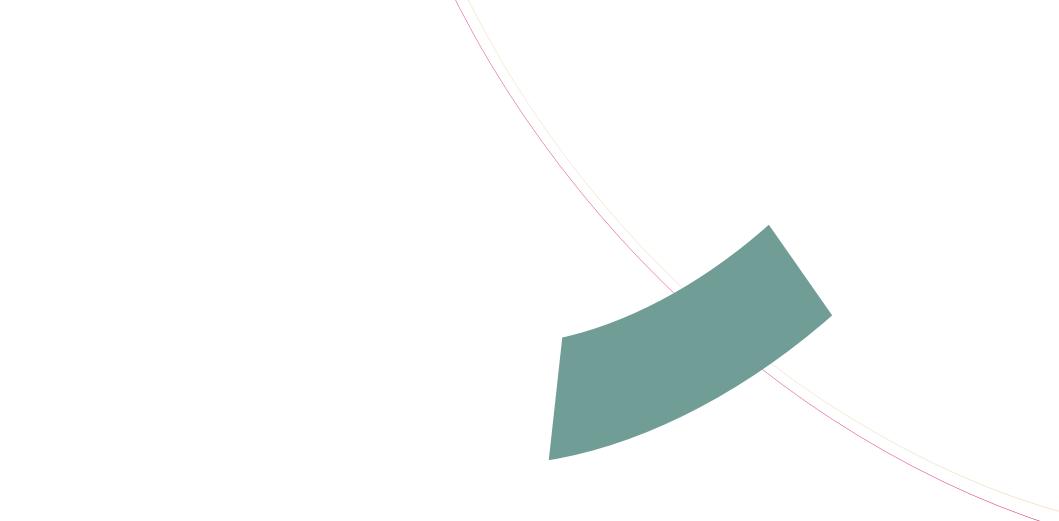
Le tableau synthétique suivant reprend la répartition des **subventions** en fonction de leur appartenance aux catégories précédemment définies et correspondant aux paliers de contrôles administratifs et budgétaires (Inspection des finances à partir de 6000 €, Ministre du budget à partir de 25.000 €, Gouvernement à partir de 250.000 €).

84% des subventions sont inférieures à 25.000 €, totalisent près de 47 millions d'euros et constituent quelque 14% du budget. Pour les deux premières catégories, soit 9.150 bénéficiaires, la subvention moyenne est équivalente à 4.002 €, alors que pour les catégories 3 et 4, la subvention moyenne est de 135.700 €, pour un peu plus de 2.200 bénéficiaires.

Subvention ≤ 6.000€		Subvention > 6.000€ et ≤ 25.000€		Subvention > 25.000€ et < 250.000€		Subvention ≥ 250.000€	
Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
12.683.004 €	8.987	34.276.949 €	2.748	143.513.095 €	2.029	156.248.304 €	180
4%	64%	10%	20%	41%	15%	45%	1%

Le tableau et les graphiques ci-après présentent les **bénéficiaires** par catégorie. Les catégories proposées sont différentes des catégories présentées précédemment, qui se basaient sur le montant des subventions. Ici, les catégories se basent sur le montant total perçu par le bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant.

Il y a par exemple davantage de bénéficiaires majeurs (qui reçoivent plus de 250.000 €) que de subventions majeures (plus de 250.000 €), un bénéficiaire majeur pouvant avoir reçu deux subventions différentes inférieures à 250.000 € mais dont le total est supérieur à 250.000 €.



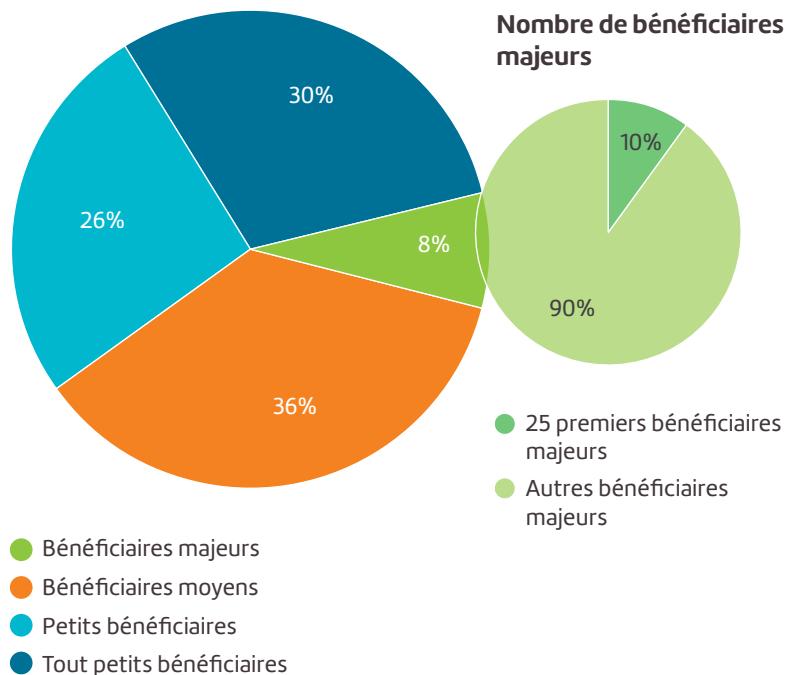
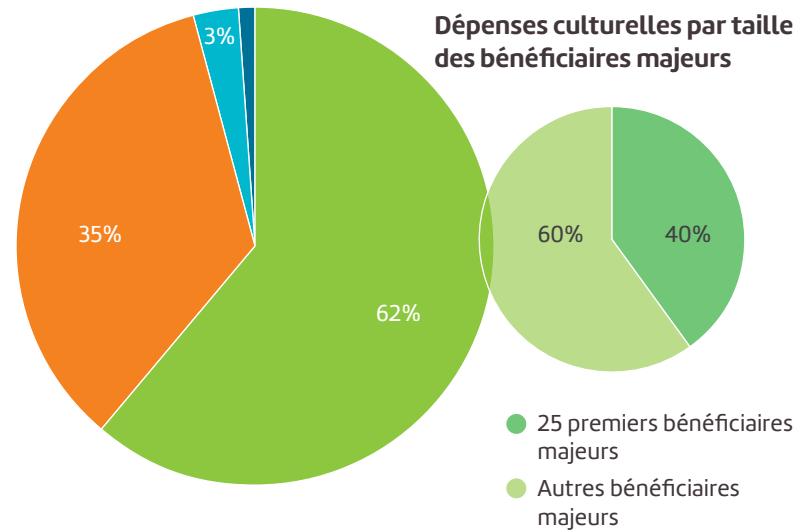
Les catégories sont les suivantes :

- les « tout petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui au total reçoivent chacun moins de 5.000 € ;
- les « petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui reçoivent un montant total compris entre 5.000 € et 25.000 € ;
- les « bénéficiaires moyens » reçoivent, chacun, entre 25.000 € et 250.000 € ;
- les « bénéficiaires majeurs » reçoivent, chacun, 250.000 € et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires majeurs » sont les 25 premiers bénéficiaires en termes de montant total des subventions reçues.

	Nombre de bénéficiaires	Part des bénéficiaires	Montant total des subventions	Part des dépenses totales	Subvention moyenne par bénéficiaire
Bénéficiaires majeurs	256	7,5%	214.247.162 €	61,8%	836.903 €
Bénéficiaires moyens	1.247	36,4%	120.548.013 €	34,8%	96.670 €
Petits bénéficiaires	891	26,0%	9.991.464 €	2,9%	11.214 €
Tout petits bénéficiaires	1.036	30,2%	1.934.713 €	0,6%	1.867 €
<b>Total</b>	<b>3.430</b>		<b>346.721.352 €</b>		<b>101.085 €</b>



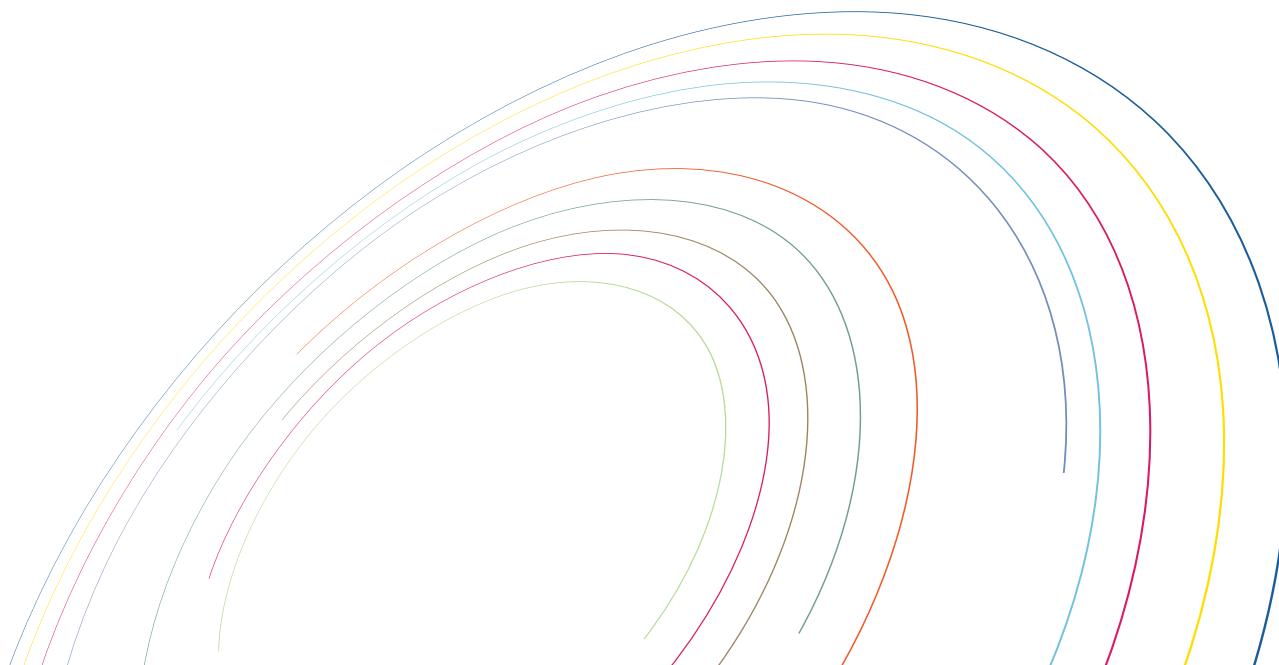
Les 256 bénéficiaires majeurs représentent 7,5% du nombre total de bénéficiaires et consomment près de 62% des subventions ; parmi eux, les 25 premiers, qui représentent moins de 1% du nombre total de bénéficiaires, consomment près de 25% des dépenses culturelles totales.

**Nombre de bénéficiaires****Dépenses culturelles par taille des bénéficiaires**

Depuis 2012, la subvention moyenne fluctue de manière importante du côté des gros opérateurs comparée à une croissance lente mais reste assez constante côté autres opérateurs. En 2017, la subvention moyenne pour les bénéficiaires majeurs (25 premiers compris) est de 836.903 €. La subvention moyenne pour les autres bénéficiaires (tout petits, petits et moyens) est de 41.737 € en 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subvention moyenne (bénéficiaires majeurs)	925.655	947.767	884.913	914.095	867.620	836.903
Subvention moyenne	94.970	114.436	96.035	104.645	99.947	101.085
Subvention moyenne (autres bénéficiaires)	41.500	36.857	41.104	42.952	43.064	41.737

La subvention moyenne pour l'ensemble des opérateurs est de 101.085 € ; elle est de 1.867 € pour les tout petits opérateurs, qui représentent 30% des bénéficiaires, mais ne consomment ensemble que 0,6 % du montant total des subventions.



## EMPLOI NON MARCHAND

2017 a vu le lancement de négociations entre le Gouvernement et les partenaires sociaux visant à la conclusion de nouveaux accords du non-marchand, les premiers depuis 2010-2011.

Pour ce faire, le Gouvernement avait prévu, dès 2017<sup>10</sup>, 5 millions d'euros dont un peu moins de 1,7 million pour le socioculturel<sup>11</sup>.

Vu la signature tardive –le 25 octobre– d'un accord ne portant que sur l'année 2017, ces sommes n'ont pu être liquidées aux asbl, comme en 2011, que sous la forme d'une prime exceptionnelle d'un montant compris entre 194 à 301 € bruts par travailleur (selon qu'il s'agisse d'un ouvrier ou d'un employé et qu'il bénéficie ou non de charges patronales réduites).

Conformément à la modification apportée en juin 2016 au décret du 24/10/2008 déterminant *les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2017 a par ailleurs été la dernière année où la liquidation des subventions à l'emploi s'est opérée en deux temps : 85% versés pour le 31 mars, les 15% restants pour le 15 juillet<sup>12</sup>.

En 2017, la subvention totale octroyée à l'ensemble des opérateurs du secteur socioculturel (hors prime exceptionnelle) est de quelque 53 millions d'euros (dont 97% pour les seuls secteurs de la culture) répartis comme suit :

- Centres culturels** : 12,7%
- Lecture publique** : 6,3%
- Organisations de jeunesse** : 12,8%
- Centres et maisons de jeunes** : 15,6%
- Education permanente** : 41%
- Audiovisuel** : 6,8%



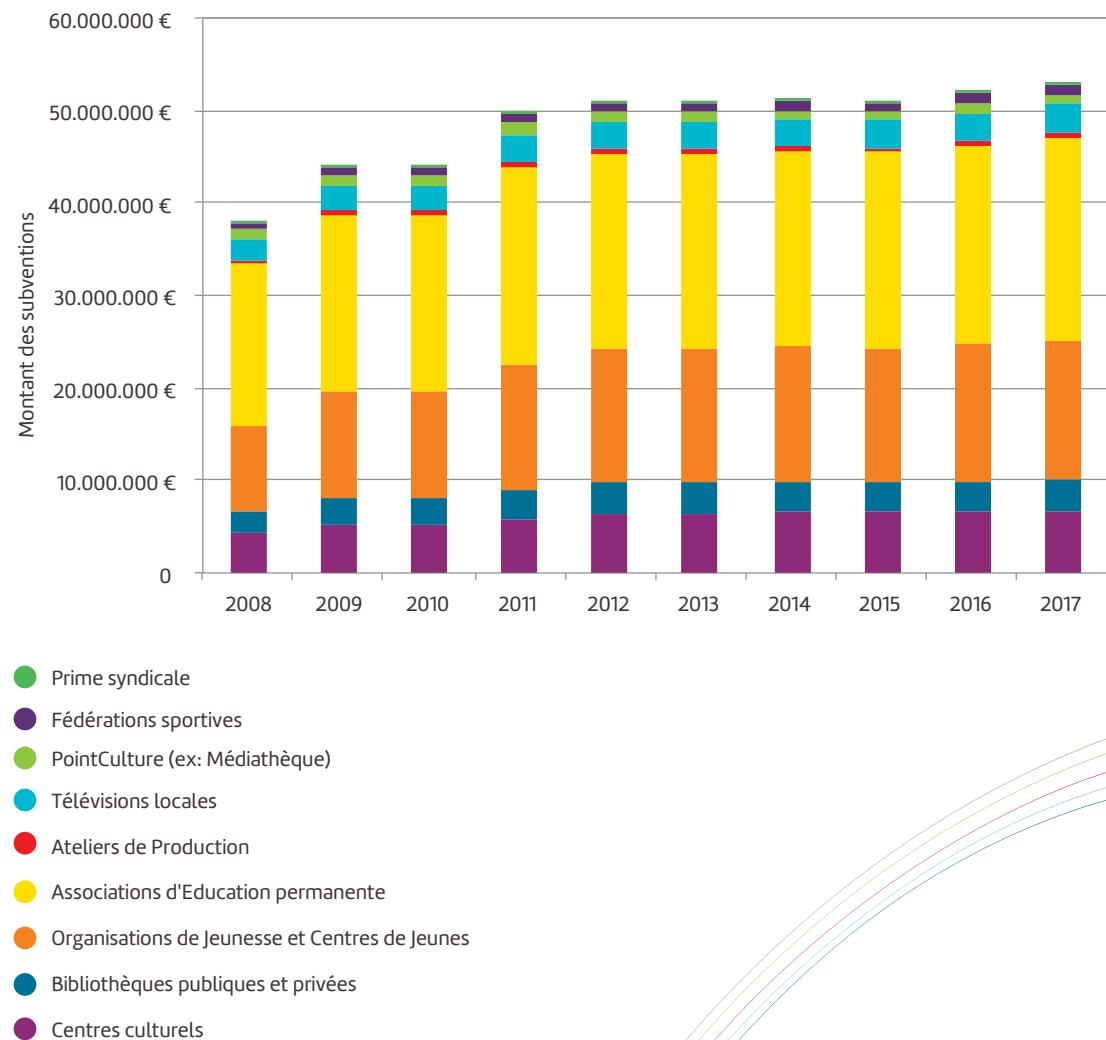
<sup>10</sup> Plus 15 millions en 2018 et 25 millions en 2019, dont, à chaque fois, 4 millions pour l'actualisation du cadastre de l'emploi et 1 million pour l'intégration de nouveaux secteurs parmi lesquels celui des CEC.

<sup>11</sup> Qui reprend les secteurs des centres culturels, de la lecture publique, de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse, des maisons et centres de jeunes, des ateliers radio et de production, des télévisions locales et des fédérations sportives, ainsi que Point Culture.

<sup>12</sup> A partir de 2018, elles le seront en une seule fois pour le 31 mars.

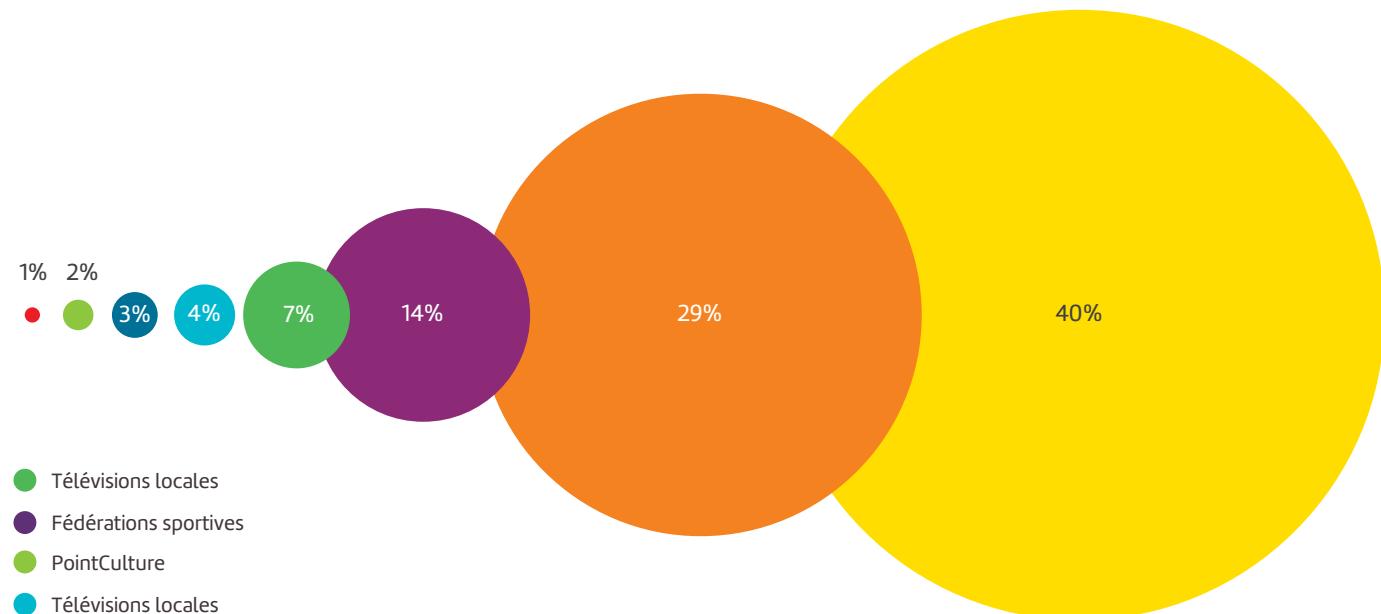
Evolution des subventions ENM par secteur (2008–2017)											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Centres culturels	4.384.000 €	5.285.000 €	5.285.000 €	5.870.000 €	6.450.000 €	6.450.000 €	6.521.000 €	6.521.000 €	6.625.000 €	6.751.000 €	
Bibliothèques publiques et privées	2.223.000 €	2.890.000 €	2.818.000 €	3.049.000 €	3.233.000 €	3.233.000 €	3.262.000 €	3.262.000 €	3.315.000 €	3.376.000 €	
Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	9.403.000 €	11.442.000 €	11.438.000 €	13.601.000 €	14.596.000 €	14.597.000 €	14.675.000 €	14.587.000 €	14.820.000 €	15.102.000 €	
Associations d'Education permanente	17.335.000 €	18.965.000 €	19.028.000 €	21.438.000 €	20.994.000 €	20.948.000 €	21.097.000 €	21.097.000 €	21.434.000 €	21.842.000 €	
Ateliers de Production	327.000 €	557.000 €	557.000 €	597.000 €	630.000 €	630.000 €	512.000 €	512.000 €	520.000 €	530.000 €	
Télévisions locales	2.350.000 €	2.562.000 €	2.562.000 €	2.792.000 €	2.932.000 €	2.932.000 €	2.964.000 €	2.964.000 €	3.011.000 €	3.068.000 €	
PointCulture	1.123.000 €	1.365.000 €	1.365.000 €	1.432.000 €	990.000 €	997.000 €	1.015.000 €	1.015.000 €	1.030.000 €	1.050.000 €	
Fédérations sportives	747.000 €	771.000 €	771.000 €	907.000 €	1.002.000 €	1.002.000 €	1.012.000 €	872.000 €	1.028.000 €	1.036.000 €	
Prime syndicale	190.000 €	200.000 €	200.000 €	251.000 €	306.877 €	309.000 €	311.000 €	311.000 €	317.000 €	323.000 €	
<b>Total</b>	<b>38.082.000 €</b>	<b>44.037.000 €</b>	<b>44.024.000 €</b>	<b>49.937.000 €</b>	<b>51.134.000 €</b>	<b>51.098.000 €</b>	<b>51.369.000 €</b>	<b>51.141.000 €</b>	<b>52.100.000 €</b>	<b>53.078.000 €</b>	

### Evolution des subventions ENM par secteur (2008–2017) en millions d'euros



En 2017, le budget total octroyé à l'ensemble du secteur socioculturel est de 53,1 millions d'euros. Les graphiques ci-après représentent d'une part la répartition des subventions par secteur pour l'année 2017 et d'autre part la répartition par équivalent temps plein (ETP). Les associations d'éducation permanente absorbent 41 % du montant total de la subvention pour 40 % des ETP, les organisations de jeunesse et centres de jeunes 28 % de la subvention pour 29 % d'ETP, et les centres culturels 13 % de la subvention pour 14 % des ETP. Logiquement, la répartition des subventions par secteur suit la répartition des emplois équivalents temps plein par secteur. Seul le secteur des bibliothèques reçoit 6 % des subventions pour 3 % des emplois équivalents temps plein.

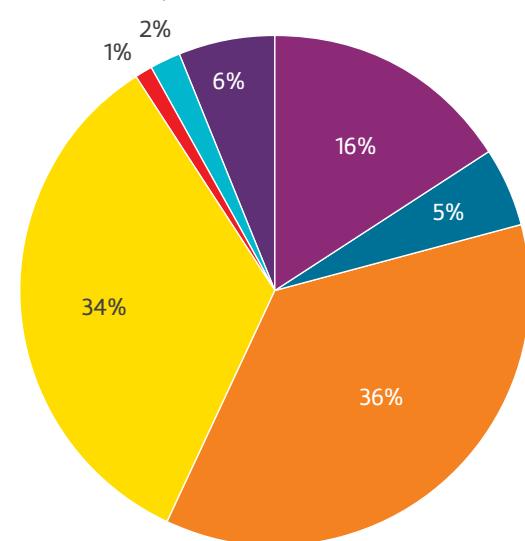
## Répartition des emplois équivalents temps plein par secteur - 2017



- Télévisions locales
- Fédérations sportives
- PointCulture
- Télévisions locales
- Ateliers de Production
- Associations d'Education permanente
- Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes
- Bibliothèques publiques et privées
- Centre culturels

En 2017, les quelque 6000 emplois ETP ayant bénéficié de ces subventions étaient répartis entre 744 opérateurs socioculturels, comme suit :

## Opérateurs emploi non marchand - 2017



## INSTANCES D'AVIS

Les instances d'avis œuvrant dans les différents secteurs de la culture jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques culturelles et artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme leur nom l'indique, ces organes consultatifs ont pour mission de formuler, d'initiative ou à la demande du Ministre, des avis ou recommandations sur toute question relative au domaine qui les concerne, telle l'octroi de bourses, d'aides financières et de subventions, la reconnaissance d'opérateurs ou l'élaboration de textes législatifs...

Un rapport d'activités, qui fait l'objet d'une présentation et d'un débat publics, est établi actuellement : il compile des informations tant quantitatives (nombres de séances qui se sont tenues et de dossiers traités, évolutions budgétaires...) que qualitatives sur la teneur des avis, les enjeux et les perspectives du secteur. Tous les rapports d'instances d'avis sont transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à l'Observatoire des Politiques culturelles, et mis en ligne sur *Culture.be*.

Si certains organes, comme le conseil supérieur de l'éducation permanente ou les commissions du secteur de la Jeunesse (CCOJ et CCMC) relèvent de décrets spécifiques, la plupart des instances d'avis sont régies par le décret du 10 avril 2003 et les arrêtés du Gouvernement des 23 et 30 juin 2006.

La majorité de leurs membres ayant été (re)désignés pour cinq ans en juin 2012, 2017 aurait dû voir la fin de leur mandat, au plus tard le 31 juillet.

Afin cependant de ne pas créer de distorsion entre l'actuelle législation sur les instances d'avis et le nouveau décret sur les arts de la scène d'une part et de faire coïncider, d'autre part, le renouvellement des mandats avec une nouvelle législation en cours de maturation, la Ministre Greoli a décidé de prolonger d'un an, jusqu'au 31 juillet 2018, les mandats des membres de l'ensemble des conseils et commissions<sup>13</sup>.



<sup>13</sup> A l'exception de la commission de la création radiophonique qui relève des compétences du Ministre Marcourt

Le tableau ci-après présente l'ensemble des instances d'avis relevant de l'Administration générale de la Culture classées par secteur :

Le tableau ci-dessous reprend les activités des instances d'avis entre 2008 et 2017.

Le nombre total de réunions s'élève, pour 2017, à 539 demi-journées.

	<b>Nombre de réunions</b>	<b>Nombre de dossiers analysés*</b>	<b>Avis négatifs</b>
2008	224	1847	
2009	230	1628	
2010	233	1723	
2011	226	1846	
2012	247	1775	
2013	255	1723	
2014	260	1913	
2015	372**	2131	
2016	362	2751	
2017	539 <sup>14</sup>	2753	1069

\* Ce nombre inclut tout type de dossier : demandes de subventions, réflexions de fond sur certaines problématiques, analyse d'avant-projets de décrets ou d'arrêtés...

\*\* L'augmentation du nombre de réunions découle notamment de l'intégration, au sein de l'AGC, du Service général de l'Audiovisuel et des Médias et des quatre instances qui en dépendent.

14 L'augmentation par rapport à 2016 s'explique par le nouveau décret en Arts de la scène et les nombreuses réunions qui l'ont précédé et suivi.

	Instances d'avis (36)	Présidents de l'Instance d'avis
Création artistique (13)	Conseil de la musique classique	Michel Bero
	Conseil des arts forains, du cirque et de la rue	Béatrice Buyck
	Conseil de la musique contemporaine	Annette Vande Gorne
	Conseil des musiques non classiques	Paul-Henry Wauters
	Conseil de l'art de la danse	Sandrine Mathevon
	Conseil interdisciplinaire des arts de la scène	Didier Annicq
	Conseil de l'art dramatique	Michel Boermans
	Commission du théâtre amateur	Jean-Pierre Crenier
	Conseil d'aide aux projets théâtraux	Alexandre Caputo
	Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	Jacqueline Demecheleer
	<i>Comité de concertation des arts de la scène</i>	Martine Renders
	Commission des arts numériques	Jérôme Decock
	Commission consultative des arts plastiques	Bernard Marcelis
Lettres & Livre (7)	Commission d'aide à la bande dessinée	Claude Renard
	Commission d'aide à l'édition	Clotilde Guislain
	Commission d'aide à la librairie	Xavier Lepoivre
	Commission des lettres	Pierre Piret
	Conseil des langues régionales endogènes	Annie Rak
	<i>Conseil de la langue française et de la politique linguistique</i>	Jean-Marie Klinkenberg
	Conseil du livre	Robert Bernard
Jeunesse & Education permanente (4)	Commission consultative des organisations de jeunesse*	Benjamin Cocriamont
	Commission consultative des maisons et centres de jeunesse*	Pierre Evrard
	<i>Conseil supérieur de l'éducation permanente*</i>	Sylvie Pinchart
	Commission consultative de la créativité et des pratiques artistiques en amateur	Marc Antoine
Action territoriale (2)	Commission des centres culturels	Marc Baeken
	<i>Conseil des bibliothèques publiques</i>	Philippe Coenegrachts
Audiovisuel (4)	Commission d'aide aux opérateurs	Dan Cukier
	Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel	Jeanne Brunfaut
	Commission consultative de la création radiophonique	Sylvie De Roeck
	Commission de sélection des films	Joelle Levie
Patrimoine (6)	Commission consultative du patrimoine culturel mobilier	Laurent Verslype
	Conseil des musées	André Gob
	Conseil des centres d'archives privées	Claude Vael
	Conseil d'ethnologie	Véronique Van De Voorde
	<i>Conseil d'héraldique et de vexillologie</i>	François-Xavier Geubel
	Commission du patrimoine oral et immatériel	Véronique Van De Voorde

\* instances ne relevant pas du décret du 10/04/2003.

En italique, les instances qui ne remettent pas d'avis sur des demandes de subventions, mais se prononcent sur des questions de politique culturelle générale et/ou en rapport avec leur secteur.

## EUROPE CRÉATIVE

### LE PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE

Europe Créeative est le programme-cadre de l'Union Européenne dédié aux secteurs culturels et créatifs pour la période 2014–2020. Doté d'un budget de 1,46 milliard €, ce programme propose trois volets d'actions complémentaires :

- un volet CULTURE (31 % du budget global, soit 454,8 millions €), dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création ;
- un volet MEDIA (56 % du budget global, soit 821,5 millions €), dédié au renforcement et au développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle ;
- un volet transversal (13 % du budget global) qui prévoit un dispositif de garantie financière (181 millions €), ainsi qu'un soutien aux actions transectorielles innovantes.

### LE SOUS-PROGRAMME CULTURE

Il soutient quatre types d'actions cofinancées dans le cadre d'appels à projets dont les procédures de sélection sont confiées par la Commission à l'Agence exécutive Éducation, Culture et Audiovisuel (EACEA).

#### BUDGET 2017

Le budget du volet CULTURE pour l'année 2017 s'élevait à 51.416.583,94 €.

Les opérateurs culturels belges (partenaires et coordinateurs) ont bénéficié de l'aide du programme à hauteur de 7,237 millions €, soit 14 % du budget du volet CULTURE.

### ACTION 1 : LES PROJETS DE COOPÉRATION

Les projets de coopération (à petite ou grande échelle) sont des projets innovants, portés par des opérateurs culturels de plusieurs pays, ayant pour objectif la réalisation d'activités sectorielles ou transsectorielles. Les projets de coopération représentent 70 % du budget du programme « Culture », soit 318 millions € pour la période 2014–2020.

#### RÉSULTATS 2014 – 2017



Projets de coopération (petite échelle : 3 partenaires / 3 pays)						
	Projets EU	Sélect. EU	Projets BE	Sélect. BE	Partenaires BE	Subventions BE
Appel 2014	337	42	16	1	6	215.273,24 €
Appel 2015	474	67	20	6	14	838.379 €
Appel 2016	404	49	21	2	11	392.115 €
Appel 2017	430	66	19	6	15	734.363 €

Projets de coopération (grande échelle : 6 partenaires / 6 pays)						
	Projets EU	Projets EU	Projets BE	Sélect. BE	Partenaires BE	Subventions BE
Appel 2014	74	21	6	3	16	2.716.372 €
Appel 2015	127	17	10	2	11	2.031.795 €
Appel 2016	125	15	8	1	17	2.632.335 €
Appel 2017	118	15	13	3	10	2.492.788 €

Ainsi, 100 opérateurs culturels belges figurent parmi les partenaires de 78 projets de coopération sélectionnés entre 2014 et 2017 (dont 24 en tant que coordinateurs). 70 opérateurs sont situés en Wallonie (11) ou à Bruxelles (59).

## ACTION 2 : LES PROJETS DE RÉSEAUX EUROPÉENS

Les projets de Réseaux européens visent à créer un environnement européen favorable au renforcement des capacités des acteurs et à soutenir l'innovation par l'échange entre groupes structurés d'organisations de la culture et de la création. Les projets de Réseaux européens représentent 6 % du budget du programme « Culture », soit 27 millions d'euros sur 2014–2020.

### RÉSULTATS 2014 – 2017

Projets de réseaux (15 membres / 10 pays)

	Projets EU	Sélect. EU	Projets BE	Sélect. BE	Subvention projets BE
Appel 2014	58	23	11	11	2.235.459,26€ (2014) 2.186.733,71€ (2015) 2.302.571,06€ (2016)
Appel 2017	66	28	20	13	3.009.768 €

Sur 28 réseaux sélectionnés, 13 sont basés en Belgique (la situation stratégique de Bruxelles explique la présence d'une majorité d'institutions et d'opérateurs culturels européens, pilotes de ces réseaux).

## ACTION 3 : LES PROJETS DE PLATEFORMES EUROPÉENNES

Les plateformes ont pour finalité de renforcer le développement des talents émergents et de stimuler la mobilité des œuvres et acteurs culturels et ce, grâce à des programmations véritablement européennes. Les plateformes européennes représentent 6 % du budget du programme Culture, soit 27 millions € sur 2014–2020.

### RÉSULTATS 2014 – 2017

Projets de plateformes (10 membres / 10 pays)

	Projets EU	Sélect. EU	Projets BE	Sélect. BE	Partenaires BE	Subvention projets BE
Appel 2014	24	5	1	11	6	500.000€ (2014) 500.000€ (2015) 500.000€ (2016)
Appel 2015	47	3	7		3	
Appel 2017	64	13	5	2	12	1.000.000 € (2017)

Ainsi, 21 opérateurs culturels et créatifs belges figurent parmi les membres de 21 plateformes sélectionnées depuis 2014 (dont 3 en tant que coordinateurs) et 16 sont situés à Bruxelles (15) ou en Wallonie (1).

## ACTION 4 : LES PROJETS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE EUROPÉENNE

Les projets de traduction littéraire soutiennent la circulation, la promotion et la diffusion de la littérature européenne de qualité. Les traductions littéraires représentent 7 % du budget du programme Culture, soit 32 millions € sur 2014–2020.

### RÉSULTATS 2014 – 2017

	Projets EU	Sélect. EU
Appel 2014	261	74
Appel 2015	248	58
Appel 2016	242	38
Appel 2017	227	33

Aucun projet belge sélectionné.

## TAUX DE SUCCES EU / BE (PROJETS DE COOPÉRATION ET DE PLATEFORMES)

	Projets EU	Sélect. EU EU	Taux de succès EU	Projets BE	Sélect. BE	Taux de succès BE
Appels 2014	435	68	16 %	26	5	19 %
Appels 2015	648	87	13 %	37	8	22 %
Appels 2016	529	64	12 %	29	3	10 %
Appels 2017	612	94	15 %	37	11	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>2224</b>	<b>313</b>	<b>14 %</b>	<b>129</b>	<b>27</b>	<b>21%</b>

Ce tableau illustre la qualité des projets portés par des coordinateurs belges, le taux de succès de nos opérateurs étant largement supérieur à la moyenne européenne.

### EN SAVOIR PLUS ?

Le Desk Europe Créative Wallonie-Bruxelles a édité en 2017 la publication « Creative Europe in Belgium – Inspiring Culture Projects 2014–2016 » qui présente l'ensemble des résultats et les projets de nos opérateurs culturels au sein du programme Europe Créative depuis 2014. Réalisé en collaboration avec le Desk Europe Créative de Flandre, dans le cadre de l'accord de coopération entre les deux communautés, ce document est disponible sur le site du Desk : [www.europecreative.be](http://www.europecreative.be).



## LE SOUS-PROGRAMME MEDIA

Le volet MEDIA concerne spécifiquement l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Il soutient financièrement les acteurs européens du secteur (producteurs, distributeurs, agents de vente, organisateurs d'événements...) essentiellement dans quatre domaines d'activité : la formation des professionnels, le développement de projets, la distribution et la promotion. Il encourage également les évolutions technologiques et favorise la création de réseaux transeuropéens.

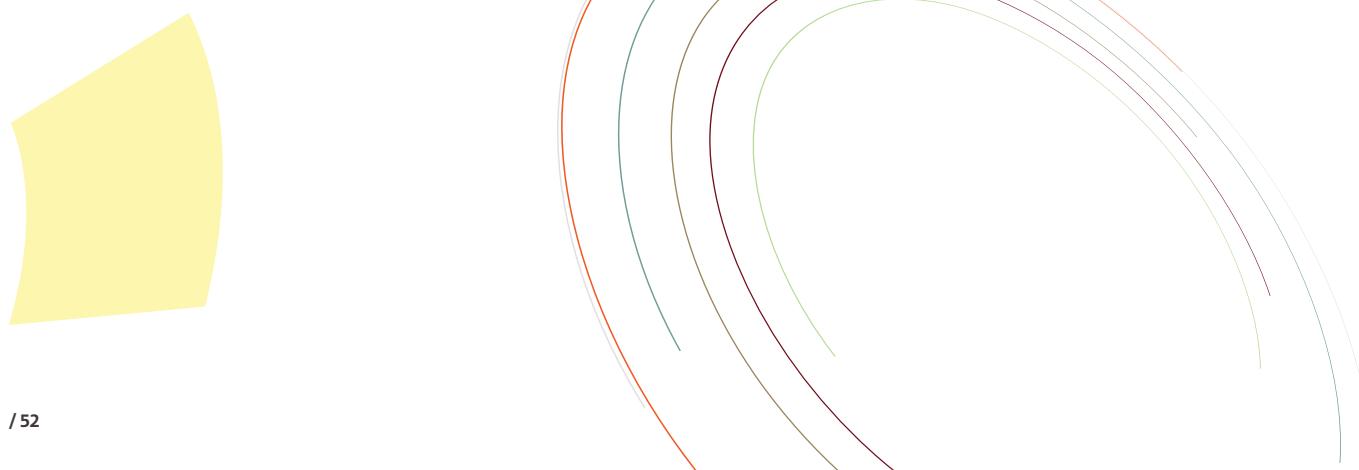
### BUDGET 2017

Le budget total du volet MEDIA pour l'année 2017 s'élevait à 110.819.280 €.

En 2017, un montant de 4.944.282 € a été directement investi dans 82 projets belges (cf. tableau ci-dessous).

A ce montant viennent s'ajouter les aides redistribuées par Europa Cinemas aux salles de cinéma (295.295 €), ainsi que le soutien engagé par des distributeurs et agents de vente européens dans la distribution de films belges (1.623.209 €).

Au total, les professionnels belges ont ainsi bénéficié de l'aide du programme à hauteur de 6,9 millions €, soit 6,2 % du budget européen MEDIA.



Secteur	Nbre de projets reçus	Nbre de projets soutenus UE	Taux de sélection UE	Montants EU	Nbre projets BE reçus	Nbre projets soutenus BE	Taux de sélection BE	Montants BE
<b>FORMATION</b>								
Formation (Année 2)	53	53	100%	7.500.033,40 €	2	2	100%	435.000 €
<b>DEVELOPPEMENT</b>								
Projets isolés	708	134	19%	5.375.000,00 €	25	9	36%	360.000 €
Slate Funding	163	69	42 %	12.210.831,00 €	10	4	40%	810.000 €
Jeux Vidéo	146	32	22%	3.729.550,00 €	–	–	–	–
<b>COPRODUCTION</b>								
Projets TV	155	43	28%	12.489.798,00 €	11	0	0 %	–
Fonds de coproduction	11	5	45 %	1.500.000,00 €	–	–	–	–
<b>DISTRIBUTION</b>								
Automatique – réinvest*	1022	1022	100%	20.237.063,00 €	42	42	100%	1.577.582 €
Soutien sélectif	1094	510	47%	9.777.800,00 €	33	14	42%	257.500 €
Agents de vente – réinvest*	85	85	100%	3.154.064,00 €	–	–	–	–
Réseaux de salle	1	1	100 %	10.854.880,00 €	–	–	–	–
Distribution en ligne	83	37	445%	9.462.504,70 €	2	2	100%	256.200 €
<b>PROMOTION</b>								
Festivals	245	65	27%	3.139.000,00 €	10	4	40%	142.000 €
Education au cinéma	26	7	27%	1.049.291,00 €	1	0	0 %	–
Accès au marché	97	65	67 %	7.702.665,00 €	7	5	71%	1.106.000 €
Stands	5	5	100%	2.636.800,00 €	–	–	–	–
<b>TOTAL:</b>	<b>3894</b>	<b>2133</b>	<b>55%</b>	<b>110.819.280,10 €</b>	<b>143</b>	<b>82</b>	<b>57%</b>	<b>4.944.282 €</b>

\* Montants réinvestis en 2017 sur base du fonds généré en 2016. Donc pas de sélection.



En 2017, les soutiens directs de MEDIA en Belgique ont porté sur :

- 2 programmes de formation : CARTOON Masters (350.000 €) et IF LAB (85.000 €).
- 13 projets de développement : 9 projets isolés (360.000 €) et 4 Slate Fundings (810.000 €) au bénéfice de sociétés de production indépendantes.
- 58 projets de distribution : 42 projets soutenus par l'aide automatique (1.577.582 €), 14 par le soutien sélectif (257.500 €) et 2 par la distribution en ligne (Universciné Belgium UnCut Premium (220.00 €) et JEF – Fim for Kids at Hospitals (36.200 €)).
- 4 festivals de cinéma : Festival Anima (41.000 €), Festival international du film de Gand (41.000 €), Het Jeugdfilmfestival (35.000 €), Festival international du court-métrage de Louvain (25.000 €).
- 5 actions de promotion : Cartoon Forum 2017 (420.000 €), Cartoon Movie 2018 (280.000 €), Cartoon Connection Canada 2017 & Asia-EU 2018 (100.000 €), Cineuropa.org (250.000 €) et Europa Showcase (56.000 €).

## RÉSULTATS DU PROGRAMME À MI-PARCOURS

En quatre ans, le programme Europe Créative MEDIA a investi plus de 432 millions € dans le secteur audiovisuel européen, en soutenant près de 8.000 projets.

Plus de 20,5 millions ont directement bénéficié aux professionnels belges. A ce montant s'ajoutent les retombées indirectes, c'est-à-dire le soutien engagé par des distributeurs et agents de vente européens dans la distribution de films belges, ainsi que les aides redistribuées par Europa Cinemas aux salles belges membres du réseau. Au total, le secteur audiovisuel belge a donc bénéficié, directement ou de près de 28 millions € entre 2014 et 2017, ce qui représente 6,4% du budget total de MEDIA pour la même période.



Année	Projets EU	Montants EU	Projets BE	Montants BE	Retombées indirectes BE
2014	1790	109.600.126,00 €	114	6.332.768 €	1.889.291 €
2015	2061	106.885.366,36 €	101	3.910.518 €	2.365.011 €
2016	1983	104.883.139,63 €	86	5.392.494 €	2.951.203 €
2017	2133	110.819.279,97 €	82	4.944.282 €	1.918.504 €
<b>Total :</b>	<b>7967</b>	<b>432.187.911,96 €</b>	<b>383</b>	<b>20.580.062 €</b>	<b>7.234.718 €</b>

**SOUTIENS DIRECTS DE MEDIA AU SECTEUR AUDIOVISUEL BELGE DE 2014 À 2017**

<b>Secteur</b>	<b>Projets BE</b>				<b>Montants BE</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>FORMATION</b>								
Formation	3	3	3	2	534.300 €	534.300 €	534.300 €	435.000 €
<b>DEVELOPPEMENT</b>								
Projets isolés	17	5	10	9	715.000 €	185.000 €	435.000 €	360.000 €
Slate Funding	10	1	7	4	1.535.000 €	200.000 €	1.174.160 €	810.000 €
Jeux Vidéo	0	1	0	–		55.000 €		
<b>COPRODUCTION</b>								
Projets TV	2	1	1	0	94.402 €	75.000 €	500.000 €	
Fonds de coproduction	0	–	–	–				
<b>DISTRIBUTION</b>								
Automatique – réinvest	47	60	38	42	1.431.386 €	1.145.138 €	1.231.754 €	1.577.582 €
Soutien sélectif	23	20	19	14	340.800 €	330.200 €	293.400 €	257.500 €
Agents de vente – réinvest	–	–	–	–				
Réseaux de salle	–	–	–	–				
Distribution en ligne	0	–	0	2				256.200 €
<b>PROMOTION</b>								
Festivals	5	5	3	4	175.000 €	167.000 €	115.000 €	142.000 €
Education au cinéma	1	0	0	0	58.000 €			
Accès au marché	6	5	5	5	1.448.880 €	1.218.880 €	1.108.880 €	1.106.000 €

En termes de résultats pour la Belgique, l'année 2014 fut exceptionnellement bénéfique et explique sans doute la baisse des chiffres l'année suivante.

En quatre ans, le secteur belge a bénéficié d'une belle moyenne de 5,1 millions € de soutien direct par an, ce qui représente près de 5% du montant annuel investi par le programme MEDIA en Europe depuis le début du programme.

**LES CAPITALES EUROPÉENNES DE LA CULTURE**

D'autres actions spécifiques sont également soutenues : plusieurs prix européens dans le domaine des arts, le label du patrimoine européen et les Capitales européennes de la Culture.

Depuis Athènes, première ville Capitale européenne de la Culture en 1985, plus de 40 villes ont obtenu le titre. Après Paphos (Chypre) et Aarhus (Danemark) en 2017, ce sont Leeuwarden (Pays-Bas) et La Valette (Malte) qui accueillent la manifestation en 2018.

Pour en savoir plus :

**[www.europreative.be](http://www.europreative.be)**

Desk Europe Créative Wallonie-Bruxelles  
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
[info@europreative.be](mailto:info@europreative.be)

Culture : + 32 (0)2 413 40 60

[www.facebook.com/DesktopEuropeCreative.BE](http://www.facebook.com/DesktopEuropeCreative.BE)

MEDIA : + 32 (0)2 413 34 91

[www.facebook.com/CreativeEuropeDesk.BE](http://www.facebook.com/CreativeEuropeDesk.BE)

# TENDANCES 2017

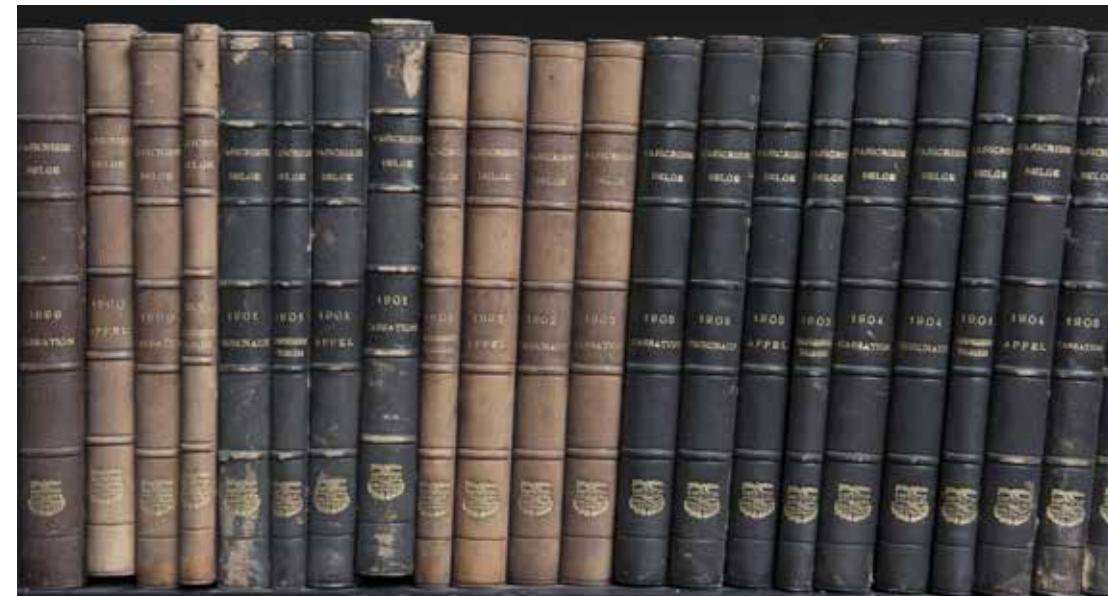


## DOSSIER : LES BÉNÉFICIAIRES FINAUX DE LA CULTURE

L'objet de cette analyse est de poursuivre l'inventaire, entrepris en 2017, des données dont dispose l'AGC, directement relatives, ou le plus directement possible, aux bénéficiaires finaux des politiques culturelles.

Les données qui font l'objet de l'analyse sont celles permettant de caractériser les publics présents dans les institutions culturelles que l'AGC subventionne. Elles concernent, en fonction des données disponibles par secteur, principalement le nombre de visiteurs, d'utilisateurs, de consommateurs, avec leurs principales caractéristiques : l'origine, le sexe, l'âge, le niveau d'étude, etc.

L'objectif de prise de pouls des secteurs subventionnés à travers le relevé des données sur les bénéficiaires est relativement récent, et il n'existe pas à ce jour de relevé structurellement organisé de ces données au sein de l'AGC. Dès lors, en collaboration avec les différents services de l'AGC, la réflexion de départ a été d'inventorier les données déjà disponibles et exploitables. Caractériser les publics est une tâche complexe mais essentielle pour mieux les connaître, mieux cibler les politiques culturelles afin d'inclure les publics plus ou moins éloignés de la culture en général ou de certaines de ses formes (meilleure connaissance des publics, adaptation des services aux publics, réinsertion culturelle, etc.). C'est le résultat de ce second inventaire<sup>15</sup> qui est présenté dans les pages qui suivent, pour ce qui concerne



### les secteurs de la Jeunesse, de la Lecture Publique, de la Créativité et des Pratiques Artistiques (CEC) et des Centres Culturels.

Pour automatiser et pérenniser la récolte, et constituer une base permanente d'informations, un protocole de collaboration et de partenariat entre l'Observatoire des politiques culturelles a été conclu début 2017, visant à construire un système d'informations coordonné relatif aux politiques culturelles.



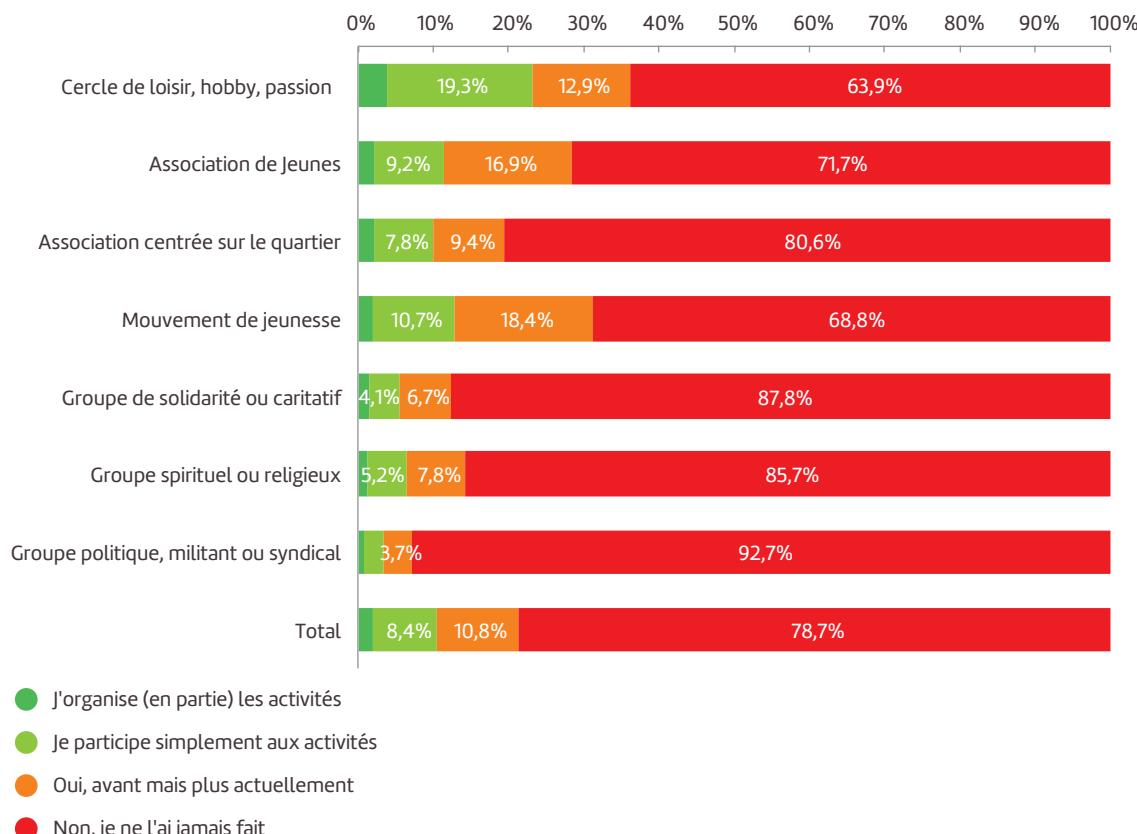
<sup>15</sup> Le résultat de premier inventaire est disponible dans le Focus culture 2016 et concerne les secteurs des musées, du livre, des arts de la scène, du cinéma et des télévisions locales.

## JEUNESSE

### QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES DE JEUNESSE ?

Les jeunes, oui, bien sûr. Mais cette réponse ne nous apprend rien sur le public cible. Il convient en effet de préciser au minimum la tranche d'âge concernée, qui est loin d'être univoque, et de s'attacher à savoir, parmi ces jeunes, lesquels sont touchés par les politiques de jeunesse.

**Illustration 1: fréquentation d'une association ou d'un groupe de jeunes**



### QUI EST JEUNE ?

La tranche d'âge visée dépend du texte législatif concerné. Les différents décrets régissant les politiques de jeunesse s'adressent en effet aux :

- 3–30 ans pour le secteur des **organisations de jeunesse** (décret du 26 mars 2009) ;
- 12–26 ans principalement pour le secteur des **centres de jeunes** (décret du 20 juillet 2000) ;
- 16–30 ans pour le **Conseil de la Jeunesse** (décret du 14 novembre 2008).

Pour ce qui concerne les programmes de **mobilité** gérés par le BIJ, les jeunes peuvent être âgés de 13 à 35 ans.

En outre, certaines législations également gérées par le Service de la Jeunesse ont pour bénéficiaires finaux des mineurs d'âge exclusivement (moins de 18 ans), même si l'action des politiques de jeunesse vise leurs cadres, généralement plus âgés. Il s'agit de la formation des animateurs et coordinateurs en **centres de vacances** (30 mois à 15 ans — décret du 17 mai 1999) et de la formation des animateurs et coordinateurs en **écoles de devoirs** (6–15 ans — décret du 28 avril 2004).

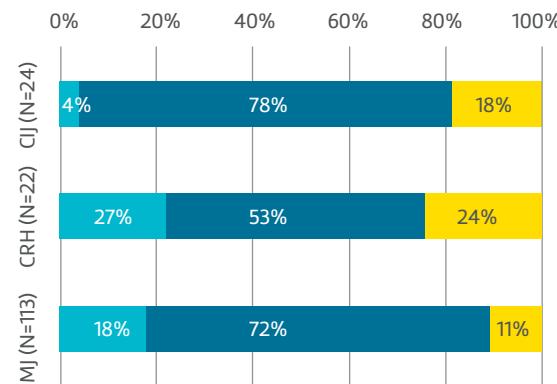
### QUELS SONT LES JEUNES TOUCHÉS ?

#### APPROCHE GLOBALE

Les politiques de jeunesse font partie du champ de l'éducation non formelle, ce qui signifie qu'elles se font sur base exclusivement volontaire. Une enquête menée par SONECOM<sup>16</sup> sur les affiliations des jeunes de 12 à 16 ans, parmi lesquels 10.515 jeunes ont été interrogés, a mis en évidence que près d'un jeune sur deux a déjà participé à une association de jeunes et/ou à un mouvement de jeunesse dans le passé ; il n'y en a toutefois qu'un sur cinq qui poursuit une affiliation de ce type au moment de l'enquête (illustration 1). Comparativement à d'autres pays, le taux de pénétration de l'action associative en Belgique est fort élevé chez les jeunes, même s'il diminue à l'adolescence.

<sup>16</sup> SONECOM SPRL, *Recherche visant à mieux comprendre les mécanismes d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles – OEJA*, septembre 2013.

### Illustration 2 : quelle est votre estimation du pourcentage de : Moins de 12 ans/ 12-26 ans/ Plus de 26 ans?



Ci-contre : Tranche d'âge des publics (en moyenne)

NB :

CIJ = Centre d'information des jeunes (29 centres concernés en 2017)

CRH = Centre de rencontre et d'hébergement (25 centres)

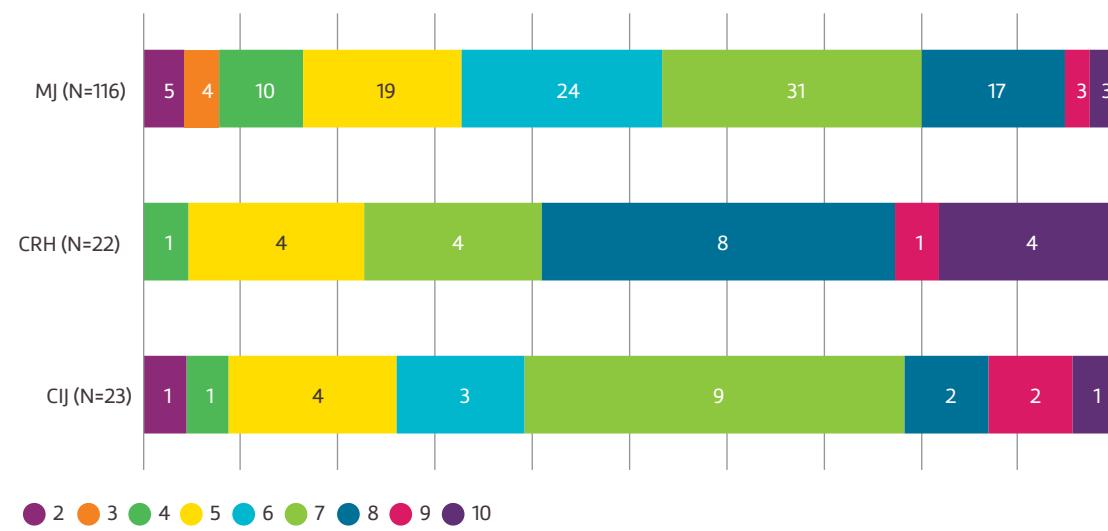
MJ = Maison de jeunes (156 centres)

La même enquête ne relève pas de différence significative en termes de genre, mais les quelques relations significatives entre le contexte économique et la participation à des groupes et mouvements associatifs témoignent d'une implication un peu plus importante dans ces groupes des jeunes supposés plus aisés au plan économique.

### LE PUBLIC DES CENTRES DE JEUNES

Lors de l'évaluation du décret du 20 juillet 2000 en 2016 par l'OEAJ (Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse)<sup>17</sup>, une enquête a été menée auprès des centres de jeunes.

### Illustration 3 : comment estimatez-vous globalement (tous critères confondus) la diversité des publics avec lesquels votre association travaille généralement? [sur une échelle de 0 à 10 où 0 = public totalement homogène et 10 = totalement hétérogène]



Quelques questions concernent l'analyse des publics. Elles permettent de voir que le public cible principal est bien celui des 12-26 ans, comme le prévoit le décret (illustration 2).

Dans leur grande majorité, les centres de jeunes déclarent accueillir un public diversifié, voire très diversifié (illustration 3). Cette diversité s'entend au niveau socio-économique, culturel mais également sur d'autres plans tels que le handicap par exemple.

En termes d'équilibre de genre, il faut casser l'idée préconçue que les centres de jeunes sont fréquentés surtout par les garçons. Le public des CIJ et des CRH est globalement mixte, et si un déséquilibre est constaté, c'est plutôt en faveur des filles. Les MJ rapportent être tout à fait mixtes pour

un tiers d'entre elles. On constate, lorsqu'il y a un déséquilibre, qu'il est plutôt en faveur des garçons et qu'il est renforcé durant l'accueil libre en MJ.

Le dossier de demande ou de renouvellement d'agrément quadriennal des centres de jeunes demande de préciser le nombre de jeunes fréquentant l'association en fonction de leur âge et de leur sexe.

Les données ne sont en général pas dépouillées. En vue de ce dossier, les données de l'ensemble des CIJ (29) et des CRH (25) ont été compilées, ainsi qu'une partie représentative des MJ (91 sur 156). L'analyse n'en est pas simple, la compréhension du « nombre de jeunes fréquentant l'association » étant différente pour les trois types de centres de jeunes, et différente même parfois pour les associations d'un

<sup>17</sup> Anne Swalüè, Lorise Moreau et Anne-Marie Dieu, *Décret du 20 juillet 2000, Rapport final d'évaluation* rédigé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, mars 2017.



même type. La plupart des MJ doivent communiquer le nombre de membres (avec carte de membre). Pour les CIJ, on parlera plutôt de nombre de demandes d'information. Pour les CRH, on renseignera le nombre de personnes ayant passé au moins une nuit dans le centre. La réalité qui se cache derrière les chiffres rend l'analyse globale vide de sens et il convient donc d'analyser les statistiques par type de centre.

En moyenne, une MJ compte 210 jeunes membres réguliers (soit approximativement 4,4 % de la population jeune concernée). Cette statistique n'inclut pas les publics occasionnels comme ceux des concerts, événements et festivals organisés

par les MJ, et ne permet donc pas réellement de mesurer le rayonnement de la MJ. Cette moyenne est relativement constante sur l'ensemble des provinces et la région de Bruxelles Capitale.

66% des jeunes membres ont entre 12 et 26 ans. Les 34 % restants se répartissent équitablement entre les moins de 12 ans et les plus de 26 ans.

En ce qui concerne les CIJ, on recense une fréquentation moyenne de 10.982 jeunes par centre, avec des données allant de 400 (comptage par carte de membres dans un petit centre) à près de 100.000 (si le centre organise un grand salon d'information). 77 % des bénéficiaires ont entre 12 et 26 ans, et moins d'un pourcent a moins de 12 ans.

C'est en CRH que la proportion des 12-26 ans est la plus faible, même si elle reste majoritaire (60 %). Pour le reste, 17 % des utilisateurs ont moins de 12 ans, 23 % ont plus de 12 ans.

La fréquentation moyenne est de 13.678 jeunes par centre. Quatre ordres de grandeur se dégagent :

- Moins de 2.000 (3 centres) ;
- Entre 2.000 et 10.000 (9 centres) ;
- Entre 10.000 et 20.000 (6 centres) ;
- Plus de 20.000 (6 centres).

Il est à noter que, quel que soit le type de centre, le financement des centres ne dépend pas de la fréquentation, mais bien du nombre d'activités organisées.

## LE PUBLIC DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

A part pour les mouvements de jeunesse, dont le financement dépend du nombre de membres, l'Administration ne dispose pas de statistiques de fréquentation pour les organisations de jeunesse.

Le décret du 26 mars 2009, comme celui régissant les CJ, a été évalué en 2016 par l'OEJAJ, sur base, entre autres, d'une enquête auprès des responsables des organisations de jeunesse (OJ)<sup>18</sup>.

Selon l'évaluation de l'OEJAJ, « au sein des mouvements de jeunesse et des mouvements thématiques, les principaux publics jeunes sont largement identifiés comme *jeunes participant*

<sup>18</sup> Julie De Wilde, Anne-Marie Dieu, Lorise Moreau et Anne Swalüé, Décret du 26 mars 2009, Rapport final d'évaluation rédigé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, mars 2017.

*volontairement durant leur temps libre.* Les services de jeunesse affichent des publics plus variés. Les trois types de publics jeunes les plus souvent cités par les services sont, par ordre d'importance : le public scolaire du fondamental, le public scolaire du secondaire et les jeunes participant volontairement durant leur temps libre »<sup>19</sup>.

Les mouvements de jeunesse se considèrent relativement proche de l'objectif de mixité selon l'enquête réalisée par l'OEJAJ dans le cadre de l'évaluation du décret OJ. Les chiffres repris dans le tableau ci-dessous peuvent en attester.

entendre des points de vue issus de leur collectivité de jeunes adhérents volontaires et engagés dans la durée d'un projet à long terme. Les mouvements thématiques peuvent être par exemple les jeunes syndicales, les jeunes de partis politiques ou des mouvements étudiants.

Selon l'évaluation du décret du 26 mars 2009 relatif aux organisations de jeunesse réalisé par l'OEJAJ, « à une très large majorité, les OJ ne rencontrent pas ou peu de difficultés à rencontrer les exigences du décret en termes d'âges des publics et ne remettent pas en question la fourchette d'âges prévue par le décret »<sup>22</sup>.

#### NOMBRE DE MEMBRES AFFILIÉS EN 2017

	Brabant W.	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Flandre	
Total filles	9.180	8.658	12.893	14.326	3.255	6.207	953	<b>55.472</b>
Total garçons	9.884	9.264	11.898	13.393	3.165	6.322	1.787	<b>55.713</b>
Total	19.064	17.922	24.791	27.719	6.420	12.529	2.740	111.185

Statistiques 2017 issues des 5 mouvements de jeunesse <sup>20</sup>

Bien que les mouvements thématiques tendent également vers ce but de mixité, il semblerait que « quelques-uns de leurs publics principaux sont davantage composés de jeunes garçons »<sup>21</sup>. Ces mouvements thématiques visent à sensibiliser les jeunes à des enjeux de société, spécifiques ou plus généraux, en faisant appel à la réflexion et l'analyse. Pour ce faire, ces O.J. cherchent à construire et faire

Une analyse des rapports d'activités et des plans quadriennaux démontre en effet que les OJ couvrent tous les âges de 0 à 30 ans (voir tableau ci-dessous). Les tranches 12-18 ans et 18-30 ans sont les plus représentées (respectivement 73% et 88% des OJ travaillent avec ces publics), tandis que la petite enfance (de 0 à 6 ans) n'est touchée que par 27% des OJ. Près d'une OJ sur deux accueille les enfants de 6 à 12 ans.

Enfin, toujours sur base des rapports d'activités des OJ, environ 25% d'entre elles déclarent travailler plus spécifiquement avec un public de jeunes précarisés.

19 Julie De Wilde, Anne-Marie Dieu, Lorise Moreau et Anne Swalüé, *Décret du 26 mars 2009, Rapport final d'évaluation* rédigé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, mars 2017, pp 27.

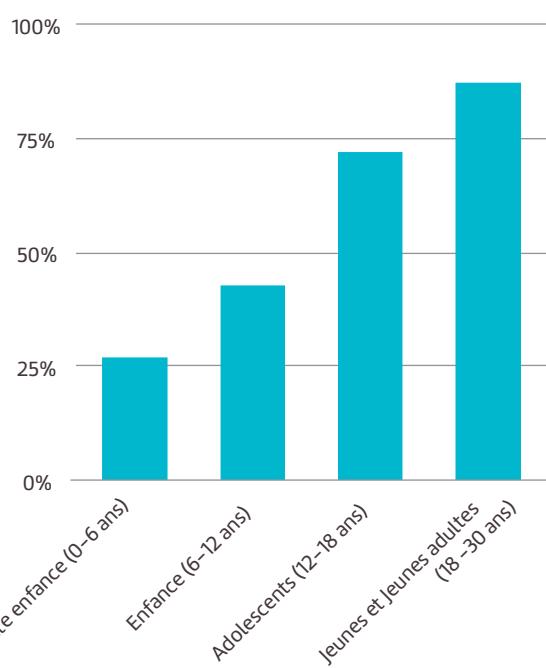
20 Les Scouts, Les Guides Catholiques de Belgique, Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, Fédération Nationale des Patros, Faucons Rouges.

21 Ibid pp 31.

22 Ibid, pp 32.



#### Proportion des OJ qui travaillent avec différentes tranches d'âge



## LA LECTURE PUBLIQUE

### DU NEUF EN LECTURE PUBLIQUE EN 2016 ?

Depuis quinze ans, le Service de la Lecture publique s'attache à démontrer, chiffres clés à l'appui, le quotidien des bibliothèques publiques, le taux de fréquentation, les usagers, les différents services rendus par l'ensemble du réseau. L'ensemble des bibliothèques publiques rentre annuellement un rapport d'activités qui permet au Service de livrer une photographie de l'année écoulée. Ces rapports permettent désormais de dévoiler quelques pans supplémentaires de l'identité de l'usager fréquentant les bibliothèques.

Avec un grand savoir-faire et beaucoup de conscience professionnelle, les bibliothécaires déclinent en chiffres le nombre d'usagers individuels ou collectifs, de nouveaux inscrits, leur lieu d'origine, ... Ils se sont même penchés, pour une bonne partie d'entre eux (65 %), sur l'âge et le genre de leurs usagers. En conséquence, il est possible de dessiner le portrait de l'usager moyen d'une bibliothèque : il s'agit bien souvent d'une dame dont l'âge se situe entre 25 et 49 ans.

En 2016, le nombre d'usagers individuels tend, comme par le passé, à diminuer. Toutefois, le nombre de collectivités emprunteuses présente une légère augmentation, ce qui permet de garder un nombre total proche de 800.000 usagers qui fréquentent une bibliothèque.<sup>23</sup>

<sup>23</sup> Précisons que le nombre d'usager est calculé sur base du nombre de personnes munies d'une carte d'inscription en bonne et due forme.

### UN OPÉRATEUR CULTUREL

Mais, et fort heureusement, la carte d'usager n'est pas le seul critère qui permet d'analyser la fréquentation d'une bibliothèque. Le nombre d'animations réalisées, tant à l'intérieur des murs de la bibliothèque qu'en dehors, démontre la vitalité de ces institutions. Ce nombre est, depuis 2009 (année d'adoption du nouveau décret), en constante augmentation. Les bibliothèques se définissent de plus en plus clairement comme des opérateurs culturels et offrent des espaces qui ne ressemblent en rien à des lieux de conservation de documents poussiéreux.

L'aspect économique est souvent négligé quand on aborde l'analyse des activités et services rendus en bibliothèque. Et pourtant, chaque opérateur direct trouve sa place dans le monde économique : un bibliothécaire est un « booster » de l'économie du livre. Il agit sur le marché éditorial par ses achats et sa politique documentaire. Les choix qu'il pose, en fonction de l'analyse de son public, sont loin d'être anodins. Il procède à des acquisitions de livres papiers et, de plus en plus, de livres numériques.

### BIBLIOTHÈQUE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Par ses animations et médiations en tout genre, le bibliothécaire se révèle être un acteur de changement social sur son territoire d'influence. Il conseille, forme, prête et anime. Par toutes ces actions, il est probable que la présence d'une bibliothèque sur un territoire augmente le bien-être social tant de ses usagers que des non usagers. Les formations, l'éducation qu'elle distille au travers de ses services se répandent sur l'ensemble de la contrée.

Les non usagers des bibliothèques bénéficient de manière indirecte de la présence de l'une d'entre elles. Même s'il n'a aucune intention de s'y rendre, le non usager est susceptible, à un moment de sa vie professionnelle ou privée, de le faire. Il est interpellant de constater que la présence ou non d'une bibliothèque révèle la qualité de la vie d'une commune, quelle que soit sa taille. Les étudiants, qui ne s'y rendent pas toujours en temps normal, s'y déplacent en nombre pour trouver un lieu propice à l'étude. Et, si les bibliothèques universitaires ont été les premières investies en la matière, les bibliothèques publiques sont désormais choisies par un bon nombre d'étudiants du secondaire qui y trouvent un endroit paisible mais également des sources documentaires ou des espaces numériques utiles.

Le partenaire privilégié reste, d'année en année, le monde scolaire. Ce ne sont pas moins de 2.489 projets qui ont été menés à terme en 2016 avec des écoles. Depuis toujours, l'école semble être le premier lieu vers lequel se dirige la bibliothèque. Public facile parce que captif ? Sans doute mais l'école est surtout un endroit où les enseignants accueillent à bras ouvert l'intrusion livresque dans leurs murs. La qualité des animations proposées, la facilité de pouvoir bénéficier d'un apport de livres, le dialogue entre les deux entités, dépassent de loin la facilité estimée au départ.

### USAGER TYPE

L'analyse du modèle d'usager révèle une constante au fil des années : l'usager de moins de 18 ans se taille une belle part dans la masse totale des usagers.

L'inscription gratuite au sein d'une bibliothèque publique n'est certes pas étrangère à ce constat, qui est par ailleurs à relativiser : les jeunes sont parfois inscrits d'emblée via leur établissement scolaire. Cette tendance se partage d'une province à l'autre et 2016 ne fait pas exception en la matière.

Le taux de collectivités inscrites en 2016 connaît à nouveau une belle croissance. De 18.093 collectivités en 2015, on passe à 23.933. Le nombre d'usagers induits passe lui de 358.160 à 384.879. Une belle progression qui permet de garder un nombre total d'usagers proche de 800.000. Ces collectivités sont en majorité constituées d'usagers de moins de 18 ans et donc issus d'établissements scolaires.



#### INDICATEURS DE LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016	Evolution entre 2009 et 2016
<b>Inscrits individuels</b>	485.043	475.102	461.811	451.894	445.804	451.185	437.026	411.959	-5,7%	-15%
<b>Nombre de collectivités</b>	16.349	17.842	16.930	17.633	15.982	17.030	18.093	23.933	24%	31%
<b>Estimation du nombre d'individus que représentent les collectivités</b>	335.955	355.099	327.463	336.962	317.524	363.680	358.160	384.879	6,9%	12,7%
<b>Nombre d'animations</b>	33.741	39.022	39.033	45.015	45.293	50.764	51.105	51.805	1,3%	34%
<b>Personnes ayant participé aux animations des bibliothèques publiques</b>	670.033	718.614	729.529	800.860	825.189	816.011	820.149	865.339	5,2%	22,5%
<b>Nombre de personnes touchées par les initiations à Internet et au multimédia</b>	26.337	36.350	28.620	29.223	38.542	26.436	29.429	23.532	-20%	-10%

## USAGERS INDIVIDUELS ET USAGERS COLLECTIFS

2016 n'est pas une année comme les autres en termes d'usagers en bibliothèque : si la diminution du nombre d'usagers individuels est bien présente (de l'ordre de 5 %), elle ne se ressent pas au vu du calcul global du nombre d'usagers. Le nombre des personnes inscrites via des collectivités est en réelle augmentation. Un phénomène qui permet au nombre total d'usagers d'être légèrement (0,2 %) en hausse par rapport au chiffre de l'année précédente. Le nombre d'usagers individuels dans la population totale fait donc preuve d'une relative stabilité. On peut en déduire que 2016 est une année dans la parfaite continuité des années précédentes. Diminution légère du nombre d'usagers, mais sans séisme.

L'accroissement, ou la diminution du nombre d'usagers, peut sembler un élément important dans le quotidien des bibliothèques. Que serait cette institution sans usager ? Mais, en y réfléchissant, le nombre d'usagers révèle-t-il fondamentalement le potentiel vivant d'un opérateur culturel ? Ce calcul basé sur le nombre d'inscrits en bibliothèque est-il réellement le reflet de la dynamique active d'une bibliothèque ? Autrefois, les bibliothécaires n'avaient de cesse d'attirer de nouveaux lecteurs au sein de leurs locaux. La dynamique est différente aujourd'hui, impulsée par le décret de 2009 : le bibliothécaire sort de ses murs et va, lectures sous le bras, à la rencontre des publics éloignés de la lecture. Le décryptage du nombre d'usagers ne peut plus se faire sans lire également en parallèle le nombre de participants aux animations, dans et hors, de la bibliothèque. Et là, le constat est saisissant : ce nombre ne cesse de s'accroître au fil des années.

## POPULATION DESSERVIE ET « ORIGINE » DES USAGERS

L'accès rapide et aisé à une bibliothèque située non loin de son domicile reste un enjeu important quant à la fréquentation des bibliothèques. Le lecteur doit pouvoir se rendre le plus aisément possible auprès d'un opérateur culturel. Comme par le passé, le service public de la lecture offre un réseau de bibliothèques suffisamment dense que pour permettre à 82,5% des habitants de trouver une bibliothèque non loin de leur domicile. Cinq cent bibliothèques ouvrent leurs portes aux lecteurs potentiels, un chiffre qui ne faiblit pas au gré des années et ce malgré les difficultés financières.

L'offre est bien présente, mais la réalité semble toute autre. Le pourcentage d'usagers individuels se rendant effectivement en bibliothèque n'est que de 11%. Un taux qui varie peu d'une année à l'autre. En prenant en compte les usagers des collectivités, ce pourcentage grimpe à 21 %. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la catégorie particulière d'usagers « séjournants », entendez par là les personnes qui se rendent en bibliothèque sans disposer d'une inscription en bonne et due forme et qui profitent de l'infrastructure ainsi que des activités. Les tentatives pour estimer le nombre de ces « séjournants » se sont avérées difficiles. Moultes estimations ont été réalisées sans pouvoir avancer de chiffres concrets. C'est pourtant une réalité incontournable en bibliothèque. Cette catégorie chemine de l'étudiant en blocus au lecteur exclusif de journaux en passant par l'ado qui vient surfer et le « sans abri » en quête de chaleur humaine ; elle occupe les locaux de la bibliothèque en lui apportant des présences non comptabilisées.

Si aucun chiffre précis ne peut être avancé, 65 % des bibliothèques ont accepté de jeter un œil sur cette partie de leurs « usagers ». Le constat est intéressant : chacune de ces bibliothèques atteste de la présence de « séjournants » tout en étant incapable d'en dénombrer la quantité. Par contre, elles remarquent pour la plupart qu'ils consultent en grande majorité des documents et que la même proportion effectue des recherches via internet ou suit des animations. Une explication à cette situation ? Sans une enquête approfondie, il est difficile d'en déterminer les causes. L'hypothèse du manque de moyens financiers peut être avancée, ce qui permettrait à la bibliothèque de remplir un rôle primordial dans l'intégration des personnes ayant un revenu faible.<sup>24</sup>

Une bibliothèque publique se doit de connaître son public de fréquentation. Qui est donc l'usager qui profite de ses collections, qui est celui qui se déplace pour assister à ses médiations, à ses animations ? Des indicateurs importants qui doivent lui permettre d'adopter l'offre adaptée à son territoire de « chalandise » (sa zone d'influence culturelle). Force est de constater que les offres culturelles des bibliothèques continuent d'année en année à intéresser des usagers en provenance de communes voisines ou plus lointaines. L'usager franchit allégrement les distances qui le séparent d'une bibliothèque où il estime pouvoir trouver les livres ou l'activité qui correspondent à ses espérances.

24 D'autres « séjournants » viennent, même si la proportion est moindre, pour prendre un café ou, tout simplement, pour parler. Ce rôle social des bibliothèques publiques n'est pas néuf. Il a toujours été interpellant de constater qu'elles ne sont plus des lieux où le chuchotement est de mise et où parler attirerait sur le lecteur les foudres de la communauté entière d'usagers.

Comme chaque année, c'est à Bruxelles et dans le Luxembourg qu'on trouve les pourcentages les plus élevés d'usagers voyageurs. La raison en est simple : la distance. Elle joue en faveur de la région bruxelloise et au creux de la province du Luxembourg. Les distances sont faibles à Bruxelles ; il n'est donc pas rare de franchir le peu de km entre son domicile et les bibliothèques qui l'entourent. La province de Luxembourg est plus étendue et il est nécessaire de parcourir des distances plus amples pour s'approcher de la bibliothèque proche de son domicile.

## USAGERS FÉMININS ET MASCULINS

En 2015, pour la première fois, les bibliothèques avaient répondu à des questions de « genre » et d’âge. Qui donc est l’usager qui se déplace en bibliothèque, est-il un homme ou une femme ? Est-il jeune ou plutôt d’âge mur ? 60 % des bibliothèques avaient accepté de répondre à ces questionnements. En 2016, le taux de bibliothèques qui a répondu est passé à 65 % et les résultats confirment les constats de 2015 : l’usager est en majorité une femme dont l’âge se situe entre 25 et 49 ans. Et, même sans tenir compte de l’âge, le lecteur qui vient en bibliothèque est plutôt féminin

et ce toutes régions confondues. La bibliothèque attire donc encore et toujours plus les femmes que les hommes. Des hypothèses (et ce ne sont que des hypothèses qui seraient à vérifier par des études plus approfondies) peuvent être formulées :

- les femmes lisent plus que les hommes ;
- la littérature proposée est majoritairement orientée vers un public féminin ;
- elles sont plus attirées par l'espace social proposé par la bibliothèque ;
- elles disposent de moyens financiers moins importants et se rendent en bibliothèque pour pallier ce problème ;
- les bibliothécaires sont en majorité féminines et leur politique d'achat correspond plus à un lectorat féminin.

A étudier...

Avant 18 ans, et surtout avant l’âge de deux ans, la différence entre hommes et femmes est très faible en bibliothèque. Garçons et filles semblent égaux au moment de l’inscription. Par contre, avec l’âge, la différence va croissant, surtout après 18 ans. Rappelons que jusqu’à 18 ans, l’inscription et le prêt sont gratuits en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## USAGERS DE MOINS ET DE PLUS DE 18 ANS

Un autre constat s’impose, le même d’année en année : la part représentée par les usagers de moins de 18 ans présente une grande stabilité. Ils sont 47,7 % parmi l’ensemble des usagers individuels. Ils étaient 47,5 % en 2015. Le lien privilégié que les écoles ont toujours développé avec les bibliothèques explique pour partie le nombre important de jeunes présents en bibliothèque.



**USAGERS DE PLUS ET MOINS DE 18 ANS PARMI LES USAGERS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS**

	Usagers individuels			Usagers collectifs			Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers collectifs
	Usagers individuels de moins de 18 ans	Usagers individuels de 18 ans et plus	Usagers individuels – total	Usagers collectifs de moins de 18 ans	Usagers collectifs de 18 ans et plus	Usagers collectifs – total		
<b>Brabant wallon</b>	12.179	14.681	26.860	21.557	2.404	23.961	45,3%	89,9%
<b>Bruxelles</b>	52.468	47.140	99.608	68.725	11.658	80.383	52,7%	85,4%
<b>Hainaut</b>	49.341	59.413	108.754	111.289	22.075	133.364	45,4%	83,4%
<b>Liège</b>	58.782	63.672	121.914	68.950	13.490	82.440	48,2%	83,6%
<b>Luxembourg</b>	11.406	13.694	25.100	23.816	1.927	25.743	45,4%	92,5%
<b>Namur</b>	12.623	16.625	29.723	27.018	11.970	38.988	42,5%	69,3%
<b>Total</b>	<b>196.734</b>	<b>215.225</b>	<b>411.959</b>	<b>321.355</b>	<b>63.524</b>	<b>384.879</b>	<b>47,7%</b>	<b>83,5%</b>

**PART RELATIVE D'USAGERS INDIVIDUELS JEUNES ET ADULTES DANS LA POPULATION TOTALE EN 2016**

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	total
<b>Population desservie</b>	839.247	2.954.333	3.790.998
<b>Usagers</b>	196.734	215.225	411.959
<b>Pourcentage d'usagers par rapport à la population totale desservie</b>	23,4%	7,3%	10,9%

**NOMBRE D'USAGERS PROVENANT DES COMMUNES VOISINES EN 2016**

	Usagers individuels	Nombre d'usagers individuels provenant des communes voisines	Pourcentage d'usagers venant des communes voisines parmi l'ensemble des usagers
<b>Brabant wallon</b>	26.860	7.721	28,7%
<b>Bruxelles</b>	99.608	40.209	40,4%
<b>Hainaut</b>	108.754	31.087	28,6%
<b>Liège</b>	121.914	42.743	35%
<b>Luxembourg</b>	25.100	9.016	35,9%
<b>Namur</b>	29.723	7.535	25,3%
<b>Total</b>	<b>411.959</b>	<b>138.311</b>	<b>33,6%</b>

## MOYENNE DES INSCRITS INDIVIDUELS SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE OÙ LE RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES EST IMPLANTÉ

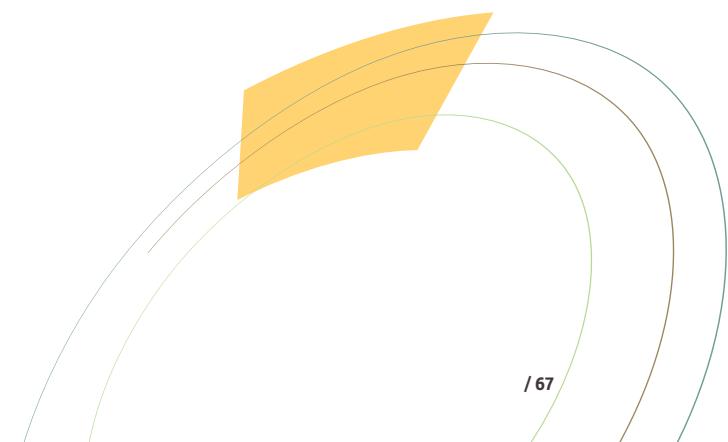
Le tableau ci-dessous offre une vision du nombre moyens d'usagers selon la taille de la commune où le réseau est implanté

Nombre d'habitants	Usagers individuels 2016		
	Usagers de moins de 18 ans	Usagers de plus de 18 ans	Usagers totaux
<b>Moins de 15.000</b>	511	921	1.432
<b>De 15.000 à 24.999</b>	1.110	1.007	2.117
<b>De 25.000 à 34.999</b>	1.320	1.645	2.965
<b>De 35.000 à 49.999</b>	2.195	2.156	4.351
<b>Plus de 50.000</b>	5.052	5.851	10.903

## USAGERS INDIVIDUELS HOMMES ET FEMMES DE MOINS DE 18 ANS<sup>25</sup>

	Usagers de 0 à 2 ans		Usagers de 3 à 11 ans		Usagers de 12 à 17 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Brabant wallon</b>	250	122	2.992	1.924	2.860	1.605
<b>Bruxelles</b>	711	848	10.195	10.569	12.696	9.777
<b>Hainaut</b>	509	494	10.290	8.432	10.258	7.311
<b>Liège</b>	491	350	11.648	10.560	12.732	10.411
<b>Luxembourg</b>	53	59	1.416	1.236	1.519	1.209
<b>Namur</b>	132	106	1.400	1.117	1.116	906
<b>Total</b>	<b>2.146</b>	<b>1.979</b>	<b>37.761</b>	<b>33.838</b>	<b>41.181</b>	<b>31.219</b>

25 Les chiffres sont calculés sur base des rapports des 65 % bibliothèques qui ont répondu à ces questions



**USAGERS INDIVIDUELS HOMMES ET FEMMES DE 18 ANS ET PLUS<sup>26</sup>**

	Usagers de 18 à 24 ans		Usagers de 25 à 49 ans		Usagers de 50 à 64 ans		Usagers de 65 à 79 ans		Usagers de 80 ans et plus	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Brabant wallon</b>	1.320	622	4.283	1.464	2.161	724	1.431	544	600	115
<b>Bruxelles</b>	6.780	4.040	10.237	4.838	3.995	2.216	2.633	1.448	676	479
<b>Hainaut</b>	7.440	4.052	12.588	4.862	6.754	2.846	3.620	2.166	828	394
<b>Liège</b>	9.217	4.839	12.594	5.455	7.355	3.615	5.356	3.216	1.322	850
<b>Luxembourg</b>	1.025	469	1.899	610	1.065	380	590	281	158	88
<b>Namur</b>	840	571	1.882	711	935	439	595	321	208	88
<b>Total</b>	<b>26.622</b>	<b>14.593</b>	<b>43.483</b>	<b>17.940</b>	<b>22.265</b>	<b>10.220</b>	<b>14.225</b>	<b>7.976</b>	<b>3.762</b>	<b>2.014</b>

	Part représentée par les usagers féminins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers féminins de 18 ans et plus sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers masculins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers masculins de 18 ans et plus sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers féminins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers	Part représentée par les usagers masculins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers
<b>Brabant wallon</b>	38%	62%	51%	49%	69%	31%
<b>Bruxelles</b>	49%	51%	62%	38%	58%	42%
<b>Hainaut</b>	40%	60%	53%	47%	63%	37%
<b>Liège</b>	41%	59%	54%	46%	61%	39%
<b>Luxembourg</b>	39%	61%	58%	42%	64%	36%
<b>Namur</b>	37%	63%	49%	51%	62%	38%
<b>Total</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>	<b>55%</b>	<b>45%</b>	<b>61%</b>	<b>39%</b>

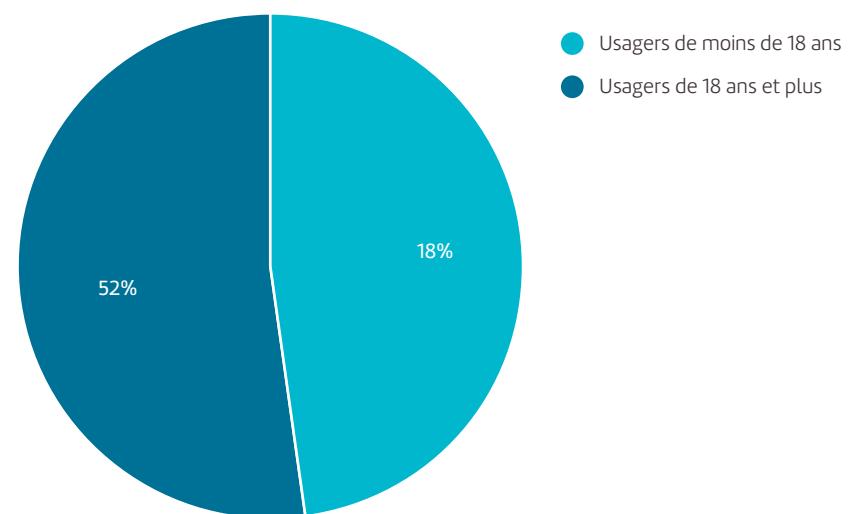
26 idem

## USAGERS INDIVIDUELS ET POPULATIONS DESSERVIES

	Usagers individuels	Population desservie	
Brabant wallon	26.860	248.807	10,7%
Bruxelles	99.608	1.010.202	9,8%
Hainaut	108.754	1.145.925	9,4%
Liège	121.914	844.536	14,4%
Luxembourg	25.100	189.728	13,2%
Namur	29.723	351.800	8,4%
Total	<b>411.959</b>	<b>3.790.998</b>	<b>10,8%</b>

## FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PAR PROVINCE POUR LES MOINS ET PLUS DE 18 ANS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – 2016

	Usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Usagers de 18 ans et plus parmi les usagers individuels	Population desservie
Brabant	12.179	14.681	248.807
Bruxelles	52.468	47.140	1.010.202
Hainaut	49.341	59.413	1.145.925
Liège	58.782	63.672	844.536
Luxembourg	11.406	13.694	189.728
Namur	12.623	16.625	351.800
Total	<b>196.734</b>	<b>215.225</b>	<b>3.790.958</b>



## CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES

### TYPES D'ACTIVITÉS

#### REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les données concernant les publics des centres d'expression et de créativité (159 CEC au total) ont été récoltées dans les carnets de subvention portant sur l'année de référence 2016 (période transitoire) ou dans les rapports d'activités (CEC reconnus et qui ont déposé une demande de reconnaissance). Elles ont été encodées par les opérateurs eux-mêmes.

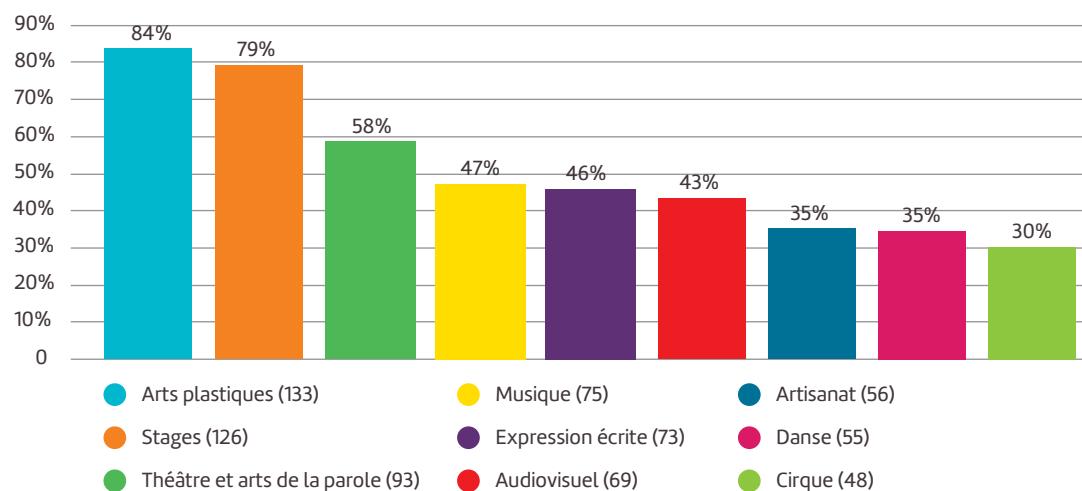
#### RÉPARTITION PAR DISCIPLINE CULTURELLE<sup>27</sup>

Une grande majorité des centres d'expression et de créativité proposent des activités dédiées aux arts plastiques (84% des CEC proposent cette activité). Ensuite, l'activité la plus représentée par les CEC consiste en stages (80%). Complètent le podium : les activités consacrées au théâtre et aux arts de la parole (58%).

### HEURES D'ACTIVITÉS

Les CEC ont donné un total de 204.723 d'heures d'ateliers et de stages. Soit une moyenne de 1.312 heures d'ateliers et/ou stages par opérateur<sup>28</sup>.

#### Répartition des CEC selon le type d'activités organisées



Pour les CEC en période transitoire, les informations encodées permettent de savoir qu'en moyenne, les ateliers représentent 84% des activités globales et les stages 16%.

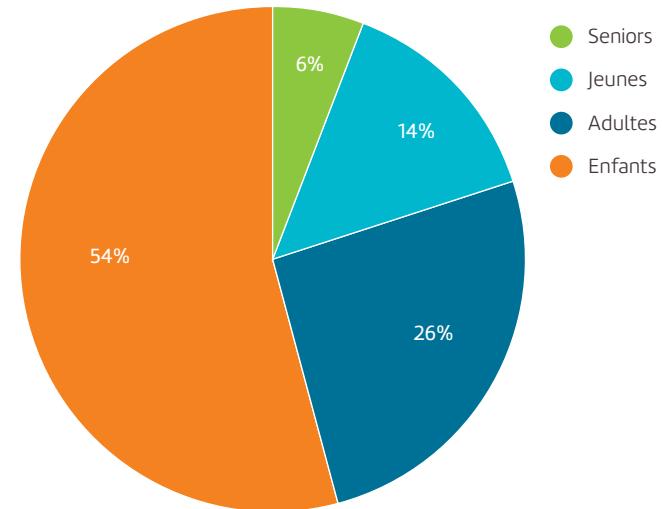
### TYPES DE PUBLICS

49.497 participants distincts ont franchi l'entrée d'un CEC. Ce nombre représente une moyenne de 325 participants par opérateur.

La répartition montre que 54% du public sont des ENFANTS, 14% des JEUNES, 26% des ADULTES et 6% des SENIORS.<sup>29</sup>

Au niveau du genre, 61% sont des FEMMES pour 39% d'HOMMES : plus on avance dans l'âge, plus la présence féminine augmente.

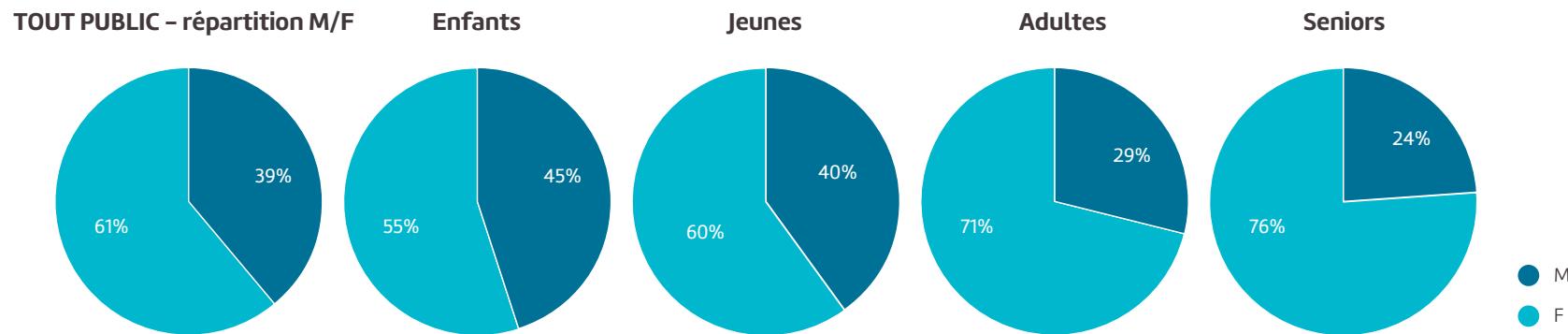
#### TOUT PUBLIC – répartition tranches d'âges



<sup>27</sup> Les opérateurs avaient la possibilité d'encoder plusieurs disciplines.

<sup>28</sup> 3 opérateurs n'ont pas communiqué les heures consacrées aux activités

<sup>29</sup> Définition des catégories : enfants : 0-12 ans, jeunes : 12-18 ans, adultes : 18-65 ans, seniors : 65+



### PUBLIC SPÉCIFIQUE<sup>30</sup>

69 des CEC déclarent accueillir un public handicapé (17% en moyenne) ; 7 de ces CEC travaillent exclusivement avec un public handicapé (handicap mental et physique) et 2 CEC travaillent exclusivement avec des personnes qui souffrent d'une maladie mentale.

75 CEC déclarent accueillir un public précarisé (25% en moyenne) et 4 CEC sont identifiés comme travaillant avec un public en situation de « grande pauvreté ».<sup>31</sup>

<sup>30</sup> Terme « public spécifique » défini dans le décret : Art.3, 18° du décret 2009 « PUBLIC SPECIFIQUE » : Personnes vivant dans des situations de grande précarité ou personnes dont il est établi médicalement qu'elles présentent un handicap mental, une maladie mentale grave ou un handicap physique. Définition Art.3, 19° du décret 2009 « PERSONNE VIVANT DANS DES SITUATIONS DE GRANDE PRECARITE » : les personnes, familles ou groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si limitées qu'elles sont exclues du niveau de vie minimal reconnu comme acceptable par l'Etat où ils vivent.

<sup>31</sup> Catégories où les chiffres sont les moins fiables car difficile pour les opérateurs de quantifier le nombre de participants en situation de précarité.



## CENTRES CULTURELS

A l'heure actuelle, les Centres culturels ne disposent pas de données chiffrées standardisées selon un référentiel commun (dans le décret par exemple). Il est difficile dès lors de proposer des statistiques montrant l'évolution du secteur. L'avenir se conjuguera nécessairement avec la production de statistiques qui offriront une photographie du travail des opérateurs à un moment donné et qui permettront, non pas de générer un contrôle du travail des opérateurs – ce que d'aucuns craignent-, mais plutôt de tirer des constats et de suivre les évolutions en les accompagnant de multiples façons.

L'échantillon étudié<sup>32</sup> totalise 31% du budget ordinaire total affecté aux CC (budget 2017). L'analyse a porté sur les rapports d'activité 2016 et sur base des données déclarées.



Nombre de Centres culturels	Pourcentage des Centres culturels qui publient des données de fréquentation	Nombre total de participants toutes activités confondues
30	90 %	449.135

32 30 centres culturels choisis aléatoirement parmi les 115 centres culturels existant en Fédération Wallonie-Bruxelles de catégories différentes selon l'ancien décret au moment de la rédaction des rapports d'activité analysés et d'implantations rurales et urbaines.

En 2016, 449.135 personnes ont fréquenté les diverses activités proposées au sein des **30 centres culturels**.

L'échantillon permet de dresser certains constats. Chacun des centres culturels organise la collecte de ses données et la structuration de celles-ci sans suivre un cadre commun à l'ensemble du secteur, ce qui ne simplifie pas l'agrégation des données.

Toutefois la majorité des centres culturels publie des données de fréquentations, ce qui donne à penser qu'ils sont attentifs à mesurer quantitativement leur public et à en apprendre plus sur les caractéristiques de celui-ci.

De manière générale, les chiffres ne prennent pas en compte l'intensité, ni la durée de la participation. Certains, cependant, essayent de le faire en quantifiant par exemple les heures d'activités auxquelles ont participé les usagers.

Les niveaux d'implication dans la fréquentation et la participation sont évidemment très variables, selon la nature des activités organisées : des stages, des ateliers hebdomadaires, des projets participatifs, des artistes soutenus en création, des expositions ou des conférences, des réunions du conseil d'orientation ou du conseil d'administration (ces deux dernières données n'ont pas été collectées dans les rapports).

La collecte de chiffres relativ à la participation du public scolaire est en général assez performante. Les autres données (origine géographique, genre, âge) sont généralement absentes, sauf projets particuliers. Des informations sur la provenance géographique par le biais des commandes en ligne de tickets sont parfois présentées dans les rapports ; mais cela relève de l'exception et nécessite une billetterie électronique.

Ces renseignements sont pourtant capitaux pour mesurer la diffusion des activités des centres culturels sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2016, seul 3 centres culturels (10%) parmi l'échantillon global n'ont publié aucune donnée quantitative concernant leur public. Les indicateurs touchant à la fréquentation des Centres culturels se déclinent pour une grande partie d'entre eux différemment selon les secteurs d'activités culturels (arts plastiques, arts de la scène, éducation permanente, audiovisuel, littérature).

On ne peut pas résumer un spectacle par le nombre de spectateurs qu'il a attiré, bien entendu. Mais quantifier le public et les caractéristiques qui en découlent permet de mettre en valeur les activités des Centres culturels, d'orienter, de diffuser ses activités culturelles auprès d'un public non habitué, absent des Centres culturels, et sans doute d'attirer un nombre plus important de spectateurs à terme.



## FRÉQUENTATION SELON LES ACTIVITÉS ORGANISÉES

	Nombre d'activités	Nombre de participants			
		visiteurs totaux <sup>33</sup>	moins de 18 ans (y compris le jeune public)	public scolaire	adultes
<b>Audiovisuel et médias (projections, ateliers, etc.)</b>	231	36.177			
<b>Education permanente</b>	260	24.259		5240	1.082
<b>Arts plastiques (Expositions,...)</b>	90	61.041	176	770	472
<b>Festivals (arts de la scène)</b>	16	34.933			
<b>Festival de littérature</b>	9	2.553			
<b>Formations</b>	2	164			
<b>Journées culturelles</b>	41	8.650			
<b>Médiations (expositions, ateliers,...)</b>	507	11.234			
<b>Pluridisciplinaire</b>	67	23.344			
<b>Spectacles (arts de la scène)</b>	694	194.802	74.639	17.362	102.801
<b>Autres</b>	16	12.316			

33 Certains Centres culturel communiquent uniquement un chiffre global de fréquentation, sans répartir cette donnée par activités. Ces données sont reprises dans le total supra mais non dans le tableau

# DOSSIER : « ÉCRIVAINS EN CLASSE », DES VITAMINES POUR LA LECTURE !

TENDANCES 2017  
ÉCRIVAINS EN CLASSE, DES VITAMINES POUR LA LECTURE !

**Comment propager le goût de la littérature auprès des jeunes, écoliers comme étudiants ? C'est à un échange de bonnes recettes autour d'une table ronde que nous convient Cécile Jacquet (C.J.) et Christian Libens (C.L.), en compagnie d'enseignants et d'auteurs**

**D. C., professeur dans le secondaire et écrivain :** « J'ai découvert l'opération « Écrivains en classe » voici une quinzaine d'années ; mais, alors, elle existait déjà depuis plus de dix ans. J'avais invité la romancière Françoise Houdart à rencontrer une classe de rhéto, c'est elle qui m'avait dit que l'auteur pouvait être défrayé si le prof introduisait une demande auprès du Service des Lettres et du Livre... »

**C. H., professeure dans le secondaire :** « Pour tous, profs comme élèves, la rencontre avec un écrivain après la lecture d'un de ses titres constitue la cerise sur le gâteau : la « vraie vie » qui s'invite dans les murs de l'école. Parce qu'à ce moment, tout prend sens : les hypothèses de lecture sont discutées et vérifiées auprès de l'auteur. Celui-ci descend de son piédestal pour se mettre à l'écoute de ses lecteurs, et les adolescents s'enhardissent et engagent une discussion nourrie à propos des étapes du travail antérieur. »

**C. L. « Écrivains en classe » :** « Au vu de vos expériences, pensez-vous que n'importe quel élève peut se sentir concerné, du petit enfant au jeune adulte, et du cancre au dévoreur de livres ? »

**C. W., professeure dans le technique et le professionnel :** « C'est sûr que nos élèves vivent souvent leur scolarité avec un fort complexe vis-à-vis de l'enseignement général. Alors, quand des écrivains acceptent de leur consacrer du temps, ils se sentent très valorisés. La rencontre avec les auteurs les met, eux qui sont tellement habitués à

*Accueillir un écrivain dans la classe est chaque fois une vraie fête !*



*La littérature n'est pas qu'un cimetière parisien !*



entendre leurs études dénigrées, au même niveau que tous. Ils lisent, travaillent, analysent, préparent des questions, gèrent l'accueil le plus souvent avec un vrai enthousiasme. J'ignore si certains élèves se découvriront une fibre littéraire, mais je sais, pour l'avoir entendu plusieurs fois de la bouche de « mes anciens », qu'ils garderont en mémoire le souvenir d'une rencontre exceptionnelle avec Pierre Mertens, mais oui ! ou Bernard Tirtiaux, ou Thierry Robberecht. »

**C.J. « Écrivains en classe » :** « Depuis 2015, l'opération est accessible à l'enseignement fondamental. Les instituteurs du maternel et du primaire peuvent introduire une demande pour recevoir un auteur ou un illustrateur dans leur classe. Parler de « littérature » avec d'aussi jeunes lecteurs, est-ce bien sérieux ? »

**S. C., institutrice dans le maternel :** « Installer une première culture littéraire dès le plus jeune âge est essentiel. La littérature de jeunesse, c'est bien plus qu'un support ou un outil à l'apprentissage et la maîtrise de la langue. Elle provoque des émotions, mobilise des stratégies de lecture approfondie, suscite le questionnement et la créativité, permet de comprendre. Elle ouvre au monde et participe à la construction personnelle de l'individu, en termes de langage, d'histoire, de culture. Pratiquant la littérature de jeunesse au quotidien avec mes élèves de 3<sup>e</sup> maternelle, j'ai pu constater les apports inestimables de ces ouvrages sur les enfants. Il y a bien sûr les progrès stupéfiants de ceux-ci en lecture, en écriture (ils rédigent eux-mêmes, grâce à la « dictée à l'adulte », de petits textes) et le développement de l'esprit critique. Ce sont aussi des enfants épanouis, curieux du monde qui les entoure. Les parents découvrent des lecteurs exigeants, en recherche du plaisir de la lecture comme en quête de sens. »

**C.J. « Écrivains en classe » :** « En quoi ces rencontres avec un auteur sont-elles importantes pour ces jeunes lecteurs ? »

**S. C., institutrice dans le maternel :** « La rencontre avec l'auteur est vécue comme un événement et préparée dans les moindres détails. Nous recherchons des informations sur celui-ci et lisons un maximum de ses livres. Nous nous intéressons plus particulièrement à l'un ou l'autre titre en en faisant une lecture plus fine. Observation, hypothèses de lecture, mise en relation avec d'autres ouvrages de littérature de jeunesse ou avec des œuvres d'art, découverte de techniques artistiques, Les informations sont partagées et synthétisées, des questions rédigées. Le grand jour arrive. Les questions fusent. « Pourquoi as-tu publié tes livres dans plusieurs maisons d'édition ? » demande spontanément ce petit garçon à Sophie Daxhelet. L'auteure montre ses croquis, l'évolution de l'histoire entre le premier jet et le livre publié. Que de travail accompli, sur le texte comme sur l'illustration ! L'auteur devient une personne concrète avec qui s'engage un dialogue véritable sur la lecture et l'écriture. »

**R. D., instituteur en primaire :** « Nous connaissons l'importance d'un vrai texte, vivant et porteur de sens. Avoir face à soi le créateur de l'objet, l'auteur ou l'illustrateur est une véritable opportunité. Celui-ci, parce que réel, comme peuvent l'être le boulanger qui crée le pain ou le maçon qui bâtit le mur, par son expérience, peut faire naître des vocations ou du moins donner un sens à la lecture et à l'écriture quotidiennes. »

**S. D., institutrice en primaire :** « Rencontrer un auteur, c'est s'intéresser aux processus créateurs,

développer des stratégies de lecture, saisir la manière dont il transmet ses visions du monde. C'est échanger sur ces démarches de lecture, d'écriture et d'illustration avec un regard d'expert, celui de l'auteur. C'est grandir dans une situation de rencontre et d'ouverture. »

**C.J. « Écrivains en classe » :** « Les rencontres d'auteurs s'organisent aussi dans le supérieur pédagogique. Quelle est la plus-value de celles-ci ? »

**F. B., professeure dans le supérieur pédagogique :** « Faire découvrir « Écrivains en classe » aux étudiants qui se destinent à l'enseignement est comme un devoir, tant cet outil pourra leur être précieux dans toute leur carrière, et je pense autant aux enseignants du fondamental que du secondaire. Je n'évoquerai ici qu'un seul aspect de sa formidable richesse didactique. Ecouter un écrivain décrire comment un personnage a pris naissance dans son esprit ou quels lieux l'ont inspiré est réellement une expérience fascinante. C'est une façon de rendre l'écrivain accessible pour les étudiants et de donner de nouvelles dimensions à leur appréciation de ses livres. Ainsi, ces rencontres permettent de percevoir un lien plus concret entre le processus d'écriture et le processus de lecture, de comprendre que la polysémie de l'œuvre existe. »

**C. L. « Écrivains en classe » :** « La proximité géographique de l'auteur ou du cadre dans lequel son histoire se déroule et ces mêmes lieux réels familiers aux élèves dans leur vie quotidienne agirait-elle sur la perception de la fiction du jeune lecteur et son empathie pour les personnages ? »

**D. C., professeur dans le secondaire et écrivain :** « C'est certain ! Les élèves se rendent alors compte que la littérature n'est pas un « cimetière parisien »

ni des listes de morts dans le Petit Larousse, mais bien des hommes et des femmes de chez nous, parfois très jeunes, parfois un peu provocants, qui publient des livres accessibles, à propos desquels il est possible de discuter, d'échanger des émotions, de partager des moments de vie. Je me souviens de l'effet produit par l'arrivée de Christine Aventin dans la tenue de cuir du parfait motard, des gâteaux préparés par des mamans pour Colette Nys-Mazure, des shows très appréciés de Nicolas Ancion, des provocations de Foulek Ringelheim, des silences de François Emmanuel... »

**H. B., professeure dans le secondaire :** « Deux petites anecdotes seulement, qui vaudront tous les poncifs et verbiages savants coutumiers : d'abord ce verdict d'un Raphaël de quatorze ans, rétif ou réceptif selon son humeur du jour : « J'ai posé plus de questions à cet écrivain en cinquante minutes qu'à vous, Madame, en toute une année scolaire ! ». Et ce Sébastien de 15 ans qui a tant apprécié la rencontre avec l'auteur qu'il a offert le roman lu (qui a pour thème la paternité) à son père, en gage d'amour filial. »

**M. P., professeure dans le secondaire :** « Oui, la rencontre avec l'auteur engendre souvent de belles suites. La littérature est une passion et, cette passion, ils l'ont vue dans le regard et sur le visage de l'invité, ils l'ont entendue dans sa voix. Les jours suivant la rencontre, les élèves ne cessent de la rappeler, de la revivre, d'affiner leur compréhension du roman choisi. Quelques-uns se sont déjà aventurés dans une librairie et ont, entre les mains, un autre roman du même auteur. Et certains me confient leur désir d'écrire ou me donnent à lire une nouvelle de leur cru... »



*J'ai posé plus de questions à cet écrivain en 50 minutes qu'à vous, Madame, en une année scolaire.*

## Statistiques 2017

### Enseignement fondamental (écoles de devoirs comprises) :

38 auteurs et/ou illustrateurs ont rencontré plus de 7200 élèves dans 120 écoles différentes.

### Enseignement secondaire et supérieur :

53 auteurs ont rencontré 500 classes dans 120 écoles différentes, soit environ 13.000 élèves.

**D. C., professeur dans le secondaire et écrivain :** « L'écrivain aussi sort gagnant de ces rencontres, elles lui donnent l'occasion de confronter son texte à un public exigeant, attentif, sans tabou. Elles l'obligent à répondre clairement, à rencontrer des groupes d'adolescents auxquels il n'est pas forcément habitué, à « sentir » la classe devant laquelle il se trouve et à adapter son discours. Il offre aussi, souvent, la chance de voir briller des yeux, de recevoir textes, poèmes ou autres productions suscitées par son livre, par sa visite. Je garderai toujours en mémoire ces moments authentiques et précieux vécus grâce au prix des Lycéens : dans la dizaine d'écoles où j'ai été invité à présenter mon roman *Nuage et eau*, chaque classe m'a apporté des lectures nouvelles, des questions inédites, des critiques souvent fondées. Je conserve dans ma bibliothèque le livret personnalisé réalisé par une classe de 5<sup>e</sup> Qualification, issue d'une école bruxelloise dite « à discrimination positive » ; j'ai rarement connu échange aussi humain, aussi intelligent ! Sur les murs de mon salon, une aquarelle et une huile réalisées par des élèves montrent Ryôkan méditant face à la mer, tel qu'il est apparu à deux jeunes lectrices, et tel qu'il m'apparaît désormais ! »

**C. M., écrivain :** « Quelle richesse que cette rencontre avec ces jeunes élèves d'une école de l'enseignement spécialisé ! Nous avons parlé de la dynamique des histoires, du découpage et aussi de ce qui est vrai ou pas, crédible ou pas. Autre sujet traité : en quoi la lecture des livres nous aide à voir et éclaire le quotidien. Nous avons aussi abordé le thème de l'imaginaire. Une rencontre comme celle que nous avons vécue permet d'entrer dans le vif de la création et d'aller – au-delà des difficultés – vers le livre, vers la littérature et vers l'autre. »

**C.J. « Écrivains en classe » :** « Merci à chacun de vous pour ces témoignages. Chaque rencontre est unique, par les personnes et l'œuvre qu'elle met en lien. Que de richesses sur le plan à la fois littéraire et humain ! « Écrivains en classe » s'invente et se renouvelle chaque jour grâce à la créativité des auteurs et à l'appropriation de leurs œuvres par les lecteurs, des plus jeunes aux plus grands, des débutants aux plus affirmés. Un concept en constante évolution et réflexion, à l'image d'une lecture plurielle et partagée, ouverte sur le monde et sur l'autre. »

## A qui s'adresser pour inviter un auteur et/ou un illustrateur dans sa classe ?

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Service Général des Lettres et du Livre  
boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles

Pour l'enseignement fondamental : Cécile Jacquet  
0479/840 389  
[cecile.jacquet@cfwb.be](mailto:cecile.jacquet@cfwb.be)

Pour l'enseignement secondaire et supérieur :  
Christian Libens  
0477/350 943  
[christian.libens@cfwb.be](mailto:christian.libens@cfwb.be)

Pour l'enseignement supérieur pédagogique :  
Bruno Merckx  
02/413 21 33  
[bruno.merckx@cfwb.be](mailto:bruno.merckx@cfwb.be)

# DOSSIER : FÉDÉRATIONS D'OPÉRATEURS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES : PREMIER INVENTAIRE

TENDANCES 2017  
FÉDÉRATIONS  
D'OPÉRATEURS  
EN FÉDÉRATION  
WALLONIE-  
BRUXELLES :  
PREMIER  
INVENTAIRE

Dans ce dossier, le mot Fédération désigne une association d'opérateurs dont le rôle principal est de les rassembler et de les représenter. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la tradition veut que nombreuses associations soient représentées par une fédération, tout comme la « Fédération » Wallonie-Bruxelles ambitionne de rassembler les Francophones de Wallonie et de Bruxelles. Elle leur permet notamment de vivre leur propre culture et de préserver leurs particularités, mais aussi de coaliser leurs intérêts et de synthétiser leurs revendications, de communiquer en leur nom, de négocier pour leur compte.

Mais qu'en est-il du paysage des fédérations selon les secteurs de la Culture ? Chaque secteur est-il représenté de manière identique ? Quel est le coût de fonctionnement de ces fédérations ? Quelle est la part de ces fédérations dans le budget des différents secteurs ? Ces fédérations sont-elles réparties de manière équilibrée à travers le périmètre d'actions de la FWB ? Certains secteurs ne sont-ils pas ou peu représentés ?

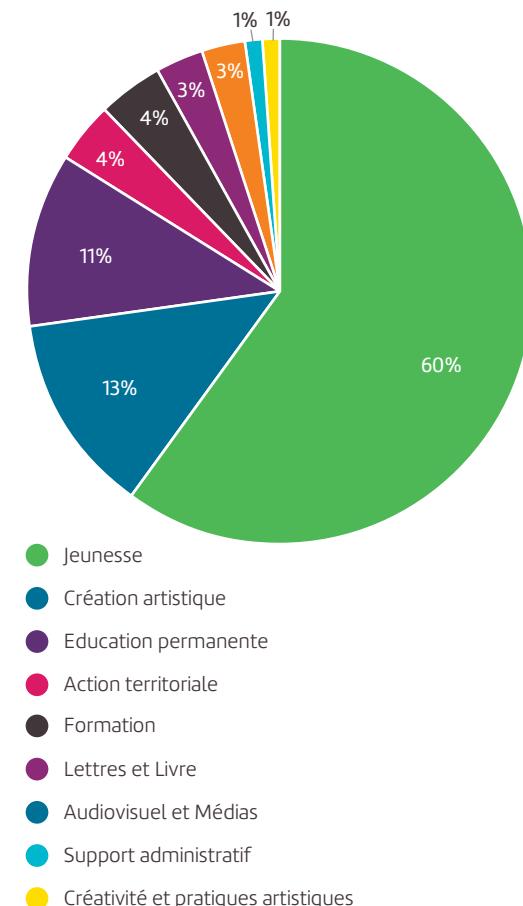
C'est ce à quoi nous allons tenter de répondre ci-après.

Dans l'inventaire, ont été enlevés les mouvements syndicaux et politiques, qui ne regroupent pas strictement des opérateurs.

Au total, en 2017, on peut considérer que **95 fédérations distinctes** ont été subventionnées et ont perçu une enveloppe totale de 16.093.404 euros, éclatée en 545 subventions distinctes. Une fédération peut en effet être active dans différents secteurs et se voir octroyer une ou plusieurs subventions selon son secteur d'activités.

La répartition des fédérations par secteur montre, sans surprise, que c'est en Participation culturelle (Jeunesse 60%, Education permanente 11% et Formation 4%) qu'est octroyée la majorité des subventions à des fédérations.

**Répartition sectorielle du budget des fédérations en 2017**



Ainsi près de 76% du budget total est alloué à des fédérations oeuvrant dans le secteur de la participation culturelle. Ce budget est réparti entre 67 fédérations différentes.

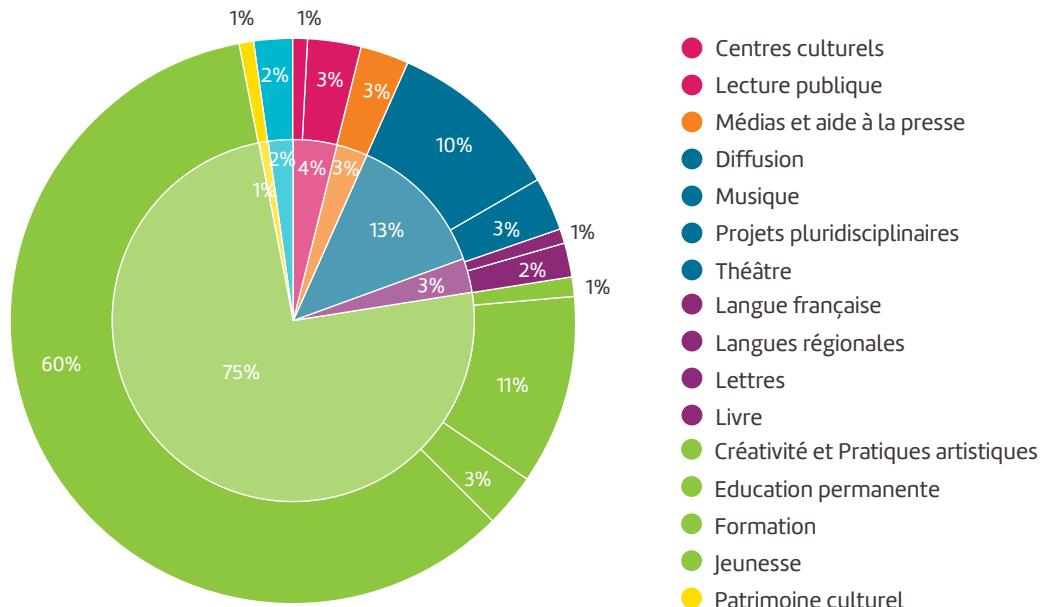
La répartition des fédérations par sous-secteur montre qu'on dénombre le plus de fédérations d'opérateurs subventionnés en Education permanente (26 fédérations) ; viennent ensuite la jeunesse (21) et le secteur de la formation (15). De surcroît, une grande partie des fédérations d'opérateurs subventionnées dans le secteur de la formation s'adresse aux mouvements de jeunesse.

Les fédérations en création artistique représentent 13% des dépenses allouées (2,1 millions €). En terme d'opérateurs, ce secteur compte 23 fédérations subventionnées.

L'action territoriale vient compléter ce podium, avec 4% des dépenses totales allouées aux 4 fédérations qui lui sont consacrés (2 en centres culturels et 2 en lecture publique).

Alors que certains secteurs sont bien représentés par des fédérations, certains secteurs ne sont fédérés par aucune fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le cas par exemple du Cinéma et de l'Audiovisuel, des Arts plastiques, de l'Alphabétisation, du Cirque, des arts de la rue et arts forains ainsi que la Danse.

### Dépenses pour les fédération par secteur



### PART BUDGÉTAIRE DES FÉDÉRATION DANS LE BUDGET DES SECTEURS

La part des budgets consommés accordés en 2017 aux fédérations d'opérateurs par rapport à l'ensemble du budget de l'AGC montre que **près de 5% des dépenses culturelles** sont affectées à des fédérations.

En Participation Culturelle, 29% du budget consommé est destiné aux fédérations dans le secteur de la Formation et 18% dans le secteur de la Jeunesse.

En Lettres et Livre, 27% des dépenses totales de ce secteur sont consacrées aux fédérations (dont 7% en Lettres).

- Centres culturels
- Lecture publique
- Médias et aide à la presse
- Diffusion
- Musique
- Projets pluridisciplinaires
- Théâtre
- Langue française
- Langues régionales
- Lettres
- Livre
- Créativité et Pratiques artistiques
- Education permanente
- Formation
- Jeunesse
- Patrimoine culturel
- Initiatives et Interventions diverses

Secteur	Sous-secteur	Total Secteur		Total Sous-secteur		Nombre de Fédérations	
Action territoriale	Total	617 491	4%			4	4%
	Centres Culturels			199 040	1%	2	2%
	Lecture publique			418 451	3%	2	2%
Audiovisuel et Médias	Total	423 869	3%			1	1%
	Médias et aide à la presse			423 869	3%	1	1%
Création artistique	Total	2 058 817	13%			24	19%
	Diffusion			14 170	0%	11	8%
	Musique			1588 800	10%	5	4%
	Projets pluridisciplinaires			25 400	0%	3	2%
	Théâtre			430 447	3%	5	4%
Lettres et Livre	Total	497 960	3%			13	11%
	Langue française			14 700	0%	2	2%
	Langues régionales			6 000	0%	1	1%
	Lettres			147 810	1%	4	3%
	Livre			329 450	2%	6	5%
Participation culturelle	Total	12 160 917	75%			67	54%
	Créativité et pratiques artistiques			135 026	1%	5	4%
	Education permanente			1 822 905	11%	26	21%
	Formation			562 375	3%	15	12%
	Jeunesse			9 640 611	60%	21	17%
Patrimoine	Total	94 772	1%			5	4%
	Patrimoine culturel			94 772	1%	5	4%
Direction du support administratif	Total	239 578	2%			11	9%
	Initiatives et interventions diverses			239 578	1%	11	9%
<b>Total général</b>		<b>16 093 404</b>	<b>100%</b>	<b>16 093 404</b>	<b>100%</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>

en euros

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FÉDÉRATIONS

Parmi les 125 fédérations actives dans les différents secteurs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, près de la moitié des fédérations sont – sans surprise – basées à Bruxelles.

En particulier, 37 des 67 fédérations en Participation culturelle se situent à Bruxelles.

Secteur	Brabant wallon	Bruxelles-Capitale	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
Action territoriale	/	1	/	1	1	1	4
Audiovisuel et Médias	/	/	/	/	/	1	1
Création artistique	/	6	7	7	1	3	24
Direction du support administratif	/	9	1	/	/	1	11
Lettres et Livre	/	9	/	2	/	2	13
Participation culturelle	4	37	6	10	1	9	67
Patrimoine	1	2	/	/	/	2	5
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>64</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>125</b>

## TOP 10 DES FÉDÉRATIONS SELON LE BUDGET TOTAL PERÇU EN 2017 (PAR SECTEUR)<sup>34</sup>

Secteur	Sous-secteur	Bénéficiaire(s)	Province	Total (en euros)
Participation culturelle	Jeunesse	Les Scouts – Fédération des scouts Baden Powell de Belgique asbl	Bruxelles-Capitale	1.580.747
Création artistique	Musique	Fédération Des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles Asbl	Bruxelles-Capitale	1.031.000
Participation culturelle	Jeunesse	CJC – Conseil de la Jeunesse Catholique ASBL	Bruxelles-Capitale	927.017
Participation culturelle	Jeunesse	GCB – Guides Catholiques de Belgique	Bruxelles-Capitale	884.898
Participation culturelle	Jeunesse	FNP – Fédération Nationale des Patros de Belgique	Hainaut	860.993
Participation culturelle	Jeunesse	Les auberges de jeunesse asbl	Bruxelles-Capitale	721.674
Participation culturelle	Jeunesse	Gites d'Etape c.b.t.j. Asbl	Bruxelles-Capitale	583.803
Création artistique	Musique	Festival de wallonie	Namur	499.000
Participation culturelle	Jeunesse	Réseau des non confédérés asbl	Bruxelles-Capitale	493.538
Participation culturelle	Jeunesse	S.i.e.p. Asbl	Liège	424.897

34 PointCulture (anciennement, La Médiathèque) n'est pas considéré comme une fédération (ou une ORUA - organisation représentative d'utilisateurs agréée) au sens strict. Bien que l'ASBL soutienne le secteur culturel, elle ne le représente pas. Elle n'apparaît donc pas dans ce top 10 malgré le budget important qui lui est consacré par ailleurs.

## DOSSIER : MA COMMUNE DIT OUI AUX LANGUES RÉGIONALES

### LANCEMENT D'UN NOUVEAU LABEL PAR LE SERVICE DES LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES

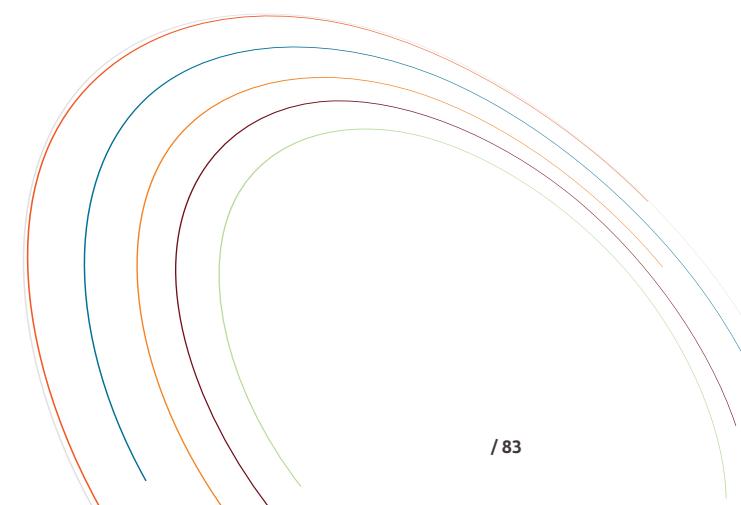
En vue de promouvoir au plan local la pratique des langues régionales et de sauvegarder le patrimoine multiséculaire dont elles sont les vecteurs, le Service des langues régionales endogènes a élaboré avec un groupe d'experts et l'assentiment de la Ministre de la Culture, Madame Alda Gréoli, un projet intitulé « Ma commune dit oui aux langues régionales » durant l'année 2017. Ce projet a pour objectif la création d'un label et la constitution d'un réseau de communes labellisées s'engageant à mettre en œuvre une série d'actions concrètes en faveur des langues régionales présentes sur leur territoire.

Le lancement officiel des labels « Ma commune dit awè/oyi/ayi/etc. ! » a eu lieu lors de la cérémonie de signature du 1<sup>er</sup> mars 2018 entre les dix premières communes et la Ministre Alda Greoli.

À l'heure où les langues minoritaires sont mises en danger par une mondialisation toujours plus grande, ce projet s'inspire d'initiatives similaires concluantes,<sup>35</sup> qui ont été menées notamment en France en faveur de l'alsacien (opération « Ma commune dit Ja ! »), de l'occitan (label « Òc per l'occitan ») ou du breton (opération « Ya d'ar brezhoneg/Oui à la langue bretonne »). Il repose sur deux éléments principaux :

1. une convention proposée à la signature des communes listant 36 actions possibles réparties suivant les domaines suivants : communication, culture, enseignement, signalétique, tourisme et vie économique ;
2. un label octroyé par un Comité de labellisation aux communes qui s'engagent à mettre en œuvre au moins 15 actions parmi celles listées, dont au minimum deux dans chacun des domaines cités.

<sup>35</sup> Unesco, 2010, Les langues ça compte ! <https://www.youtube.com/watch?v=DKwePfju10U&playerapiid=ytplayer&fs=1>



Les mesures concrètes mises en œuvre dans les communes labellisées sont de quatre ordres :

- promouvoir la **communication** en langue régionale endogène entre l'administration communale et les citoyens (ex. site internet en LRE, présence des LRE dans les communications publiques, etc.) ;
- promouvoir des **activités** culturelles en langue régionale endogène et mettre gratuitement à disposition des citoyens des équipements permettant d'organiser des activités culturelles en LRE (ex : mise à disposition d'infrastructures, organisation de spectacles en LRE, etc.) ;
- assurer une **transmission** des langues régionales endogènes aux générations futures (à travers le soutien aux organisations en LRE, la mise en place de cours de langues, le soutien aux tables de conversation et aux ateliers d'écriture en LRE) ;
- enfin, favoriser la **visibilité** des langues régionales endogènes à travers le tourisme et la vie économique des communes (ex : signalétique touristique en LRE, étiquettes de produits locaux en LRE, toponymie bilingue, parcours touristiques bilingues, publications en LRE).

Chaque commune est libre de choisir les actions qu'elle désire mettre en place selon les initiatives déjà présentes sur le territoire et celles qui le seront très prochainement.



Ce projet a l'avantage de décliner la promotion des langues régionales endogènes à un niveau territorial plus réduit que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de coller aux spécificités des différentes langues protégées. En choisissant les actions qu'elles désirent mener sur leur territoire, les communes peuvent agir en adéquation avec leurs spécificités locales.

Ces conventions sont bénéfiques également pour les communes qui, grâce à ce label, peuvent recevoir un accompagnement, des conseils, des contacts et des informations linguistiques afin de mener à bien les différentes actions.

Le projet a nécessité la création d'un Comité de labellisation dont le secrétariat est assuré par le Service des langues régionales endogènes. Ce Comité de labellisation est chargé d'examiner les conventions entre les communes et la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'attribution (ou non) des labels « Ma commune dit awè/oyi/ayi/etc. ! ». Ce Comité est composé d'un ou des représentant(s) officiels de :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de la Culture)
- le Conseil des langues régionales endogènes
- l'asbl èl Môjo dès Walons
- l'Association des Provinces Wallonnes
- le Commissariat général au tourisme
- les bourgmestres des différentes communes labellisées

Les dix premières communes signataires –Blegny, Durbuy, Charleroi, Gesves, Gerpinnes, Huy, Liège, Malmedy, Namur et Sivry-Rance– ont fait acter le choix des différentes actions par leur collège communal.

La cérémonie médiatisant la signature de ces premières conventions a été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2018 à Namur. Cette cérémonie de signature a eu lieu en présence de Mme la Ministre Alda Greoli et des différents bourgmestres et échevins qui ont porté ce projet au sein de leur commune.

Cette signature est synonyme de commencement pour le projet « Ma commune dit oui aux langues régionales ». Les communes seront accompagnées dans la mise en place concrète de leurs actions. En effet, les services offerts gratuitement par le Service des langues régionales endogènes de la FW-B aux communes disposant du label sont les suivants :

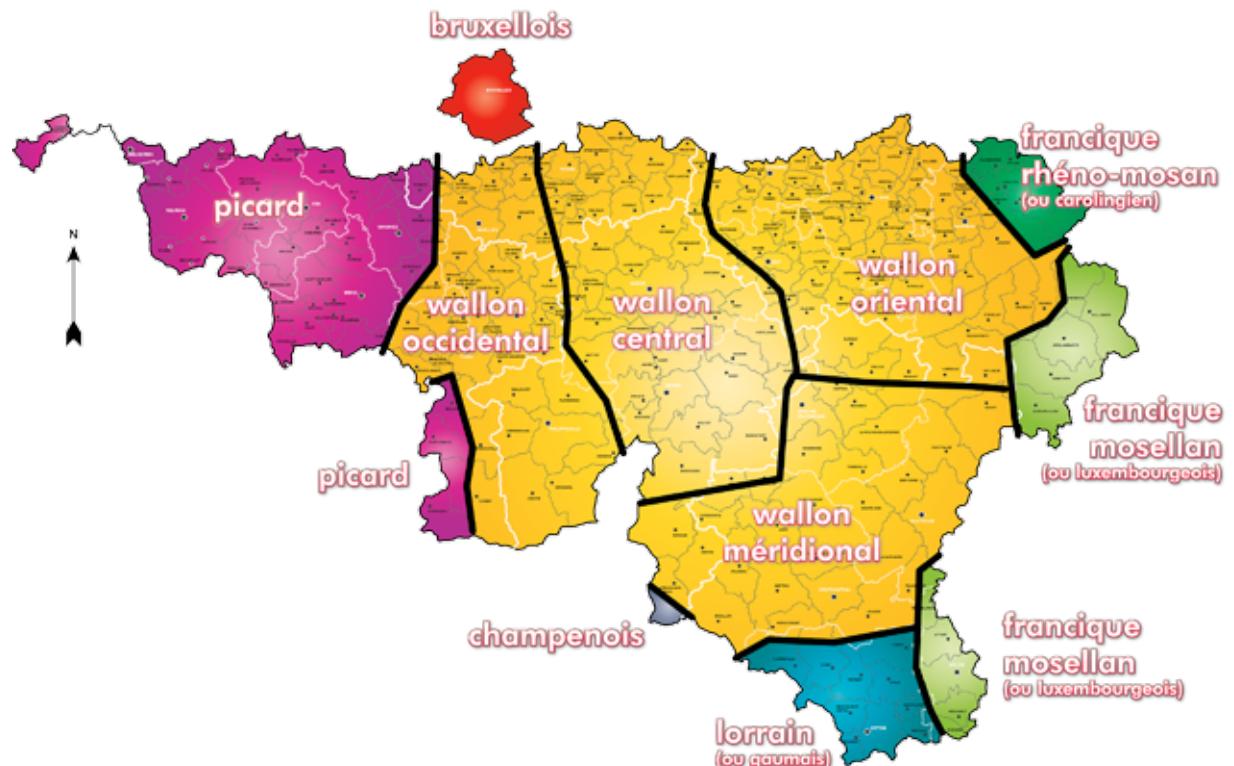
- un service d'information linguistique;
- une bibliothèque de référence;
- des conseils en signalétique bilingue et en toponymie;
- des conseils pour créer des cours, des ateliers, des visites guidées;
- un service de traduction de textes courts;
- un catalogue d'associations et de personnes ressources dans le domaine des langues régionales endogènes ;
- un répertoire d'artistes et de spectacles dans le domaine des langues régionales endogènes ;
- un modèle de version locale adaptée de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;
- une promotion, en format papier et/ou numérique, des activités qu'elle développe en faveur des LRE ;
- un annuaire actualisé annuellement des Communes labellisées et un inventaire de leurs actions (sous formats papier et numérique).



Chaque année, les communes doivent rendre un rapport d'activités pour attester de l'avancement de la mise en œuvre des actions. Tous les trois ans, leur label sera évalué par le Comité de labellisation à l'aune des actions effectivement réalisées.

Cette opération, sans solliciter d'effort budgétaire important, a permis d'utiliser le rôle fédérateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lancer une opération de valorisation de ces patrimoines oraux précieux que constituent les langues régionales. Ce label permet de mettre en lumière des actions déjà mises en œuvre par les pouvoirs locaux ainsi que d'inciter ces derniers à utiliser leurs ressources humaines et financières afin d'aller plus loin dans le processus de protection et de promotion des langues régionales endogènes sur leur territoire.

Des informations concrètes qui permettent aux communes de connaître la marche à suivre pour préserver leur patrimoine linguistique et obtenir ce label sont disponibles sur la page [www.maccommuneditouicfwb.be](http://www.maccommuneditouicfwb.be) ou en écrivant à l'adresse maccommuneditouicfwb.be.



## ZOOM : CULTURE À L'ÉCOLE EN FW-B : UN ÉTAT DES LIEUX DRESSÉ PAR L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

TENDANCES 2017  
CULTURE À L'ÉCOLE  
EN FW-B : UN  
ÉTAT DES LIEUX  
DRESSÉ PAR  
L'OBSERVATOIRE  
DES POLITIQUES  
CULTURELLES

Depuis près de trois ans, l'articulation culture-école est devenue une dimension importante des travaux de l'Observatoire. Les lignes qui suivent exposent brièvement quelques aspects de deux études en cours.

### 1) ÉLÉMENTS QUANTITATIFS : LE REGARD CROISÉ DES ENSEIGNANTS ET DES OPÉRATEURS CULTURELS

En mars 2017, l'Observatoire a lancé deux enquêtes en ligne : la première a ciblé les 2.648 établissements scolaires d'enseignement fondamental et secondaire de la FW-B, et la seconde 1.842 opérateurs culturels (tous secteurs culturels confondus) soutenus par la FW-B<sup>36</sup>.

L'objectif de ces enquêtes est de récolter des données chiffrées sur l'existence et les modalités de développement, pendant le temps scolaire, du lien entre la culture et l'école en FW-B. L'année de référence utilisée est l'année scolaire 2015-2016.

Au total 708 écoles et 614 opérateurs culturels ont répondu, soit des taux de réponse de 27% et 33% respectivement.



<sup>36</sup> Les différents services de l'AGC ont fourni à l'OPC leur liste d'opérateurs culturels, c'est à dire ceux qui bénéficiaient en 2015 d'un soutien de la FW-B au travers d'un contrat-programme ou d'une convention.

Le questionnaire adressé aux établissements scolaires et aux opérateurs culturels était en grande partie identique, de manière à pouvoir croiser le regard de ces acteurs sur les mêmes thématiques.

Par ailleurs, un des défis du dispositif d'enquête a été d'appréhender l'ensemble des opérateurs culturels dans la diversité de leurs activités. C'est pourquoi la notion « d'activité culturelle et artistique » a fait l'objet d'une typologie distinguant trois catégories d'activités<sup>37</sup> :

- *Les actions de diffusion* : les élèves ont assisté à un spectacle de danse, de théâtre, de musique et/ou ont été mis en contact avec une œuvre (peinture, sculpture, livre, monument, film) sans accompagnement/intervention de la part d'un opérateur culturel ;
- *Les actions de sensibilisation/processus participatif* : en complément – ou non – d'une activité de diffusion les élèves ont participé à des échanges (visite guidée, animation, rencontre) et/ou à un processus créatif (atelier, projet) et ce, avec l'aide/l'intervention d'un opérateur culturel ;
- *Les modules de formation* : en complément – ou non – d'une activité de diffusion et/ou d'une action de sensibilisation/processus participatif, les opérateurs culturels dispensent une formation aux enseignants/futurs enseignants/acteurs du monde de l'éducation et/ou du monde de la culture.

Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse et feront l'objet d'une prochaine publication. Cependant, il est déjà possible, à ce stade, de formuler plusieurs observations générales :

**1) Des écoles et des opérateurs culturels représentatifs du périmètre de départ**

Les résultats montrent une représentativité tout à fait satisfaisante des écoles et des opérateurs sous l'angle de la répartition géographique, des réseaux et niveaux d'enseignement pour les écoles, de la répartition géographique et du type d'activités pour les opérateurs culturels.

**2) La réalisation d'activités culturelles et artistiques durant l'année scolaire 2015–2016**

### a. Le point de vue des écoles

Dans plus de 90% des écoles, des élèves ont participé à des activités culturelles ou artistiques avec/auprès d'un opérateur culturel ; la quasi-totalité de ces écoles déclarent une participation des élèves durant le temps scolaire.

Ces activités relèvent à la fois de la diffusion (89% des écoles) et des actions de sensibilisation/processus participatifs (76% des écoles).

Pour ce qui concerne les activités de diffusion, les résultats au tableau 1 indiquent que l'ensemble des lieux culturels sont fréquentés par les élèves de l'enseignement ordinaire, du maternel au secondaire. Cependant, certains lieux culturels (musées, sites ou



<sup>37</sup> Les répondants (écoles et opérateurs culturels) ont pu identifier un ou plusieurs types d'activités ayant eu lieu durant l'année scolaire 2015–2016.

monuments historiques, cinémas, théâtres) voient leur fréquentation s'intensifier au fur et à mesure de l'évolution de l'élève dans son parcours scolaire. Ce constat, également valable pour l'enseignement spécialisé, s'accompagne toutefois d'une baisse de fréquentation de certains lieux culturels (théâtres, centres culturels, cirques) lors du passage du fondamental au secondaire.

Les actions de sensibilisation/processus participatifs auxquels les élèves ont participé durant l'année scolaire 2015–2016 sont principalement des visites guidées (81% des écoles), des animations au sens d'une rencontre avec un intervenant d'une structure culturelle (76% des écoles), et des ateliers/projets avec processus de création d'une œuvre, d'un spectacle, d'une vidéo, d'un livre (74% des écoles).

**TABLEAU 1 : LIEUX CULTURELS FRÉQUENTÉS PAR LES ÉLÈVES POUR ASSISTER AUX ACTIVITÉS DE DIFFUSION DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2015–2016**

	Musée	Site ou monument historique	Bibliothèque	Centre culturel	Théâtre	Association de jeunesse	Cirque	Centre d'expression et de créativité (CEC)	Cinéma	Opéra	Centre dramatique	Autre	Aucun, toutes les activités de diffusion se sont déroulées au sein de l'école
<b>Maternel ordinaire</b>	37%	15%	60%	46%	48%	1%	10%	4%	33%	2%	0%	21%	11%
<b>Primaire ordinaire</b>	70%	59%	66%	51%	52%	2%	7%	6%	53%	11%	2%	21%	7%
<b>Secondaire ordinaire</b>	95%	89%	61%	56%	80%	14%	3%	3%	81%	10%	5%	36%	8%
<b>CEFA</b>	0%	0%	25%	25%	25%	0%	0%	0%	25%	0%	0%	25%	0%
<b>Fondamental spécialisé</b>	58%	38%	65%	54%	65%	4%	23%	4%	73%	15%	0%	15%	4%
<b>Secondaire spécialisé</b>	90%	70%	60%	40%	40%	0%	10%	10%	100%	20%	0%	50%	10%

### b. Le point de vue des opérateurs culturels

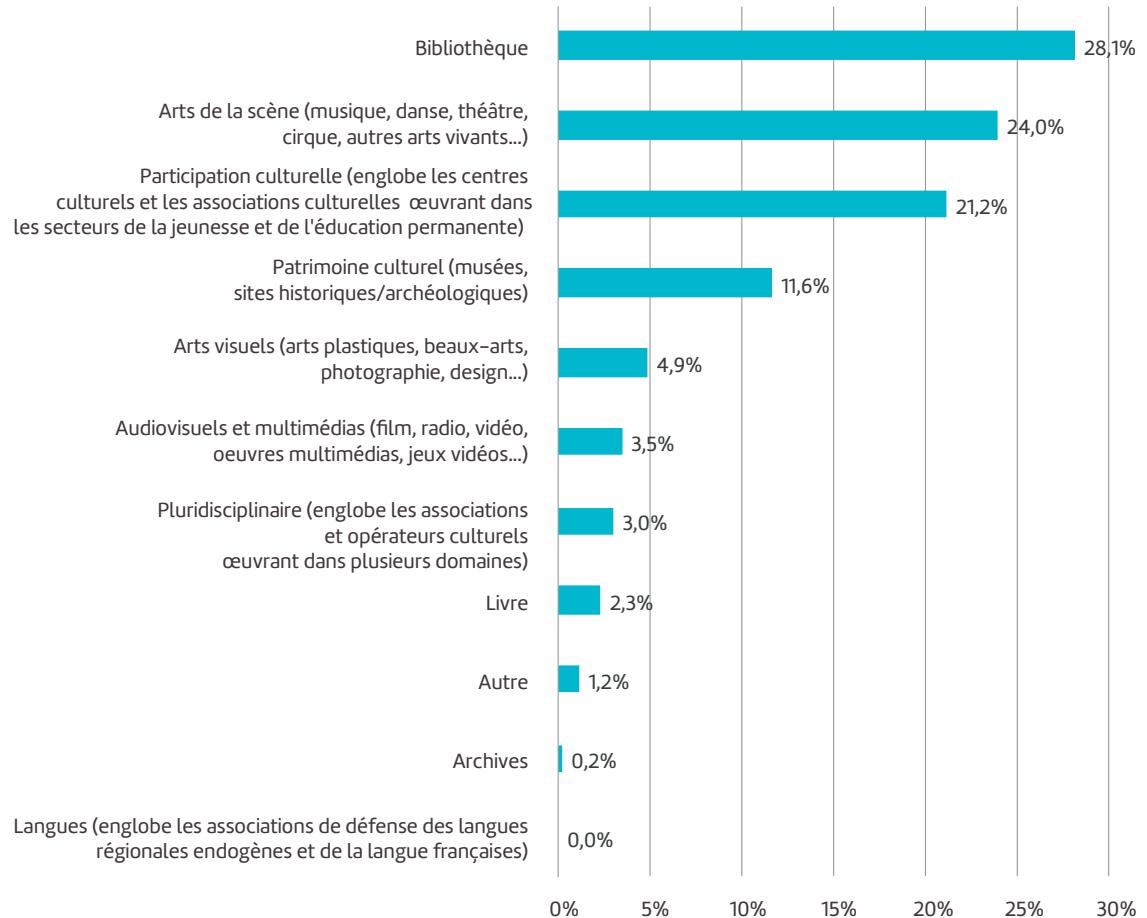
Du côté des opérateurs culturels, 75% déclarent avoir réalisé des activités culturelles ou artistiques avec/à destination du monde scolaire et, pour près de 95 % d'entre eux, l'activité se déroule durant le temps scolaire.

Les activités menées durant l'année scolaire 2015–2016 se caractérisent par des activités de diffusion pour près de la moitié des opérateurs, des actions de sensibilisation/processus participatif pour 93% des opérateurs, et par un ou plusieurs modules de formation pour un opérateur sur quatre.

Comme le montre le graphique 1, ces opérateurs culturels exercent des activités culturelles ou artistiques qui relèvent principalement des domaines suivants<sup>38</sup> : bibliothèque, arts de la scène et participation culturelle.

Enfin, relevons que si tous les niveaux et types d'enseignement sont ciblés par ces opérateurs, ces derniers ont, au cours de l'année scolaire 2015–2016, principalement travaillé avec l'enseignement primaire ordinaire (85%).

**Graphique 1: Principaux domaines dans lesquels les opérateurs culturels exercent leurs activités culturelles et artistiques**



38 La classification des activités culturelles repose sur une nomenclature établie au niveau européen. À partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet (Européan Statistical System Network on Culture).



## 2) ÉLÉMENTS QUALITATIFS : L'ÉVALUATION PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DES RÉSIDENCES D'ARTISTE 2016-2017

Les résidences d'artistes (« Artistes à l'école ») relèvent d'un programme de soutien à la croisée des préoccupations du PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE et de l'opération BOUGER LES LIGNES. Si l'intervention d'un artiste dans le milieu scolaire n'est pas nouvelle, dans le cadre des travaux du PACTE, elle est pensée comme un élément constitutif d'un parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) qui doit, à terme, s'inscrire de manière structurelle et obligatoire dans la scolarité des enfants et jeunes de 3 à 18 ans.

Piloté par la Cellule Culture-Enseignement, ce programme de soutien a permis à 27 projets de se déployer durant l'année scolaire 2016-2017. Afin de rendre compte du déroulement de ces différents projets et de formuler des recommandations dans la mise en œuvre du PECA, l'Observatoire a élaboré un dispositif d'observation composé de deux démarches distinctes : d'une part, la création de deux carnets, l'un à compléter par les artistes, l'autre par les enseignants, d'autre part, une évaluation participative.

L'analyse des carnets est en cours et fera l'objet d'une publication ultérieure.

Concernant l'évaluation participative, elle a été réalisée par l'ASBL Réseau MAG à l'issue d'un marché public. La méthodologie utilisée est la méthode d'analyse en groupe (MAG) qui suppose de travailler au départ de la narration de situations concrètes de travail par les participants.

Au total, 31 acteurs dont 17 artistes, 13 enseignants et 1 direction d'école ont été répartis dans deux groupes et réunis durant 3 demi-journées au mois de juin 2017.

Les résultats en termes d'impact sur les différents publics<sup>39</sup> nous livrent les observations suivantes :

- L'expérience a permis aux enfants de se découvrir ; le regard que portent sur eux les adultes a également évolué. En s'écartant de la pédagogie traditionnelle, la mise en œuvre des projets a permis de prendre en considération les enfants dans leur diversité.
- La confiance en soi a pu être (re)trouvée grâce à la relation qui est née entre l'artiste et les enfants. Ignorant leur passé scolaire et ne s'intéressant pas à leurs futurs résultats scolaires, l'intervention de l'artiste a entraîné une recomposition des relations entre élèves, notamment dans la catégorisation habituelle entre élèves dits « en difficulté » et élèves dit « modèles ».
- Par l'expérimentation de techniques artistiques, les élèves ont pu acquérir des compétences techniques mais également prendre conscience de la qualité des œuvres professionnelles et de ce que cela supposait (exigence, difficultés ).
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place est un des résultats significatifs observés, en raison notamment d'une gamme d'activités qui mobilisent des qualités différentes.
- Les artistes saluent la liberté artistique dont ils ont bénéficié et soulignent que l'immersion

en milieu scolaire, la confrontation avec les élèves et le travail avec les enseignants les ont touchés au point de modifier leurs pratiques professionnelles.

- Le plus souvent portés par des enseignants convaincus du bien-fondé des effets de la culture à l'école, certains projets ont entraîné des enseignants plus sceptiques, qui sortent finalement très satisfaits de cette expérience.
- Enfin, relevons que, dans ces projets de résidences, les parents constituent des leviers ou, parfois, des obstacles dans le bon déroulement de l'expérience.

Les publications futures combineront ces approches quantitatives et qualitatives, notamment en explorant les modalités de mise en œuvre des projets artistiques à l'école, le coût moyen par élève, les activités par type d'opérateurs...



<sup>39</sup> Une publication présentant l'ensemble des résultats de l'évaluation participative est disponible sur le site internet de l'OPC à l'adresse suivante : <http://www.opc.cfwb.be/index.php?id=18591> (consulté le 15/02/2018).

## ZOOM : 50/50 : CINQUANTE ANS DE CINÉMA BELGE, CINQUANTE ANS DE DÉCOUVERTES

TENDANCES 2017  
50/50 : CINQUANTE  
ANS DE CINÉMA  
BELGE, CINQUANTE  
ANS DE  
DÉCOUVERTES

Le 15 juin 2017, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel lançait l'opération **50/50 : Cinquante ans de cinéma belge, Cinquante ans de découvertes**, en mettant notamment à l'honneur, pendant un an, 50 films parmi ceux ayant marqué l'histoire du cinéma belge francophone.

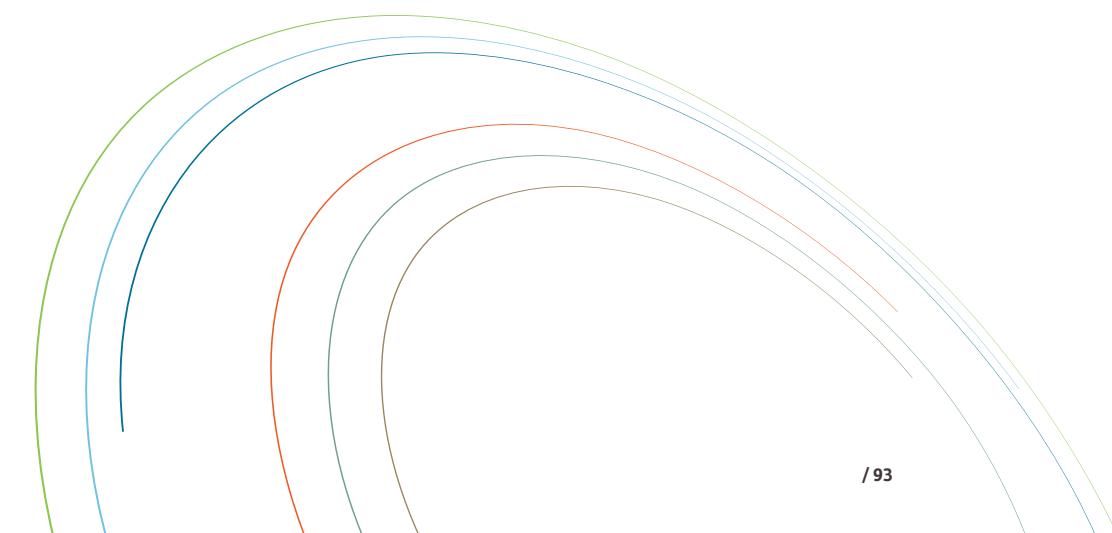
Depuis 1967, la Commission de Sélection des Films a apporté son soutien à l'écriture, au développement et à la production de pas moins de 1 638 films majoritaires belges francophones – 315 longs métrages, 704 courts métrages, 563 documentaires et 56 films lab<sup>40</sup> – révélant ou confirmant de nombreux talents.

Revenons sur 50 ans d'aides culturelles au cinéma belge francophone en Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont accompagné l'histoire cinématographique du pays, sur le rôle et le fonctionnement de la Commission de Sélection des Films et enfin sur l'opération 50/50 venue célébrer ce demi-siècle de politique culturelle.



---

40 Films expérimentaux



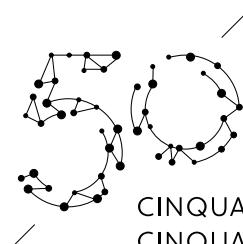
## 1896 – 1966 : LES PREMIERS JALONS DU CINÉMA BELGE

L'histoire du cinéma belge ne naît pas en 1967 mais bien 70 ans auparavant, avec, le 1<sup>er</sup> mars 1896, la première projection publique et payante du pays, et l'année suivante, le tournage du court métrage documentaire *Le roi Léopold II à l'Exposition de Tervuren de Hippolyte De Kempeneer*. D'autres précurseurs tels qu'Alfred Machin, Henri Storck, André Delvaux ou Paul Meyer continueront de poser les premiers jalons de cette aventure.

Le 14 novembre 1952, promulgué par un arrêté royal, naissait le premier embryon d'aide au cinéma, tant de fiction que de documentaire. L'aide au cinéma s'effectuait alors par l'intermédiaire du ministère de l'Education nationale, pour l'ensemble du pays.

Le début des années 1960 correspond à une période de développement du secteur avec, par exemple, la création de plusieurs écoles de cinéma (IAD en 1959, INSAS en 1962). C'est à cette époque également que Jean-Claude Batz organisa un colloque international sur le cinéma belge, dont ressortit l'idée de créer deux Commissions du film, distinctes par Communauté.

Chose faite du côté flamand en 1965 et francophone en 1967. Notons qu'à l'époque, le cinéma belge – francophone et flamand confondu – ne représentait que 6 longs métrages par an.



## 1967-2017 : 50 ANS D'AIDES AU CINÉMA BELGE

C'est un arrêté royal du Ministre de la Culture, Pierre Wigny, du 21 juin 1967 qui instaure un Conseil supérieur de la culture cinématographique de langue française et une Commission de Sélection des Films (CSF), ayant pour but de soutenir la production cinématographique belge francophone.

La responsabilité de l'aide au film de fiction fut donc retirée de l'Education nationale pour être partagée entre les deux ministères de la Culture – francophone et néerlandophone – disposant chacun d'un très petit budget : 5 millions de francs belges par an, alors que l'Education nationale disposait de 25 millions pour les cinéastes. Une refonte du système d'aide, qui va permettre à la CSF de grandir, est également opérée : l'aide financière s'opère dorénavant selon un système d'avances récupérables et non à fonds perdus.

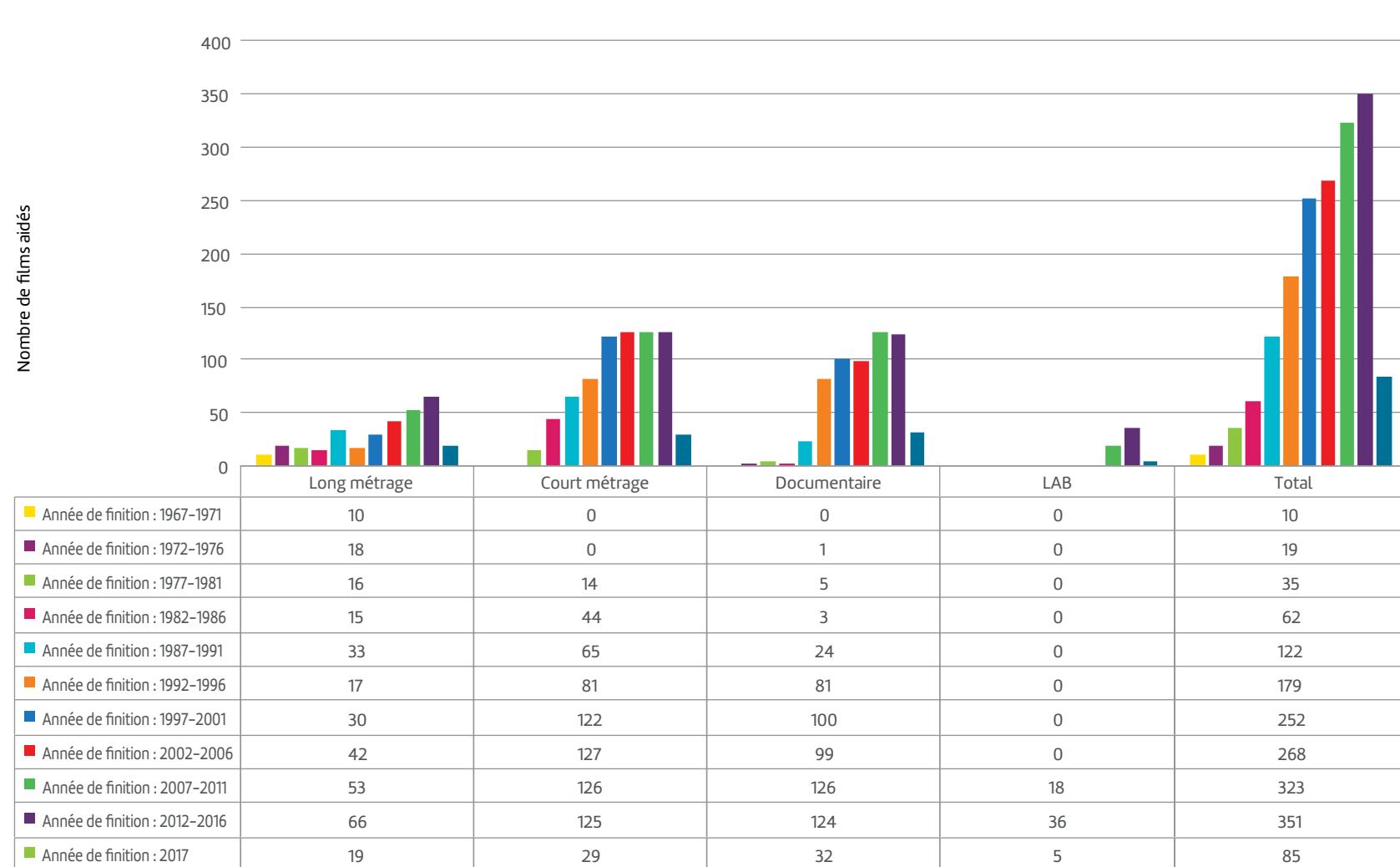
La première Commission de Sélection des Films se met en place en février 1968.

Instrument de politique culturelle en lien avec les réalités du terrain, la Commission de Sélection des Films s'est réinventée régulièrement, grâce à un dialogue permanent avec les professionnels du secteur. En toute logique, les critères de soutien et les créneaux d'aide de la CSF ont évolué, son enveloppe globale ainsi que celle dévolue à chaque projet a au fur et à mesure augmenté... La CSF a également étendu son soutien à de nouveaux genres : les documentaires, les programmes télévisuels (dès 1988), les films lab<sup>41</sup> (2006), pour n'en citer que quelques-uns.

De 1967 à 2017, s'est donc non seulement opérée une augmentation des projets aidés, mais aussi une diversification des genres de films aidés. Et ce, sans compter les très nombreuses coproductions minoritaires soutenues par la Commission du Film... La Commission de Sélection des Films joue donc un rôle essentiel dans l'industrie cinématographique belge.

<sup>41</sup> Films expérimentaux. Leur définition exacte est « œuvre audiovisuelle qui, par sa forme ou son contenu, propose une approche incluant le renouvellement ou l'élargissement de l'expression cinématographique et audiovisuelle et qui s'écarte des schémas narratifs traditionnels pour aboutir à une œuvre hors normes, individuelle ou artisanale »

## Films majoritaires belges francophones soutenus par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel



TENDANCES 2017  
50/50 : CINQUANTE ANS DE CINÉMA BELGE, CINQUANTE ANS DE DÉCOUVERTES

## LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES FILMS

La Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers la Commission de Sélection des Films, soutient donc, selon une logique culturelle, la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles à travers les aides (à l'écriture, au développement, et/ou à la production avant ou après le début des prises de vues) aux producteurs, auteurs ou réalisateurs de films d'initiative belge francophone dont le scénario est rédigé en langue française ou d'initiative étrangère pour certains types d'aide.

Les aides sont octroyées par le Ministre compétent sur base de l'avis de la Commission de Sélection des Films sur chaque projet recevable. Cette Commission est composée de professionnels désignés par le Gouvernement pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou leurs qualités particulières dans le domaine culturel. Depuis 2011, la CSF est présidée par Mme Joëlle Levie et est composée de 55 membres effectifs et 30 membres suppléants.

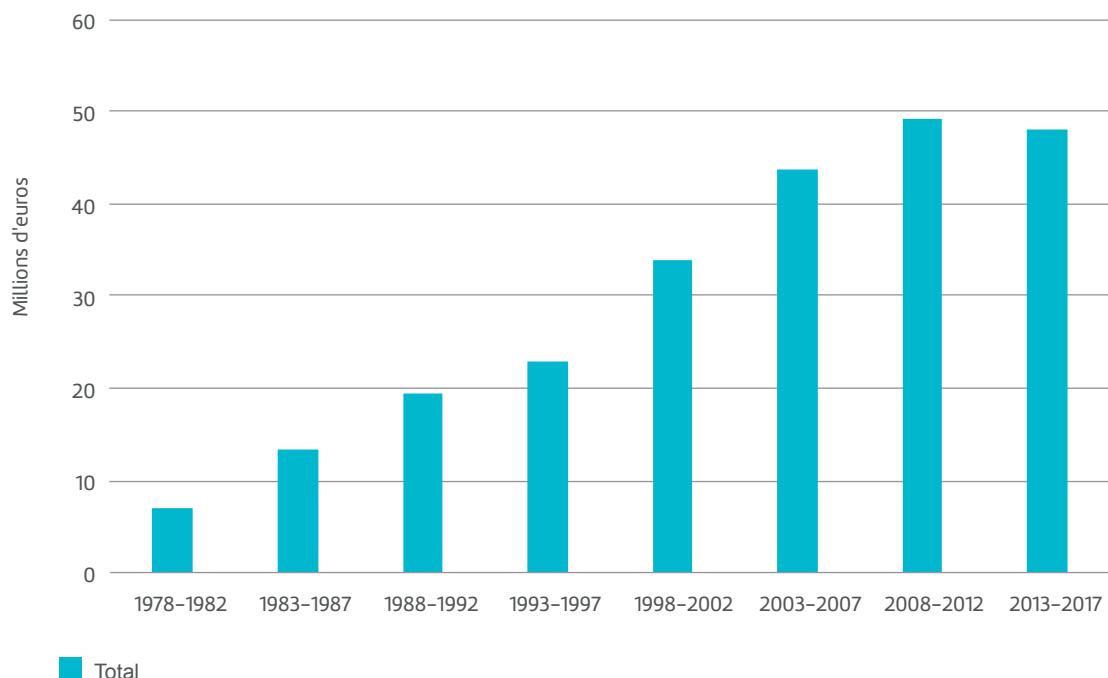
La Commission de Sélection des Films apporte son soutien à la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles destinées aux projets de longs et courts métrages de fiction, d'animation et de documentaires de création. Une part du budget est également réservée à d'autres types de projets audiovisuels : séries télévisées (Fonds Séries Belges FWB-RTBF), web-création ou encore films lab.

Les aides à la création sont attribuées sous forme d'avances remboursables sur les recettes nettes d'exploitation (à l'exception de l'aide à l'écriture, au développement et de l'aide au cinéma expérimental).

Depuis 1967, l'enveloppe budgétaire destinée à la Commission de Sélection des Films a fortement augmenté. Si l'on ne dispose pas des données antérieures à 1978, le budget de la CSF a évolué graduellement : de moins de 1,5 million d'euros en 1978, le budget de la CSF avoisine aujourd'hui les 10 millions d'euros (9.530.380 euros en 2017).



### Évolution du budget de la Commission de Sélection des Films



## 2017 : 50 ANS DE CINÉMA BELGE CÉLÉBRÉS AU TRAVERS DE L'OPÉRATION 50/50

Pour célébrer ces 50 années d'aide à la création cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a lancé l'opération **50/50 : Cinquante ans de cinéma belge, Cinquante ans de découvertes** en mettant à l'honneur, de juin 2017 à juin 2018, 50 films parmi ceux ayant marqué l'histoire du cinéma belge francophone.

Initiée le 15 juin avec la projection des *Barons* de Nabil Ben Yadir, en présence de la Ministre de la Culture Alda Greoli et de nombreux invités, l'opération 50/50 s'est poursuivie en 2017 avec la projection de 10 longs métrages, 8 documentaires et 4 courts métrages. Ces projections se sont tenues en présence des réalisateurs et/ou équipes des films au sein des salles partenaires coproductrices de l'opération : BOZAR, Cinematek et Flagey. Ces projections ont attiré plus de 2 500 spectateurs, soit un taux de remplissage de 70%.



TENDANCES 2017  
50/50 : CINQUANTE  
ANS DE CINÉMA  
BELGE, CINQUANTE  
ANS DE  
DÉCOUVERTES

15 juin	<i>Les Barons</i> de Nabil Ben Yadir (long métrage – 2009)	Flagey
21 juin	Courts métrages : <i>Noël au balcon</i> de Martine Doyen (1997), <i>Mon cousin Jacques</i> de Xavier Diskeuve (2004), <i>La bûche de Noël</i> de Vincent Patar et Stéphane Aubier (2013), <i>Le trieur</i> de Philippe Boon et Laurent Brandenbourger (1993)	Flagey
23 juin	<i>Lettre d'un cinéaste à sa fille</i> d'Eric Pauwels (documentaire – 2000)	Cinematek
29 juin	<i>Mobutu, Roi du Zaïre</i> de Thierry Michel (documentaire – 1999)	BOZAR
12 juillet	<i>L'iceberg</i> de Dominique Abel et Fiona Gordon (long métrage – 2005)	Flagey
14 juillet	<i>Quand je serai dictateur</i> de Yaël André (documentaire – 2013)	Cinematek
24 août	<i>Home Sweet Home</i> de Benoît Lamy (long métrage – 1973)	Flagey
27 août	<i>Ma vie en rose</i> d'Alain Berliner (long métrage – 1997)	Cinematek
9 septembre	<i>Calvaire</i> de Fabrice du Welz (long métrage – 2004)	Cinematek
15 septembre	<i>C'est arrivé près de chez vous</i> de Rémy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde (long métrage – 1992)	BOZAR
11 octobre	Courts métrages : <i>Mort à Vignole</i> d'Olivier Smolders (1999), <i>Silence radio</i> de Valéry Rosier (2013)	Cinematek
23 octobre	<i>Tableau avec chutes</i> de Claudio Pazienza (documentaire – 1997)	BOZAR
29 octobre	<i>Le cercle des noyés</i> de Pierre-Yves Vandeweerde (documentaire – 2007)	BOZAR
8 novembre	<i>Du verbe aimer</i> de Mary Jimenez (documentaire – 1984)	Cinematek
14 novembre	<i>Rosetta</i> de Jean-Pierre et Luc Dardenne (long métrage – 1999)	Flagey
8 décembre	<i>Rendez-vous à Bray</i> d'André Delvaux (long métrage – 1971)	Flagey
22 décembre	<i>La raison du plus faible</i> de Lucas Belvaux (long métrage – 2006)	BOZAR
22 décembre	<i>La vie sexuelle des Belges</i> de Jan Bucquoy (long métrage – 1994)	BOZAR

À côté de ces projections exceptionnelles, de nombreux partenaires sont associés à l'opération et ont pu présenter leur propre programme, que ce soit au cinéma (Aventure, Cameo, Sauvenière, Quai 10...), dans les centres culturels (Ath, Tubize...), en festivals (FIFF, Cinemamed, Festival du Film sur l'Art...), à la télévision (RTBF, TV5), en vidéo à la demande (RTBF Auvio, Be tv, Proximus, Universciné) ou chez d'autres opérateurs culturels (Château de La Hulpe).

Au total, près de 150 projections et diffusions de 90 longs métrages, courts métrages et documentaires labellisées 50/50 se sont tenues en 2017.

D'autres partenaires institutionnels sont également associés à l'opération : la SONUMA a mis à disposition des images et vidéos d'archives, ProSpère a effectué des recherches permettant de compléter les données sur la liste des films aidés, l'UPFF a aidé à l'obtention de matériel inédit pour les 50 films repris dans la liste et l'ARFF a réalisé 12 capsules vidéos dans lesquelles les lauréats et nommés des Magritte dans les catégories Espoirs féminins, Espoirs masculins et courts-métrages (réaliseurs) ont rejoué de courtes scènes des longs métrages sélectionnés.

Parmi les autres supports de communication mis en place : un clip vidéo et radio diffusé sur la RTBF et chez les partenaires et un site internet dédié, [www.50cinquante.be](http://www.50cinquante.be), qui propose le calendrier des projections et événements liés à l'opération, ainsi qu'une immersion dans la constellation du cinéma belge (fiches détaillées des 50 films, liste des films soutenus depuis 1967,...).

L'opération 50/50 continue jusque juin 2018, avec d'autres projections de films, de nombreux événements organisés par les partenaires mais aussi quelques surprises...



CINQUANTE ANS DE CINÉMA BELGE  
CINQUANTE ANS DE DÉCOUVERTES

## ZOOM : LA CELLULE ARCHITECTURE A SOUFFLÉ SES 10 BOUGIES

TENDANCES 2017

LA CELLULE  
ARCHITECTURE A  
SOUFFLÉ SES 10  
BOUGIES

**Accompagner les marchés publics, développer l'intégration des œuvres d'art, soutenir la culture architecturale, en Wallonie et à Bruxelles : autant de missions que remplit au jour le jour, et depuis 2007, la petite équipe de la Cellule architecture pilotée par Chantal Dassonville, architecte, directrice générale adjointe au Secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif : inscrire durablement l'architecture dans les politiques publiques francophones. Tour d'horizon, sous la plume de ses quatre chefs de projet, avant de vous rendre sur le nouveau portail [www.cellulearchi.cfwb.be](http://www.cellulearchi.cfwb.be)**

### 1. LE PRIX MOP, LES MARCHÉS TELS QU'ILS SE FONT

« Dans la multitude des prix d'architecture distribués en Wallonie et à Bruxelles, celui de la maîtrise d'ouvrage publique initiée par la Cellule archi – en écho au Prijs Wivina Demeester en Flandre –, occupe sans doute, et ce depuis 2011, une place à part. D'abord, parce que tout en saluant le travail des auteurs de projets, cette récompense biennale vise avant tout à valoriser le rôle crucial des maîtres d'ouvrage qui leur ont fait confiance. Ensuite, parce que loin de se référer aux seules propriétés spatiales, plastiques ou techniques, la qualité architecturale s'y reconnaît en priorité en tant que processus, fait de dialogues, de négociations, d'oppositions parfois, comme autant d'échanges se jouant entre expériences et expertises

diverses. De mêmes interactions ont animé les jurys des quatre éditions, dont la diversité (fonctionnaires et praticiens) est à l'image de la pratique des marchés publics d'architecture en FWB. C'est dire que le « prix MOP » – comme on aime à l'appeler à la Cellule – n'a rien d'irénique, ni de moralisateur. Les

démarches qu'il met en lumière sont vues comme un moyen de développer un contexte culturel propice à l'émulation architecturale non pas à partir des marchés d'architecture tels qu'ils devraient être, mais bien tels qu'ils se font ». **Typhaine Moogin, architecte, chef de projet – marchés d'architecture et prix MOP.**



Le Préhistomuseum (arch. AIUD, 2016) à Flémalle, commune lauréate du Prix MOP 2017. © Jean-Paul Brohez pour la FWB

## 2. LA BIENNALE DE VENISE, L'ARCHITECTURE BELGE FRANCOPHONE VUE DE L'ÉTRANGER

« De toutes les manifestations internationales, la Biennale d'architecture de Venise est certainement celle qui capte le plus de regards. Parce qu'elle cristallise, plusieurs mois durant et en un même lieu, les préoccupations architecturales de plus de 60 pays, sous forme d'installations et de rencontres. Depuis l'exposition dédiée à Pierre Hebbelinck en 1996, la Fédération Wallonie-Bruxelles y occupe le Pavillon belge, en alternance avec la Communauté flamande. Soit six éditions au total et autant de perspectives variées : « îles flottantes » (2002), « beauté de l'ordinaire (2006), « usus/usure » (2010), « intérieurs », « notes » et autres « figures » (2014). Au-delà de l'ancre de ces pratiques à l'international – développées par ailleurs avec WBI, WBA et le Forum européen des politiques architecturales – la Biennale incarne aussi un véritable symbole pour la Cellule. Car c'est à cette occasion qu'en 1996 des budgets furent spécifiquement alloués à la défense de l'architecture contemporaine en Belgique francophone. Qu'on se le dise, à l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières, la Biennale de Venise reste définitivement un bon moyen de capter le regard de l'étranger : l'équipe belge lauréate pour 2018 est Traumnovelle & Roxane Le Grelle, avec « Eurotopie », une proposition qui questionne physiquement la place de l'Europe à Bruxelles ». **Sabine Guisse, architecte, chef de projet – marchés d'architecture et Biennale de Venise**



La jeune équipe de commissaires dans le Pavillon de la Belgique. © Philippe Braquenier - Eurotopie

### 3. INTÉGRATIONS D'ŒUVRES D'ART (IOA): COMMENT UNE PRATIQUE QUESTIONNE UN DÉCRET

« Lauréat avec les paysagistes Pigeon-Oche du marché d'architecture, l'Atelier d'architecture Daniel Delgoffe a associé l'artiste Pierre Toby pour la restructuration du Centre sportif ADEPS de Froidchapelle. Ce dernier a travaillé l'espace intérieur de la salle polyvalente dans sa matérialité, ses données visuelles et tactiles perceptibles, développant par ailleurs une signalétique au sol composée de dalles colorées. Dès la conception du projet, l'artiste a fait partie intégrante de l'équipe d'auteur de projet, favorisant ainsi le lien entre l'intervention artistique et le bâtiment, conformément au décret intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles (10 mai 1984). Depuis quelques années, dans le cadre des marchés de services pour la réalisation de projets architecturaux, la Cellule archi demande en effet aux bureaux d'architecture de renseigner également dans leur offre le nom de l'artiste, ou des artistes, qui serait(aient) chargé(s) de réaliser l'intervention artistique. En effet, dans une démarche globale visant le développement d'une architecture de qualité, la cohésion entre tous les acteurs du projet est primordiale, en ce compris entre le maître d'ouvrage, l'auteur de projet, l'opérateur et l'artiste. C'est pourquoi, nous privilégions la sélection de l'artiste en même temps que l'équipe d'auteurs de projet adjudicatrice du marché de services. La Cellule archi travaille à une actualisation du décret qui va dans ce sens et élargit le champ d'application à l'ensemble des espaces accessibles au public ». **Lamy Ben Djaffar, historienne, chef de projet – IOA, édition et archives**



*IOA de Pierre Toby au Cinéma Palace à Bruxelles. © Bernard Boccara pour la FWB*

#### 4. VERS LE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES OFFRES

« Deux constats majeurs peuvent être posés en regard de l'activité de la Cellule archi : son absence de lisibilité publique en dehors du cénacle des acteurs de l'architecture en Belgique francophone, et sa fragilité de fonctionnement due à son équipe restreinte (6 personnes) en regard de l'accroissement de ses activités, en particulier du côté de l'accompagnement des marchés d'architecture dont le nombre augmente. L'aboutissement du nouveau portail internet [www.cellulearchi.cfwb.be](http://www.cellulearchi.cfwb.be) tend à répondre à ces carences : d'une part, en rendant compte en détail des activités — marchés d'architecture, intégration d'œuvres d'art, politique culturelle et édition, archives et recherche —, d'autre part, en proposant de la simplification administrative, grâce à la mise en oeuvre, courant 2018, d'un interface de dépôt électroniques des offres pour les équipes d'auteurs de projet candidates — un projet pilote repris dans le Contrat d'administration du Ministère. »

**Thomas Moor, historien, chef de projet – politique culturelle, communication et édition**

## TENDANCES 2017 LA CELLULE ARCHITECTURE A SOUFFLÉ SES 10 BOUGIES



## 5. L'ARCHITECTURE BELGE PRIMÉE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

« La remise du Prix d'Architecture Contemporaine de l'Union européenne, l'un des prix d'architecture les plus importants au monde, est un autre temps fort de l'année écoulée : c'est à la Fondation Mies Van Der Rohe à Barcelone que le trophée a été décerné par Michel Magnier, Directeur de la Culture et de la Créativité à la Commission Européenne, à l'équipe bruxelloise MSA, proclamée lauréate de l'« Emerging Architect Special Mention ». Cette distinction est attribuée pour la première fois depuis la création de ce prestigieux prix en 1988, à un bureau belge, francophone de surcroit, pour les logements publics Navez à Schaerbeek, un projet par ailleurs lauréat 2015 du Prix de la Maîtrise d'ouvrage publique initié par la Cellule architecture. Le Centre sportif ADEPS à Spa (BAUKUNST architectes) figure également parmi les 40 projets retenus par le jury de ce *Mies Award*. Il a également reçu le Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2017 dans la catégorie « Bâtiment non résidentiel à usage collectif », comme le Mundaneum à Mons, « Prix de la Reconstruction sur la Ville », deux projets dont les marchés ont été pilotés par la Cellule architecture. Enfin, les Coteaux de la Citadelle à Liège ont reçu une mention spéciale au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe, une candidature soutenue par la Cellule architecture. Enfin, l'aménagement de la gare d'Herstal (MULTIPLE architecture et urbanisme), publié dans le dernier *Architectures Wallonie-Bruxelles Inventaires # Inventories 2013–2016*, s'est vu décerné le Big Mat International Architecture Award 2017 pour la Belgique ». TM



Logements publics (Navez). © Serge Brison pour MS-A / V+

## 6. IL N'Y PAS DE PETIT MAÎTRE DE L'OUVRAGE : L'EXEMPLE DE WALCOURT

« Le site Brichart (1,2 hectare) appartient au CPAS de Walcourt (Province de Namur) qui a estimé que ses qualités paysagères et sa position ne pouvaient être honorées que par le développement d'un projet global et qualitatif. Avec le soutien de la Cellule archi, c'est donc une équipe pluridisciplinaire d'auteurs de projet qui a été désignée (LPP / Pigeon-Ochej) pour réaliser plan d'ensemble, espaces publics, crèche et 10 à 40 logements sociaux. La Cellule archi souligne l'attention nouvelle, et pourtant indispensable, portée aux questions du logement et d'espace public et s'enthousiasme de l'accompagnement qu'elle peut offrir dans ces matières. Par ailleurs, elle constate une véritable émergence des demandes d'accompagnement émanant de maîtres d'ouvrage de « moyenne ou petite taille », tant en milieu urbain que rural. En témoignent l'engagement spontané dans un processus qualitatif de ce CPAS, mais aussi des communes de Grâce-Hollogne et d'Habay-la-Neuve (crèches) et de structures telles que les asbl L'Ancre et le Rideau de Bruxelles (théâtres). Ce constat la conforte dans sa conviction qu' « il n'y a pas de petit projet ». SG



Aménagement du site Brichart à Walcourt. © Ledroit Pierret Polet / Virginie Pigeon et Sébastien Ochej

## 7. L'EXPOSITION JEAN GLIBERT À BOZAR : METTRE EN LUMIÈRE UN PARCOURS ARTISTIQUE ATYPIQUE

« Organisée en partenariat avec la Direction des Arts plastiques contemporains et Bozar, l'exposition « Jean Glibert. Peintre en bâtiment » était consacrée au processus de création de cet artiste (1938), l'un des plus importants représentants de la scène artistique francophone belge et jusqu'alors l'un des plus discrets. Cette manifestation a constitué l'événement phare de 2017 : parce qu'il s'agit de la plus importante exposition initiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles autour d'un artiste actif dans le domaine des intégrations d'œuvre d'art (IOA),

parce qu'elle a rencontré un véritable succès de foule (dont 600 personnes présentes à son ouverture) pendant toute la durée de l'exposition, et enfin parce que celle-ci a donné lieu à une multitude de prolongations : publications, focus sur cette pratique singulière dans la presse belge et internationale, journée d'étude, émission de radio... Jean Glibert a également conçu quatre interventions *in situ*, actuellement toujours visibles. Elles proposent une grille de lecture du Palais des Beaux-Arts dessiné par Victor Horta, en travaillant sur des espaces résiduels ou interstitiels, sur des articulations, des circulations et des éléments structurels mettant en tension l'architecture du bâtiment ». **LBD**



Expo «Jean Glibert. Peintre en bâtiment» au Palais des Beaux Arts à Bruxelles. © Christian Carez pour la FWB

## 8. LES INVENTAIRES, SOUTIENS AUX CRÉATEURS EN BELGIQUE ET AILLEURS

« Outils de faire-savoir de la création architecturale à l'international et au national, les *Inventaires* dressent tous les trois ans un portrait de l'architecture récente en Wallonie et à Bruxelles. Le dernier volume (2013-2016) de la collection *Architectures Wallonie-Bruxelles. Inventaires* (vol. 2) a apporté un regard rafraîchissant et désacralisant sur la production architecturale récente, notamment grâce au medium de la BD. Cette approche pluridisciplinaire, défendue par Xavier Lelion et Anne Sophie Nottebaert, directeurs de la publication, rejoint les préoccupations de la Cellule archi qui développe au sein de sa maison d'édition une approche pluridisciplinaire en soutenant les auteurs (écrivains, critiques, photographes, illustrateurs,...). La publication s'accompagne d'une exposition éponyme qui a été présentée à Liège en 2016 et à Soignies et Tournai en 2017 ainsi qu'à l'étranger — à Londres en 2017 et à Nantes cette année — par Wallonie-Bruxelles Architectures, agence de promotion de l'architecture à l'international qui a des missions à la fois économiques et culturelles. » **LBD**



Expo «Inventaires #2» au CASS à Londres. © WBA

## 9. REDÉCOUVRIR L'HÉRITAGE : AU TOUR DE TOURNAI ET CHARLEROI

« Fin 2017 sont sortis les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> volumes de la collection de Guides d'architecture moderne et contemporaine, dédiés à *Tournai & Wallonie-Picarde* et *Charleroi Métropole*, achevant — après la parution du volume de *Mons & Cœur du Hainaut* en 2015 — la couverture territoriale du Hainaut. Soit, au total, plus de 750 projets identifiés pour cette région, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, témoignant de la diversité de l'architecture en Belgique francophone, de la pluralité de ses acteurs, de ses jalons méconnus. Révéler les fondements d'une culture contemporaine de l'architecture, pour inviter un large public à se l'approprier pleinement, voilà ce qui anime l'édition de cette collection, coéditée avec Mardaga, réalisée par les Facultés d'architecture, soutenue par les acteurs wallons du patrimoine et du tourisme, et les villes concernées. Sorties à terme : Namur & Luxembourg belge, Verviers, Spa & Ostbelgien, Louvain-La-Neuve et le Brabant wallon. » **TM**



## 10. ET FINALEMENT, BOUGEONS LES LIGNES DE L'ARCHITECTURE !

« La Cellule architecture a été associée depuis 2016 à deux chantiers majeurs des politiques publiques. Au sein de l'opération Bouger Les Lignes, initiative de la Ministre de la Culture avec l'Observatoire des politiques culturelles et le Ministère, elle a permis d'intégrer pleinement les enjeux d'une meilleure prise en compte de l'architecture, s'appuyant sur les balises existantes — *Livre blanc de l'architecture contemporaine* de 2004, Décret sur les Arts plastiques

du 3 avril 2014 reconnaissant l'architecture comme discipline culturelle — et d'une consultation avec les acteurs de terrain (piliers culturel, professionnel, académique et public) pour redéfinir des priorités. Au même moment, elle était associée à la nouvelle politique wallonne de la ville, dont le 6<sup>e</sup> axe est pour la première fois dédié à la promotion de la qualité architecturale. Concrètement, la Cellule archi a participé au groupe de travail piloté par le Service public de Wallonie (DGO4), réunissant services et OIP publics, qui a abouti à établir les pistes d'amélioration à mettre maintenant en œuvre. » **TM**



## ZOOM : BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON (NIVELLES)

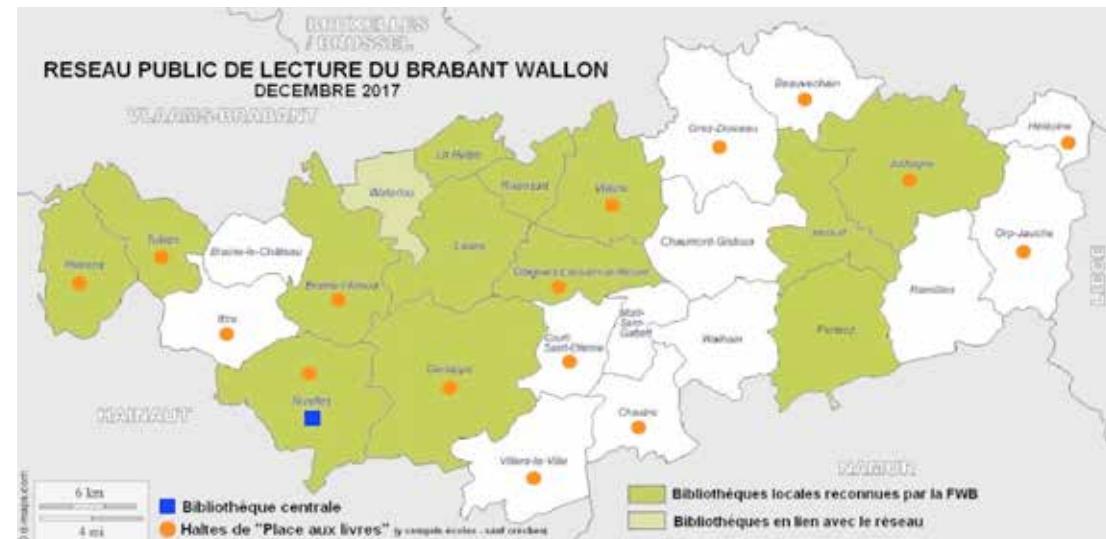
TENDANCES 2017  
BIBLIOTHÈQUE  
CENTRALE DU  
BRABANT WALLON  
(NIVELLES)

Depuis 1981, la Bibliothèque centrale du Brabant wallon est établie au cœur de la ville de Nivelles, dans un bâtiment dénommé le Waux-Hall<sup>42</sup>.

En application du **décret du 30 avril 2009** relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de lecture et des bibliothèques publiques, cette Bibliothèque centrale du Brabant wallon, opérateur d'appui organisé par les services de la FWB, mène son action sur le territoire provincial du Brabant wallon<sup>43</sup>.



Bibliothèque centrale  
du Brabant wallon (FWB)



La bibliothèque centrale du Brabant wallon est un **service d'appui** dont le choix stratégique est basé essentiellement sur l'ingénierie culturelle, visant les « prestations de services sur mesure » et l'accompagnement à la demande.

Elle intervient donc en seconde ligne, comme le prévoit la législation, pour aider les opérateurs directs à rencontrer au mieux les missions du décret, pour accompagner, informer, mutualiser les ressources et le travail, mobiliser un réseau de bibliothèques locales et un opérateur itinérant.

Au vu de ses missions, l'ancre direct aux populations ne peut pas être la seule priorité, mais

il s'exprime cependant au travers des services du réseau, des coopérations et des collaborations établies sur le territoire<sup>43</sup>.

La réalité de fonctionnement du réseau public de lecture trouve également sa concrétisation dans la collaboration étroite avec les autres opérateurs d'appui provinciaux et les services du Ministère en particulier, le Service de la Lecture publique et la Réserve centrale de la FWB (Lobbes).

42 Le Waux-Hall de Nivelles regroupe également le centre culturel de la ville et la bibliothèque locale

43 Circulaire du 20 juillet 2011

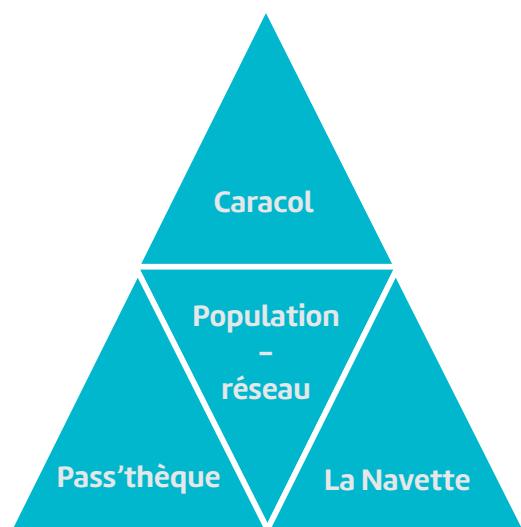
43 Pour des raisons liées aux ex-Centres de lecture publique organisés par la FWB, la bibliothèque centrale du Brabant wallon a aussi pour mission d'aider les opérateurs directs de Gembloux (en province de Namur) et de Hannut (en province de Liège).

## LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BW, UN ÉTABLISSEMENT PORTEUR DE PROJET.

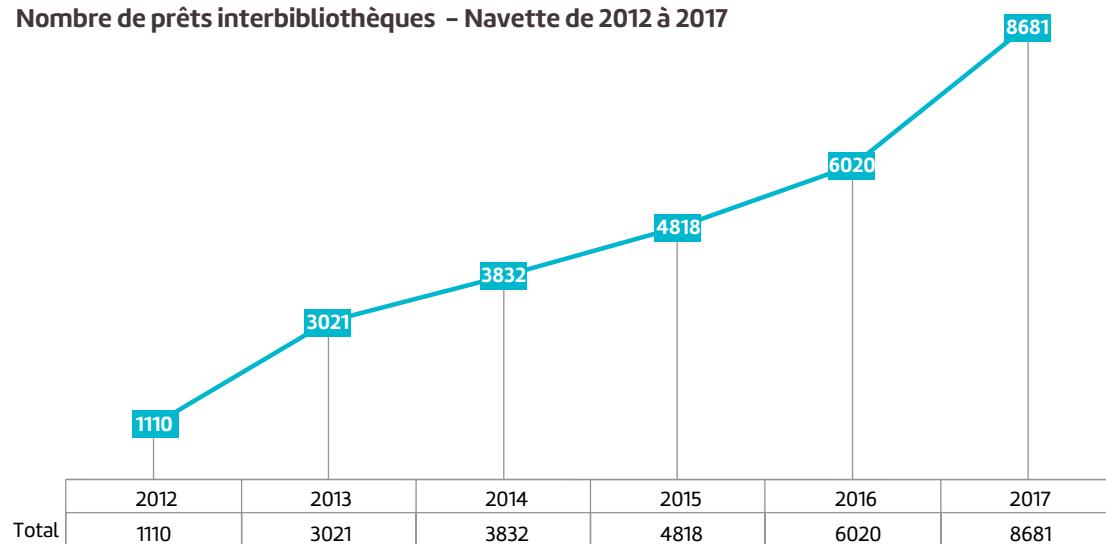
2017 est la troisième année de mise en application du deuxième plan quinquennal (2015–2019) de développement des pratiques de lecture porté par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon.

Le projet de la Bibliothèque centrale trouve sa pertinence dans :

- le renforcement du réseautage du secteur, ouvert aux partenariats,
- la participation au développement des pratiques de lecture et des capacités langagières des populations ciblées par les diverses actions locales et collectives.



## Nombre de prêts interbibliothèques – Navette de 2012 à 2017



Toute l'action est axée sur l'enjeu fondamental suivant :

**Favoriser l'accès de tous, de manière égalitaire, à l'information, à l'écrit, à la lecture. Les bibliothèques publiques sont garantes du pluralisme de l'information et de l'égalité dans l'accès au savoir et à la culture ; elles s'inscrivent par là même dans les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 des Nations unies.<sup>45</sup>**

La bibliothèque centrale du BW a créé 3 outils en lien, indispensables à cet objectif. Leur articulation favorise l'identification, la localisation et la disponibilité des documents (en ligne – avec 20 bibliothèques locales), l'accès des lecteurs à tous les services de bibliothèques et ludothèques et la circulation optimisée de documents, à la demande.

**Caracol** est le catalogue collectif, la base de données commune des ressources en collections du Brabant wallon qui reprend à ce jour 880.000 références de livres, jeux et périodiques. Cette base est intégrée au portail Samarcande depuis sa création.

**Pass'thèque** est la carte d'accès unique aux services du réseau pour la population, garantissant la liberté de mobilité et d'accès des publics. En 2017, le réseau a desservi environ 32.000 lecteurs et réalisé 800.000 prêts..

**La Navette** permet, grâce à la camionnette et son équipe, d'organiser un service gratuit de circulation des documents, dans l'ensemble du réseau public de lecture de la FWB.

<sup>45</sup> <https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/libraries-development/documents/access-and-opportunity-for-all-fr.pdf>

Au-delà du rôle traditionnel de lieux de prêt de livres et d'étude, les bibliothèques tentent de s'adapter constamment à l'évolution des pratiques et des modes de vie des populations qu'elles desservent.

Ainsi, les usages numériques font évoluer le métier car ils font évoluer les supports... et ils remettent la médiation documentaire, au cœur des pratiques professionnelles:

- par la participation de la bibliothèque centrale à Lirtuel [plateforme de prêt du livre numérique, fruit d'une collaboration financière et experte entre le Service de la Lecture publique et les 6 bibliothèques centrales] et à Eurekoi [service de questions-réponses à distance, mutualisé entre les bibliothèques publiques] ;
- par le positionnement de la bibliothèque centrale du Brabant wallon sur le web et les réseaux sociaux depuis de nombreuses années, avec l'objectif de relayer du contenu et de l'information, via une stratégie de dispositifs de flux d'information et de curation de contenus sur le site web [www.escapages.cfwb.be](http://www.escapages.cfwb.be), sur les blogs spécialisés, par les profils Twitter et Facebook de l'institution et la diffusion sur diverses plateformes de partage. Une courbe statistique à titre d'exemple :

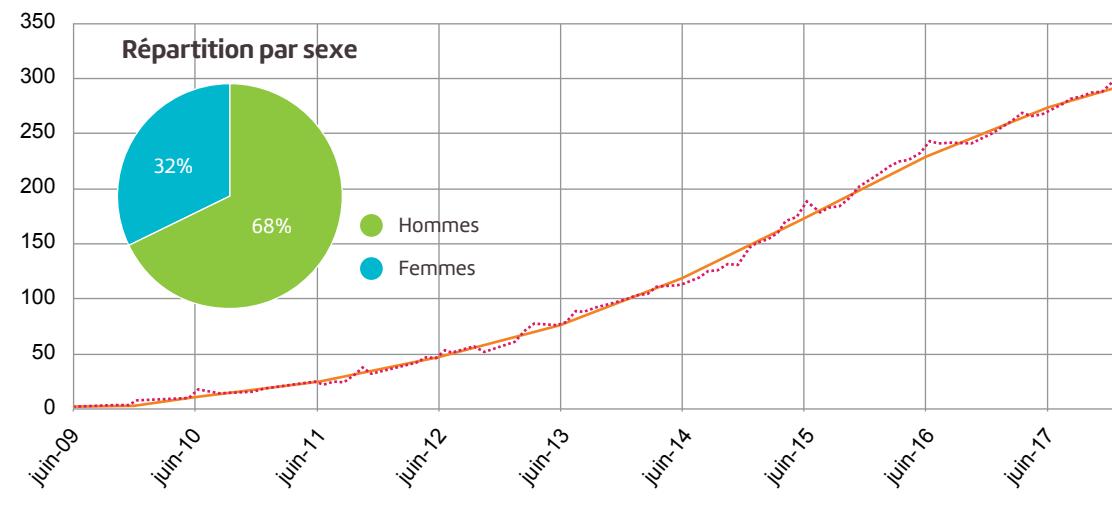


La bibliothèque centrale du Brabant wallon est attentive à intégrer dans sa démarche un **enjeu plus dynamique, lié au développement des pratiques de lecture et des capacités langagières de la population.**

Une double stratégie est d'application, tablant l'une sur les collections et l'autre sur les animations.

Pour la première, **la politique documentaire** définit les acquisitions et les usages de ses collections. La bibliothèque centrale met à disposition des bibliothèques (prioritairement en Brabant wallon mais sans aucune exclusive territoriale), des écoles et des autres partenaires culturels intéressés, des collections thématiques d'appoint<sup>46</sup>, un fonds d'ouvrages de fiction en « GRANDS CARACTÈRES », des collections professionnelles et des collections patrimoniales régionales et dialectales (ces dernières réservées à la consultation).

**Escapages - twitter : nombre d'abonnés**



46 En 2017, une cinquantaine de collections comptant 8371 ouvrages ont fait l'objet de quelque 75 dépôts.

Ainsi qu'un fonds en multiples exemplaires « Biblio profs jeunesse » proposant des romans pour la jeunesse à raison d'un même titre en 25 ou 30 exemplaires que les enseignants peuvent emprunter gratuitement pour des lectures en classes :



Plus de 33.000 ouvrages sont réservés aux enseignants de l'ensemble des réseaux d'enseignement de la FWB. Ce fonds présente, pour les classes de l'enseignement primaire essentiellement, des ouvrages de fiction pour les jeunes de 5 à 12 ans, quelques ouvrages professionnels et quelques jeux pédagogiques.<sup>49</sup> Cette collection est à la base de deux projets de la bibliothèque centrale visant, d'une part, la lecture inclusive pour les enfants en situation de besoins spécifiques et, d'autre part, une création web vidéo pour donner la parole aux enfants autour du plaisir de lire. Le Plan Lecture constitue le cadre de réflexion dans lequel s'inscrivent ces projets.

La seconde stratégie développe des **projets d'animations annuelles et communes** aux membres du réseau. Pour ne citer que deux programmes importants :



- **le Festival des Nuits d'encre<sup>50</sup>** Coordonné par le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB), le festival des Nuits d'encre propose une programmation composée de deux invités d'honneur, auteurs belges (romancier et auteur-illustrateur pour la jeunesse).

Ateliers créatifs, spectacles musicaux, rencontres littéraires, performances, formations, expositions, autant d'expressions culturelles avec lesquelles le public a vraiment joué le jeu de la participation et de la création, sous des formes diverses. L'implication des auteurs est articulée de façon harmonieuse dans la composition du programme porté par plus de trente partenaires du Brabant wallon.

En 2017, la 25<sup>e</sup> édition a présenté Anne Herbauts et Antoine Wauters autour de la thématique « Cairns ».

- **la Nuit des bibliothèques** – Un doudou, un livre et... au lit.<sup>51</sup> Depuis plusieurs années, lors du solstice d'hiver, la bibliothèque centrale coordonne une campagne d'animation en faveur de la petite enfance. Son objectif vise à sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture par le biais d'activités intergénérationnelles qui permettent de renforcer le lien parents/enfants : des lectures en pyjama et des ateliers « do it yourself » organisés dans les bibliothèques du réseau. Accompagnés par des artistes-couturières, les enfants fabriquent doudous, attrape-rêves ou poupées-tracas nés de leur imagination, et participent à des lectures contées.

49 <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2253>

50 <http://lesnuitsdencre.be/>

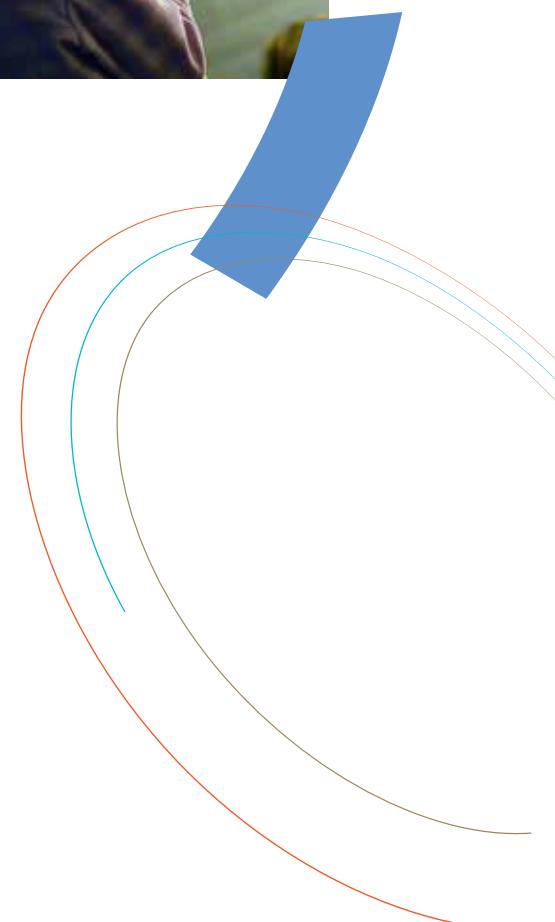
51 <http://www.escapages.cfwb.be/index.php?id=16308>

Le rôle de la bibliothèque centrale se décline aussi par son action de coopération et de coordination : information, programmation de formations, accompagnement opérationnel, mutualisation d'outils, animation du réseau ou desserte documentaire.

L'ensemble des actions, des projets et leur évaluation au cours des deux plans quinquennaux ont été rendus possible grâce à l'investissement des membres du personnel – une équipe de 14 ETP dont 8 bibliothécaires. La qualité du travail de ces agents, le développement de leur expertise et leur fiabilité a permis une adaptation progressive aux missions légales.

La bibliothèque centrale du Brabant wallon a mis plusieurs années à construire son action. Aujourd'hui, son image d'opérateur d'appui est posée et reconnue ; son capital symbolique s'est singulièrement enrichi d'une réelle confiance des membres du réseau, des partenaires et des collègues du ministère.

Consciente des mutations sociétales profondes, la bibliothèque centrale du Brabant wallon soutient la transformation ambitieuse du secteur – important en termes de publics drainés et fidélisés – notamment autour du concept du troisième lieu<sup>52</sup>, espace où se crée du lien social, lieu de rencontres, d'échanges et de partage. La bibliothèque, accessible à tous sans distinction ni jugement, a pour mission de répondre à la demande des différents groupes sociaux de son territoire d'implantation, pour se transformer en un lieu où chacun peut se sentir attendu et accueilli... Car « lire c'est vivre ».<sup>53</sup>



52 <https://www.scoop.it/t/veille-sur-la-bibliotheque-3eme-lieu>

53 Rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin : « Voyage au ?pays des bibliothèques » – février 2018

## ZOOM : PRIX ET RÉCOMPENSES 2017

### THÉÂTRE ET DANSE

- Rencontres sélection Jeune Public de Huy 2017
  - Prix de la Province de Liège : « La course » de Collectif La Tribu
  - Prix de la Ministre de la Jeunesse: « Frisko et crème glacée, teenager tragedy » de la Cie Iceberg
  - Prix de la Ministre de la Culture : « Cartoon » Anton LACHKY
- Prix de la critique Théâtre et Danse
  - Espoir Féminin : Marie-Aurore d'AWANS pour « Pas Pleurer »
  - Espoir Masculin : Ismaïl AKHLAL dans « Bob Marrakech »
  - Prix découverte : « La convivialité » d'Arnaud HOEDT et Jérôme PIRON
  - Prix Bernardette ABRATÉ : Philippe De COEN
  - Comédienne : Marie BOS dans « Apocalypse bébé, Les enfants du soleil »
  - Comédien : Yannich RENIER dans « Les enfants du soleil »
  - Scénographie : « Les enfants du soleil » de Simon SIEGMANN
  - Création artistique et technique : « Wilderness » Boris DANABLY, Arié VAN EGMOND, Thomas TURINE
  - Spectacle de danse : « Nativos » de Ayelen PAROLIN
  - Seul en scène : « Laika » de David MURGIA
  - Mise en scène : « Taking Care of baby » de Jasmina DOUIEB
  - Spectacle : « Is there life on mars » d'Héloïse MEIRE

- Spectacle jeune public : « Des Illusions » de la Cie 3637
- Spectacle de Cirque : « La Cosa » de Claudio STELLATO
- Auteur : Myriam LEROX
- Prix spécial du Jury : « Nicht Schlofen » d'Alain PLATEL
- Prix Roi Albert 2017 : Li Troupe Abaronnaise de Hannut

### MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

- Lauréats 2017 des Octaves de la Musique :
  - Philippe PIERLOT & Ricercar CONSORT pour l'interprétation d'œuvres de Biber et d'autres compositeurs du siècle dans « Imitatio »
  - Benjamin GLORIEUX et Sara PICAVET – Aton'&Armide pour l'interprétation d'œuvres de Jean-Luc FAFCHAMPS, Claude DEBUSSY et Daan JANSSENS « En blanc et noir »

### MUSIQUE NON CLASSIQUE

- Lauréats 2017 des Octaves de la Musique :
  - Prix de la Ministre de la Culture : Le BA Ya Trio
  - Prix Verdur Rock : François LAMBOT (« Bimbo Delice »)
  - Concours du F. dans le texte (Premier Prix Ministre) Jakbrol
  - Franc'off (Premier Prix Ministre) : Faon FAON
  - Rap Contest (Premier Prix Ministre) : Him&I
  - Concours Circuit Loud (rock dur) : 4 sélections pour accompagnement professionnel



- Concealed Reality
- How to Kill An Asteroïd
- Lethvm
- Wyatt E.

### ARTS PLASTIQUES

- Prix Médiatine :
  - Les Artistes Lauréats
    - Prix Médiatine : Arnold GROJEAN, Vidéo et livre d'art
    - Prix Cocof : Léa BELOOUSSOVITCH, Dessin et photographie
    - Prix Fédération Wallonie-Bruxelles : Léo François LUCCIONI, Gravure, sculpture, installation
    - Prix Ville de Bruxelles : Sarah LOWIE, Photographie
    - Prix Macors : Elliot KERVYN, Sculpture, installation
    - Prix Sofam : Maria BAOLI, Installation

- Prix de la Gravure (Centre de la Gravure et de l’Image imprimée) :
  - Guillaume BOUTROLLE – (Mention à Valentin Capony)
- Prix Découverte du Centre d’Art du Rouge-Cloître :
  - Carolina FERNANDEZ
- Prix de la Jeune sculpture :
  - Prix du public – petit format (Rotary Club Flémalle) : Gérard MEURANT
  - Prix du public – grand format : Julien HAENEN
  - Prix FWB du petit format : Mostafa Saïfi RAHMOUNI
  - Prix FWB du grand format : Eva EVRARD
- Prix Jeunes Artistes du Parlement de la Fédération Wallonie–Bruxelles
  - Maxence MATHIEU

## LITTÉRATURE

- Le prix triennal des langues régionales endogènes, catégorie Poésie : Dominique HEYMANS pour son recueil Pleuves
- Le prix biennal des langues régionales endogènes, catégorie Médias divers : Claire HENNEN pour ses badges (Badjawe)
- Le prix de la première œuvre en langue régionale : Pascal WINBERG pour sa nouvelle « Ch'est cha l'amour »
- Prix Paroles urbaines : Catégorie slam : Leïla et Toro (ex aequo), Catégorie rap : Badi et L'Hexaler (ex aequo)
- Prix Léo Beeckman du rayonnement des Lettres belges à l'étranger : Riszard SIWEK pour l'ensemble de son œuvre

- Prix de la première œuvre : Charline LAMBERT pour Chanvre et lierre paru chez Le Taillis Pré
- Prix triennal de poésie : Françoise LISON-LEROY pour Le silence a grandi paru chez Rougerie
- Prix quinquennal de l'essai : Christine AVENTIN pour Breillat des yeux le ventre paru chez Le Somnambule équivoque
- Prix « Atomium » en bande dessinée dans le cadre de la Fête de la BD à Bruxelles : Thierry VAN HASSELT pour son livre « vivre à Frandisco », réalisé en collaboration avec Marcel SCHMITZ

## CINÉMA

- Festival International du Film de Berlin :
  - Prix du Public (section Panorama) et Label Europa Cinema: InSyriated de Philippe VAN LEEUW
- Les Magritte du Cinéma
  - Meilleur Film : InSyriated de Philippe VAN LEEUW
  - Meilleur documentaire : « Burning out » de Jérôme le MAIRE
  - Meilleur court métrage de fiction : « Avec Thelma » de Raphaël BALBONI et Ann SIROT
  - Meilleur court métrage d'animation : « Le lion et le singe » de Benoît FEROUMONT
- Festival International du Film Francophone de Namur
  - Prix du Meilleur Court Métrage : « Le Film de l'été » d'Emmanuel MARRE
  - Prix Spécial du Jury : « L'Enfant né du vent » de David NOBLET
  - Prix d'interprétation : Piotr Biedron & Tijmen Govaerts dans « Passée l'aube » de Nicolas GRAUX

- Prix de la Meilleure Photographie : Olivier BOONJING pour « Le Film de l'été » d'Emmanuel MARRE
- Prix du Public Court Métrage et Mention Spéciale : « Kapitalistis » de Pablo Munoz GOMEZ
- Prix de la Critique et Prix Cinevox – Long Métrage Belge : « Drôle de père » d'Amélie van ELMBT
- Prix RTBF et prix Arte – Court Métrage : « Les Corps purs » de Bérangère Mc NEESE et Guillaume de GINESTEL
- Prix Be TV – Court Métrage Belge : « Icare » de Nicolas BOUCART
- Césars
  - Nommé pour meilleur film étranger : « Noces » de Stephan STREKER
- Venise
  - Sélectionné au « Il Cinema nel giardino » : TUEURS de François TROUKENS et Jean-François HENSGENS
- Locarno
  - Présenté hors compétition sur la Piazza Grande du Festival Locarno : « Laissez bronzer les Cadavres » de Hélène CATTET et Bruno FORZANI
- Toronto
  - Présenté au Toronto International Film Festival : « Laissez bronzer les Cadavres » de Hélène CATTET et Bruno FORZANI
  - Présenté au Toronto International Film Festival : InSyriated de Philippe VAN LEEUW
- San Sebastian
  - Mention spéciale « meilleure actrice » : « Ni Juge Ni Soumise » de Jean LIBON et Yves HINANT

## PARTENAIRE : ÉKLA

### PARTENAIRE : ÉKLA

Anciennement nommé Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (CDWEJ), ékla existe depuis 1982. Trois ans après la naissance de son pendant bruxellois (Pierre de Lune – Centre dramatique jeune public de Bruxelles), l'asbl a vu le jour au cœur de la vive dynamique de démocratisation culturelle et du bel essor du théâtre jeune public. En 1994, ékla s'inscrit dans le nouveau décret relatif au théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Fin 2017, il s'apprête à rejoindre le nouveau décret qui réunit désormais l'ensemble du secteur des arts de la scène.

Situé dans la région du Centre, à Strépy-Bracquegnies, au pied des ascenseurs à bateaux, ékla travaille sur l'ensemble de la Wallonie. Alliant, depuis plus de trente-cinq ans, le « voir » et le « faire », cette structure œuvre au rapprochement entre monde de l'éducation et monde artistique en donnant à chacun la possibilité de contribuer à une société ouverte d'esprit. Son projet se décline sous différents axes.



#### QUELQUES CHIFFRES

**35 ans** d'existence

Subside contrat-programme : **411.760 €** en **2017** (**500.000 €** annoncés pour **2018**)

Budget des dépenses : **810.250 €**

Spectateurs touchés (hors Turbulences) : **12.000**

Artistes : **70**

Personnes touchées par Art à l'École : **2.000**

Projet Classes Résidentielles d'Immersion Artistique (Marlagne) : **360 enfants**

Réseau des Partenaires culturels : **33 médiateurs culturels**

## 2017, UN NOUVEAU NOM, ENFIN !

Le défi était de taille. Renommer un lieu de 35 ans qui foisonne d'activités tous azimuts, avec de nombreux partenaires. Un lieu dédié aux jeunes publics (des bébés aux grands ados) et aux adultes qui les accompagnent. Un lieu dédié aux arts de la scène au sens large.

CDWEJ n'est plus. Dites simplement ékla. **Ce terme n'est pas un acronyme.** Ce terme ne comporte pas de majuscule. Il est humble et appelle à une certaine horizontalité dans les rapports à l'art et à l'école, entre l'art et l'école, entre tous. Ce terme n'existe pas. **C'est un mot inventé.** Notre projet est en perpétuelle invention. Nous invitons tout qui y participe à inventer. Cette invention constante peut être également une façon de réinventer le monde. Nous travaillons avec et pour ceux qui feront le monde de demain !

ékla a le mérite d'être ouvert. Chacun peut se l'approprier, y voir ce qu'il souhaite. Il peut sembler étrange, un peu brut mais il n'est pas exempt de douceur. Puis, résonne l'éclat... L'éclat de rire, l'éclat de vie, l'éclat de soleil, l'éclat de paroles, de gestes, de mots, d'idées... L'éclat comme un rayonnement, comme quelque chose qui grandit, nous grandit, nous bouscule aussi... Nous déplace. Dans le logo, le k d'ékla, danse. Il nous invite à nous mettre en mouvement, à nous tirer vers le haut.

Nous restons, plus que jamais, un lieu qui rapproche ; qui met l'humanité au premier plan, qui prône l'art pour tous (notre slogan désormais) ; qui œuvre à une société égalitaire où chacun trouve sa place ; qui véhicule les notions d'autonomie, de responsabilité, de coconstruction, de confiance et de cohésion ; qui compte sur la complémentarité (des compétences, des natures...) ; qui vise une société sensible et bienveillante.

Sarah Colasse, directrice

## SPECTACLES

Dans sa salle, ékla propose une programmation de spectacles jeune public ainsi qu'un accompagnement des publics scolaires et familiaux. Il accueille également des compagnies en création et organise des « bancs d'essai » permettant aux classes d'être leurs complices. Rencontres privilégiées, animations, ateliers, débats, actions singulières... foisonnent, chaque saison, autour de cette programmation de spectacles. L'objectif étant de prolonger et d'enrichir l'expérience esthétique et humaine qu'offre une représentation de théâtre (ou de danse ou des arts de la scène au sens large).



## ART À L'ÉCOLE

ékla mène l'opération Art à l'École sur l'ensemble du territoire wallon, en étroite collaboration avec ses partenaires culturels (principalement des centres culturels mais aussi Charleroi danse...) : des résidences d'artistes dans les classes, des projets avec des jeunes, de la crèche à l'enseignement supérieur. L'idée principale consiste à emmener les jeunes dans un processus artistique. Il s'agit de privilégier la recherche sur le résultat. Le groupe évite donc de se centrer sur l'idée d'un spectacle à tout prix et se concentre alors sur l'exploration d'une matière artistique en y consacrant le temps nécessaire. En fin du parcours, des Rencontres Art à l'École permettent aux élèves de partager ce chemin dans un lieu et des conditions professionnels. Une



L'asbl ékla, sous le nom institutionnel Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, est subsidiée principalement par le secteur des Arts de la Scène du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais d'un contrat-programme.

L'asbl bénéficie également :

- d'une convention de Partenaire privilégié avec la Cellule Culture-Enseignement dans le cadre du Décret Culture-École.
- d'une convention avec la Ville de La Louvière qui lui met à disposition des bureaux et une salle de spectacle ainsi que différents services.
- d'aides à l'emploi grâce à la Région wallonne ainsi que d'aides récurrentes comme celles de la Province du Hainaut et autres aides ponctuelles (Loterie Nationale, etc.).
- de la reconnaissance récurrente de l'IFC et de l'ONE pour son important volet de formations.



## EN 2017

En plus de ses activités habituelles (spectacles, accueil de compagnies en création, opération Art à l'École...), ékla a développé quatre projets singuliers :

**Classes Résidentielles d'Immersion Artistique** : en novembre 2013, la FWB et la Marlagne se sont tournés vers ékla pour son expertise en termes de rapprochement art et école. Dans un premier temps, pour réfléchir au concept et, dans un second temps, pour mettre sur pied les classes relatives aux arts de la scène (à l'automne 2015, les Jeunesses Musicales ont été le partenaire relatif à la musique) : trois semaines (une en 2016 et deux en 2017) destinées à 360 enfants de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires. Intitulées par ékla « Fais-moi une scène ! », elles se sont constituées sur base de l'opération Art à l'École, en respectant la philosophie (ateliers de création avec des artistes en partenariat avec des enseignants) tout en s'adaptant à la spécificité de classes artistiques. Une compagnie était également en résidence.

**« L'art nous raconte et nous réunit au-delà de nos différences »** : grâce au soutien de la Ministre de la Jeunesse, proposition d'ateliers artistiques dans deux centres Fedasil à destination de Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) : Morlanwelz et Jodoigne.

**« Enfants acteurs et passeurs de culture »** : grâce au Fonds Houtman de l'ONE, le projet a permis de générer, en région du Centre, des liens avec les familles d'enfants concernés par les spectacles jeune public et l'opération Art à l'École. Une publication verra le jour en 2018.

**« Osez l'art et la culture ! »** : ékla a toujours travaillé en Hautes Écoles pédagogiques. Ce nouveau projet de sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle comporte deux modules, l'un relatif aux Spectacles jeune public, l'autre à l'Art à l'École.

matière artistique se dessine à partir d'une écoute mutuelle et de l'univers de l'artiste. Inviter un enfant, un adolescent à s'exprimer et prendre sa place dans un projet commun, c'est l'inviter à trouver sa place dans un groupe et dans la société de façon plus générale. Au fil du temps, ékla a approfondi les notions de partenariat (enseignant–artiste), de médiation culturelle et de formation.



## FESTIVAL TURBULENCES

Tous les trois ans, ékla organise un Festival International de Théâtre jeune public avec le Centre culturel/Théâtre de Namur. Au menu des Turbulences : des spectacles internationaux, de FWB et de Flandre, destinés au jeune public (et au tout public). Mais aussi de nombreuses autres propositions artistiques : expositions, animations, rencontres/débats, ateliers artistiques dans les classes, journées professionnelles...



## ÉCHOS

Les projets d'ékla sont riches de la collaboration constante d'artistes en création. Les projets se dessinent avec et grâce à ces artisans de l'imaginaire. Grâce aussi à la confiance d'enseignants et d'éducateurs audacieux, de spectateurs assidus ainsi que de médiateurs culturels complices.

« Voir des enseignants impliqués comme ça, ça donne du baume au cœur, vous faites un travail magnifique ! Goutte à goutte... Pour un monde qui doit changer ! » *Agnès Limbos, artiste*

« Je trouve aussi qu'en tant qu'artiste, on a besoin d'un cadre dans lequel on peut travailler et évoluer. Une compagnie en est déjà un, mais des partenaires avec lesquels on peut construire un rapport de confiance en est un autre et je vous remercie donc pour les occasions que vous m'avez proposées et surtout pour la générosité, le respect et l'efficacité dans lesquels vous les avez organisées. » *Gordon Wilson, artiste*

« Merci pour cet encadrement, qui met en valeur notre travail. C'est rare et très précieux. Je suis très fière de travailler pour ékla. » *Céline De Bo, artiste*

« J'ai été enchantée de la démarche, du processus de création avec les élèves. (...) Je suis reconnaissante d'avoir pu participer à ce projet sérieux, complet, cohérent, de grande qualité et de grande envergure. » *Isabelle Belboom, enseignante*

« Pour ma part, ékla est un facilitateur. Il permet de faire des liens différemment avec les artistes et les enseignants. Il apporte des outils supplémentaires pour les écoles et aide à la coordination. C'est un lieu de réflexion et qui, dans les moments de rencontre, apporte un regard extérieur. » *Marie-Céline Legros, médiatrice culturelle*

« Participer à Art à l'École, c'est une manière d'apprendre à me connaître moi-même d'une façon différente. » *Esperanza, élève du secondaire*

« On a tellement partagé et appris en retour, on est passé par toutes les émotions possibles. En ayant réfléchi à tout ça, je me suis sentie épanouie, c'est le meilleur mot pour exprimer mon état d'esprit. » *Clémence, élève du secondaire*

## PÔLE DE RESSOURCES

Depuis de nombreuses années, ékla s'affirme comme Pôle de ressources en terme d'arts avec et pour les jeunes. Il poursuit la constitution d'un réseau où se construisent et se transmettent une réflexion, une philosophie et un ensemble de pratiques qui visent la reconnaissance de l'Art à l'École comme un essentiel à inclure au sein des apprentissages. Il développe un travail de fond sur la reconnaissance du secteur jeune public, du travail d'artistes en résidence... Et ce, par le biais de rencontres, colloques, publications, interventions, formations, concertation, projets ponctuels...



### POUR EN SAVOIR +

[www.eklapourtous.be](http://www.eklapourtous.be)

Approche du concept d'évaluation en éducation artistique à partir de résidences d'artistes à l'école :  
[www.eklapourtous.be/doc/publi/cartable1.pdf](http://www.eklapourtous.be/doc/publi/cartable1.pdf)

Évaluer l'art à l'école (bilan en vidéo) – documentaire de Marie Lemaître : [www.youtube.com/watch?v=qdETflb8Uwo&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=qdETflb8Uwo&feature=youtu.be)

Le corps dans la société, le corps à l'école : [www.eklapourtous.be/doc/publi/publicationcorps.pdf](http://www.eklapourtous.be/doc/publi/publicationcorps.pdf)

Le sensible et la parole des enfants. Bilan des recherches : [www.eklapourtous/doc/publi/cartable2.pdf](http://www.eklapourtous.be/doc/publi/cartable2.pdf)

Enfants acteurs et passeurs de culture. Pour un parcours d'éducation culturelle et artistique à l'école :  
<http://www.eklapourtous.be/doc/publi/enfantsacteurs.pdf>

COLASSE, S., DESMARETS, M. et LANSMAN, É. (dir.), Théâtre (et) jeune public en Belgique francophone. Mémoires, analyses, enjeux, revue Études Théâtrales, n° 63 et 64, 2015-2016.

## PARTENAIRE : L'INSTITUT SUPÉRIEUR POUR L'ETUDE DU LANGAGE PLASTIQUE (ISELP)

### L'INSTITUT

Fondé à Bruxelles en 1971 par Madame Gyta Brys-Schatan, l'Institut Supérieur pour l'Etude du Langage Plastique est une plateforme discursive dédiée aux arts contemporains émergents, un centre d'art et de recherche dont l'objet est de penser et de donner à penser l'art contemporain émergent. Il se conçoit comme un espace alternatif et expérimental qui réunit en son sein et fait dialoguer une pluralité de voix, de langages et de médiums en les faisant cohabiter et échanger. Son programme est tout autant prospectif, discursif, qu'ouvert aux différents champs de la connaissance et formes artistiques : histoire de l'art, sciences humaines et sciences dures, littérature, photographies, peintures, sculptures, dessins, vidéos, films, installations, etc. Pour le réaliser, l'Institut, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, met en œuvre des formats et espaces multiples : centre de documentation, blogs, conférences performées, cycles d'initiations, tables rondes, débats, lectures, workshops, excursions, expositions, publications, résidences, ateliers, etc. Cette diversité d'approches et d'activités fait la force et la singularité de son programme pour tous ceux qui le traversent, le nourrissent et l'habitent : la scène artistique, les chercheurs, les étudiants et, non des moindres, LES PUBLICS, car ce sont pour eux et par eux que l'Institut s'anime et s'active.



### QUELQUES CHIFFRES (2016)

Dépenses **812.726€**

Subventions FWB **242.550€**

Recettes propres **50.570,32 €**

**64** visites d'écoles et **20** interventions dans les écoles

Fréquentation générale hors vernissages et invités : **12.055** visiteurs



## UN GRAND VAISSEAU

L'ISELP occupe à Bruxelles un site classé Patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre d'une convention d'occupation signée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en dispose suivant un bail emphytéotique. Ces anciennes écuries du Palais d'Egmont, construites en style néoclassique par Tilman-François Suys en 1830-1832, se situent de part et d'autre du Passage de Milan reliant le boulevard de Waterloo du Haut de la Ville au Parc Egmont. Grâce au soutien de la Fédération, trois importants chantiers ont eu lieu : une rénovation en 1975, une première extension

en 1999 et une seconde extension en 2011 pour déployer les espaces du Centre de documentation, par le bureau d'architecture Lelubre & Libois.

La singularité architecturale de ce lieu néoclassique fonctionnel, sorte de grand vaisseau nervuré et ajouré de grandes baies vitrées, s'accorde avec l'unicité de l'ISELP dans le paysage institutionnel bruxellois comme lieu et contexte de productions d'art, de paroles et de recherche. Par conséquent, c'est en partant des dimensions spatiales et du contexte urbain du bâtiment que se développe l'ensemble des activités selon une logique de projets artistiques in-situ.

## UN LIEU UNIQUE À BRUXELLES

Disposant ainsi d'une situation privilégiée au cœur de Bruxelles, à la fois capitale de la Belgique et capitale européenne, dans une ville métissée en pleine effervescence, l'ISELP invite le public local et transitoire à découvrir la richesse de la création artistique en Belgique à l'aune du développement géopolitique de l'Europe. L'une de ses spécificités reste néanmoins son attachement aux acteurs contemporains (artistes, théoriciens, critiques, créateurs, institutionnels, etc.) travaillant en Communauté française. Un accent tout particulier est aussi porté sur quelques grands projets rayonnants, initiés et réalisés en collaboration et en partenariat avec d'autres institutions à un niveau national et international, dans et hors les murs, et sur l'inscription de l'Institut dans des programmes mettant en synergie plusieurs acteurs culturels à l'échelle de la ville.

## HORS LES MURS

Du fait du renforcement de sa qualité d'expert avérée en art dans l'espace public, l'ISELP s'engage dans la réalisation de projets d'envergure hors les murs, en partenariat avec d'autres structures, et dans l'animation de l'espace public à travers un maximum de collaborations. Ainsi, par exemple en 2017-2019 pour l'Agence Bruxelles-Propreté, la réalisation de trois interventions artistiques pérennes sur le site de RECY K situé à Anderlecht et, en 2019, la rénovation prévue du boulevard de Waterloo entre les portes Louise et Namur. Dans ce cadre, il est aussi prévu d'initier des œuvres et projets artistiques qui reconfigureront durablement l'environnement immédiat de l'ISELP (façade et Passage de Milan).



### BAFF – BRUSSELS ART FILM FESTIVAL

Initié par l'ISELP il y a 15 ans, le BAFF (ex Festival du film sur l'art) n'est plus à présenter. Son succès et son expansion sont grandissants. Organisé conjointement avec le Centre du Film sur l'Art depuis 2012, ce festival s'est associé durablement à BOZAR, à la Cinematek et Plaza Art à Mons en 2016. Au total, 65 films ont été envoyés au Festival en 2016. Parmi les douze films sélectionnés en compétition, le jury (Isabelle Dumont, Laurent Busine, François Lévy-Kuentz) a décerné trois prix et une bourse d'écriture.

Le BAFF fait de l'ISELP l'un des lieux de référence sur la question du film documentaire sur l'art.

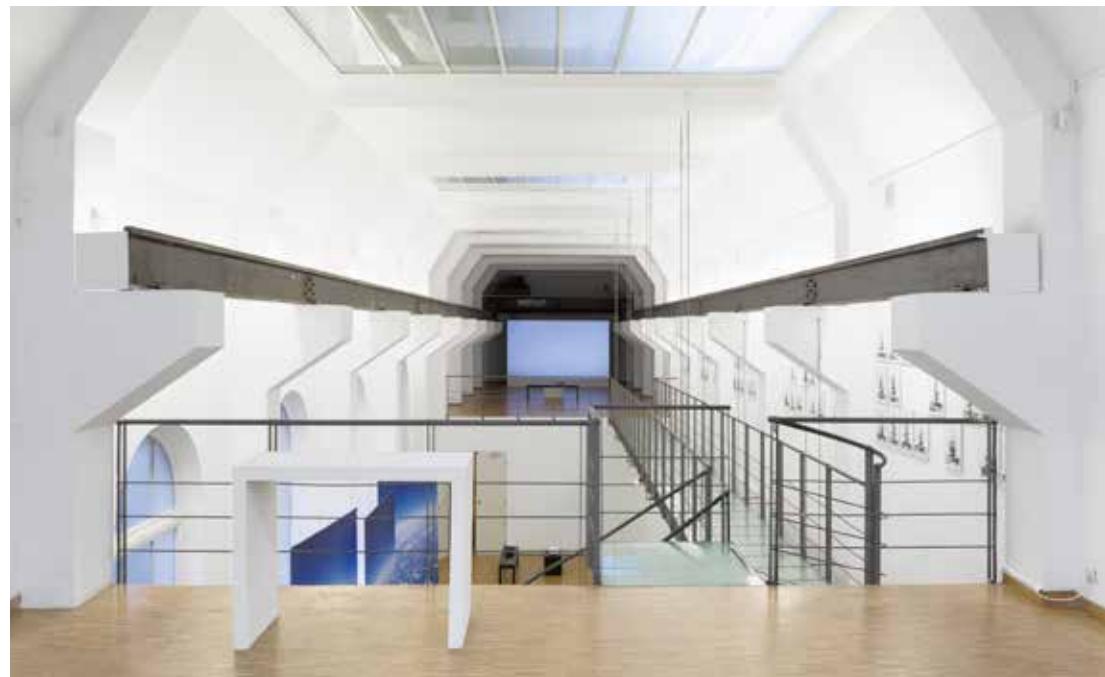
Refletant l'ancrage européen de la scène artistique émergente, installée ou traversant ce que l'on nomme Bruxelles-Capitale, l'Institut se prépare ainsi pour être un acteur déterminant du rayonnement de la culture francophone dans le cadre de Bruxelles capitale européenne de la culture à l'horizon 2030.

### UN CENTRE D'ART ET DE RECHERCHE

L'une des missions principales de l'Institut est de développer une approche prospective du monde et de la société à la croisée des disciplines, pour que, venir à l'ISELP, signifie éprouver la manière dont l'art aborde des questions sociétales en expérimentant

les multiples facettes de l'art contemporain, mais aussi les discours qu'il engendre. En bref : **améliorer l'existence et créer du lien**.

Pour ce faire, il ne s'agit pas seulement d'offrir les conditions optimales pour qu'une monstration et une réflexion puissent rencontrer son public, il s'agit aussi et surtout de lier et de connecter un ensemble de propositions et d'acteurs entre eux, à l'aide d'une programmation cohérente, suffisamment large et spécifique, pour générer des moments de rencontres, des rendez-vous, des projets et des débats avec et autour d'artistes, de critiques et de théoriciens personnifiant de multiples pratiques culturelles et approches de l'art.



Les grands axes de la programmation s'articulent autour de grands axes thématiques qui se déploient sur toute une année, introduisant une dynamique performative de programmation qui ne différencie plus la monstration de la parole ou de la médiation et mêle allégrement les projets, les temporalités et les espaces. Cette pluralité mixée d'approches forme le pouls de l'Institut.

Au rythme des saisons, l'ISELP présente ainsi différentes perspectives artistiques sur un même sujet, à travers des expositions thématiques, des projets monographiques et résidences, des festivals ou manifestations performatives, expérimentales et réflexives qui regroupent un certain nombre d'artistes et intervenants belges et étrangers, jeunes talents et artistes confirmés.



### LES AXES THÉMATIQUES DE 2017

Fin 2016, #Institut exposition performative s'interrogeait sur la signification et l'impulsion d'un Institut d'art contemporain et définissait 4 axes principaux : MONTRER, MÉDIER/DÉBATTRE, PRODUIRE, ÉDITER. Cet événement questionnait la définition même du lieu et le positionnait comme un forum enregistrant et générant une parole plurielle et pluridisciplinaire ayant pour objet l'art contemporain émergent et son lien avec le monde.

2017 s'est déployé selon un grand axe thématique — # COLLECTIF / COLLECTIVITÉ / COMMUNAUTÉS – introduisant une dynamique de programmation qui ne différencie plus la monstration de la parole ou de la performance et mêle allégrement les projets, les temporalités et les espaces.

Suivant la forme expérimentale et performative # INSTITUT, # COLLECTIF a été construit en 3 volets ou « parts » qui s'imbriquent et interrogent l'idée de créer ensemble, à plusieurs, en collectivité.

PART 1 — 20 janvier > 19 mars — *Some Arguments Later* (commissariat : Messidor et Florence Cheval)

PART 2 — 31 mars > 11 juin — *SYNC !* (commissariat : Catherine Henkinet, scénographie : Adrien Tirtiaux), rassemblant un échantillon non exhaustif de collectifs présents à Bruxelles.

PART 3 — 23 juin > 23 juillet — *Gisements – ébauches pour Recy K* (commissariat : Laurent Courtens)

Et du 23 septembre au 17 décembre, l'exposition COM ∩ TIES – SEUILS/DREMPELS/THRESHOLDS – suivie d'un colloque en janvier 2018 en coproduction ISELP et ARGOS – entamait le thème proprement dit des communautés (commissariat principal Maïté Vissault pour l'ISELP et Rolf Quaghebeur pour l'ARGOS, scénographie : Sarah & Charles). Né du désir de dépasser le clivage des communautés et d'affirmer la dimension belge et européenne des institutions d'art contemporain bruxelloises, ce projet est un signe fort qui réfléchit en son sein l'idée même de communauté et les seuils qu'il est nécessaire de traverser pour aller à la rencontre de l'autre.

Cette réflexion se poursuit en 2018...





## CENTRE DE LA PAROLE

Si l'art s'ancre dans la vie, dans la diversité des espaces et des contextes, c'est en se montrant, en existant par ses modalités propres, en sollicitant de multiples sens, les affects, la pensée. Mais pour exister vraiment, se prolonger, s'étendre, déployer ses significations et en générer de nouvelles, l'art doit s'animer de paroles et susciter rencontres et débats. C'est le rôle de l'écriture, des conférences, colloques, tables rondes, visites guidées, animations, etc.

**Axe central de la démarche transversale de l'ISELP**, cette parole se distribue dans différents registres qui vont de l'initiation aux conférences magistrales ou ses formes hybrides (conférences performées, films d'artistes, projections, etc.) creusant, par des voies diverses, l'étendue d'un sujet, en passant par des mises au point confrontant ou associant des points de vue et expériences sur des questions d'actualité et des lectures de textes essentiels ayant marqué durablement notre temps et imprégné les pratiques artistiques.



## RECHERCHE / PUBLIER, C'EST RENDRE PUBLIC.

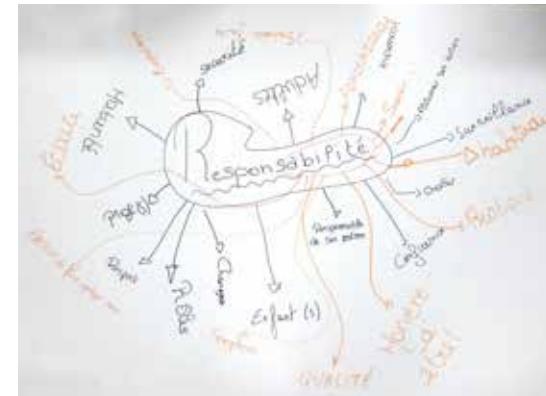
La recherche à l'Institut prend différents visages : l'édition, la librairie, la pratique du salon de lecture, le Centre de documentation. Tous ces espaces sont dédiés à la recherche, dans le sens où c'est là que la recherche venue de tous les horizons se diffuse.

L'ISELP envisage donc la publication comme un espace de discussion, de débat, sur et en écho avec les productions artistiques contemporaines. Entendue comme une forme de parole publique, l'édition se déploie sous un nombre infini de formes dans son espace librairie : Patch magazine, livret/catalogue, ouvrage, actes de colloque, multiples, journaux, posters, mais aussi blog, lectures, performances et diffusion d'éditions d'artistes (sérigraphies, objets édités, livres, posters etc.).

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Suite à la fermeture du Centre d'art contemporain de l'avenue des Nerviens à Bruxelles, l'ISELP a été désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour gérer le Centre de documentation des arts plastiques dont l'activité fut maintenue sur le site. Depuis lors, l'ISELP propose aux lecteurs (plus de 500) le fonds en arts plastiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le fonds en photographie de l'asbl Contretype, ainsi qu'un fonds spécialisé et généraliste en art contemporain et art public développé depuis la création de l'Institut (11.417 livres et catalogues internationaux, plus de 5000 dossiers et 2000 archives sur les artistes belges, des dossiers thématiques et de nombreux titres de revues spécialisées). Depuis les

travaux d'extension en 2011, le Centre occupe une aile entière du bâtiment, accessible aux lecteurs du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, détient son propre portail internet et est géré par une documentaliste professionnelle (Michèle Stanescu). Plus qu'un outil pour l'Institut, il détermine en grande partie son axe de recherche, son enregistrement et sa qualité. Il est une ressource non seulement pour le public, les étudiants, professeurs et chercheurs qui viennent le consulter de toute la Belgique, mais aussi pour la constitution du programme de l'Institut. Nous alimentons et actualisons régulièrement les différents Fonds par des achats d'ouvrages (10.000 € par an), mais aussi par des actions artistiques et de diffusion qui viennent enrichir les archives et la mémoire de l'art contemporain.



TENDANCES 2017  
L'INSTITUT SUPÉRIEUR POUR L'ÉTUDE DU LANGAGE PLASTIQUE (ISELP)

## MÉDIATION / LES PUBLICS

Véritable lien avec le public et vecteur de transmission de connaissances et de savoirs, le programme de médiation de l'ISELP est un axe important dont l'objectif est de nourrir l'esprit critique de chacun face à la réception des œuvres d'art (et de ses discours) et de mettre directement les jeunes en contact avec les artistes et la création afin de développer leur regard et leur ouverture d'esprit, à travers notamment des ateliers et workshop créatifs (YOU ART KIDS et visites thématiques), des visites commentées et ateliers d'initiation à l'art contemporain à l'école, une association aux programmes d'Agrégation des Arts Plastiques de plusieurs écoles supérieures bruxelloises et de multiples actions artistiques dans le champ de l'enseignement.

**YOU aRT KIDS**

## PARTENAIRE : CULTURE & DÉMOCRATIE

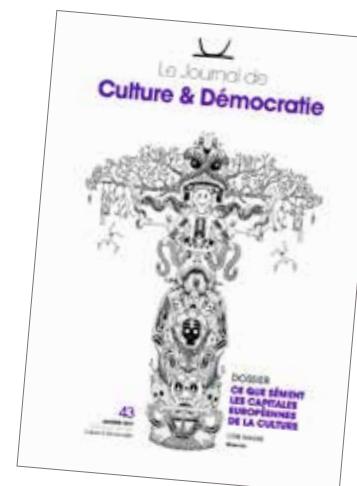
Partage des arts et des savoirs, partage des intelligences, lutte contre la « ségrégation culturelle » pour citer Françoise Nyssen ministre française de la culture, ouverture de l’expérience culturelle et artistique au plus grand nombre, autant de défis pour nos sociétés mondialisées et déjà présents lorsque Culture & Démocratie fut fondée il y a presque trente ans.

Quitte à verser dans une pensée un peu magique, les fondateurs, convaincus de ce que culture et démocratie faisaient alliance par nature, défendirent avec force cette utopie fondatrice. C'est en son nom que furent exprimées des revendications comme le financement accru de la culture entendue à l'époque comme le patrimoine et la création, la reconnaissance de la contribution sociétale des artistes et une alliance culture/école décuplée. Le discours et l'action de Culture & Démocratie, association vivante, ont évolué. Nous assumons aujourd’hui une posture réflexive à l’endroit même des notions de culture et démocratie et nous ne nous interdisons pas de mettre en question(s) l’alliance entre les deux termes.

A l’heure où les inégalités explosent, où la violence déferle, où les modèles et les valeurs sont profondément ébranlés, en quoi est-il encore sensé, légitime, urgent peut-être, d'affirmer que la culture et la création constituent un matériau essentiel pour l’émancipation individuelle et pour



**« Jack Ralite laisse en héritage la conviction que, dans une société qui se veut démocratique, le partage des arts et des savoirs doit rester au cœur de l'exigence publique. Il faudra après lui s'obstiner à plaider que cette aspiration démocratique ne saurait s'arrêter aux frontières de l'Europe ».**

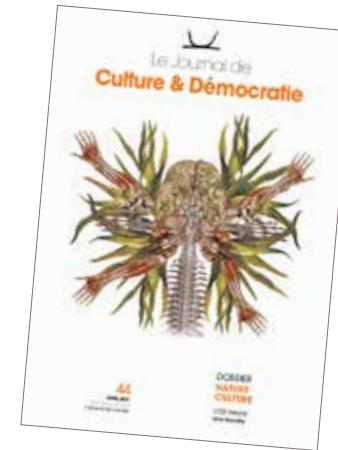


la construction d'une société démocratique? En quoi l’utopie fondatrice de l’association est-elle encore pertinente? Comment penser la démocratie, la culture et leur articulation? Comment mettre cette pensée en actes et donner une consistance nouvelle aux principes d’égalité, de liberté et de solidarité?

Culture et Démocratie répond à ces questions en prenant la question culturelle de manière transversale, en l’articulant aux enjeux de la diversité et en questionnant, rudement si nécessaire, l’éducation et la formation, l’économie, les rapports sociaux et au cœur de tout cela, les droits culturels.

Le terme culture est problématique. Anne-Marie Vuilleminot l'affirme lors d'une table ronde organisée par notre association en 2010 : « hors culture, il n'y a rien ». Dans l'esprit de la Déclaration de Mexico<sup>53</sup>, elle propose comme piste de définition

53 « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd’hui être considérée comme l’ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons les valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent ». Unesco, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982



**« Hommage à Jack Ralite, Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'université Paris Nanterre, revue Esprit, novembre 2017**

« le partage de représentations, de pratiques, de symboles, d'usages, d'êtres au monde au sein des groupes sociaux qui tissent nos sociétés ».<sup>55</sup> Dans cette perspective, l'expérience culturelle de chacun et chacune revêt des contours communs : des langues, des rituels, des traditions, une relation au monde et aux humains et en matière de création, des récits, des formes dessinées, gravées ou peintes, des musiques et des danses. Aventure singulière et collective, inscrite dans la geste politique, économique et sociale des sociétés humaines. C'est dans cette appréhension de la « culture » que nous inscrivons aujourd'hui notre réflexion et notre travail.

Notre approche de la démocratie se situe dans la même logique : examen critique et propositions « culturelles » pour dépasser ses échecs lancinants du côté de l'équité et d'une vie en société solidaire et durable.

55 Anne-Marie Vuilleminet (anthropologue, spécialiste de l'Asie centrale, chargée de cours à l'Université Catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve), L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement, Cahiers de Culture & Démocratie, 2011, p8.

Association d'éducation permanente depuis 2010, nous cherchons dans l'esprit du décret qui organise les missions du secteur à « favoriser et développer, principalement chez les adultes, une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique »<sup>56</sup>. Nous avons choisi, depuis 2009, l'entrée des droits culturels pour examiner dans les espaces et les lieux institutionnels où elle n'est pas attendue, ce que fait l'expérience culturelle et artistique à ceux qui s'y livrent.<sup>57</sup> Car les territoires de la culture et de la création sont infinis, institués ou non, écoles, hôpitaux, lieux de santé mentale, friches, abris, rues, places, musées, galeries, théâtres, lieux de musiques autant d'espaces où créer du lien, du sens

56 Décret du 17 juillet 2003. Actuellement près de 250 associations sont reconnues dans le cadre de ce décret. <http://www.educationpermanente.cfwb.be>

57 Marie Poncin, Céline Romainville, Culture et vous ?, Culture & Démocratie, Bruxelles, 2009

et du commun. Autant de territoires où l'expérience culturelle et artistique peut, à certaines conditions, émanciper c'est-à-dire favoriser dans une dignité recouvrée ou renforcée, une conscience critique et une faculté d'être soi, en pleine liberté. Au-delà, ce sont toutes les politiques – économie, santé, éducation, social – inscrites dans des logiques éminemment culturelles, que nous interrogeons.

## CULTURE & DÉMOCRATIE EXAMINE, ÉCOUTE ET ANALYSE.

Nous sommes à l'écoute du terrain pour en répercuter les projets, les réalisations et les dires. Nous croisons expériences concrètes et analyses. Nous croisons praticiens et chercheurs. Ils sont souvent les deux. Et nous mettons à la disposition du secteur et de la société les outils d'une réflexion critique sur la culture et sur la démocratie. Ce sont des publications de formats divers, la Lettre, outil périodique de contact avec les usagers, le Journal construit autour d'un dossier thématique, les 9 Essentiels, bibliographies critiques de poche<sup>58</sup> et les Cahiers de Culture & Démocratie, ouvrages de synthèse plus conséquents. Parmi nos publications récentes, les journaux et leur dossier : le n°42 « Culture et lutte contre la pauvreté », le n°43 « Ce que sèment les capitales européennes », le n°44 « Nature – Culture » et le n°45 « Fiches ». Le premier Journal de 2018 porte sur la question de la langue « entre ouvertures, oubli et dominations ». Le

58 La collection des 9 Essentiels rassemble des ouvrages de petit format qui proposent autour d'un thème précis, un texte de synthèse suivi d'une bibliographie critique : neuf ouvrages présentés de manière assez complète pour faire un « tour éclairé » de la question. Les numéros précédents ont porté sur la prison, les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle.



Cahier 7 de Culture & Démocratie publié en décembre 2017 contient les actes du colloque organisé en avril 2017 autour des capitales européennes de la culture et le dernier 9 Essentiels porte sur la question des communs. Enfin, le numéro 2 de la revue Archipel(s) conçue en collaboration avec l'association française L'Insatiable a paru en octobre 2017.

Nous organisons, autour de ces diverses parutions des moments d'échanges et de débats. Ce fut le cas, notamment, pour la revue Archipel(s) qui a été présentée lors de rencontres organisées durant l'automne 2017, à Paris, à Liège et à Berlin. Nous multiplions aussi les collaborations comme celle que nous nouons pour une troisième saison avec Point Culture, autour du cycle de conférences et de débats intitulé « Pour un numérique humain et critique ». Nous avons collaboré activement aux travaux des dispositifs « Bouger les Lignes » et « Pacte d'Excellence ». Nous y avons défendu et obtenu la légitimation de l'éducation artistique

et culturelle comme domaine d'apprentissage à part entière dans le cadre du futur tronc commun. Dernier exemple parmi bien d'autres : dans le champ « art et prison », nous accompagnons à la demande – introduction, débats – la diffusion du film « Ongles rouges » récemment réalisé par Valérie Vanhoutvinck.<sup>59</sup>

Ce Focus Culture dit, en chiffres, en statistiques et en tableaux ce que fut « l'activité culturelle » financée durant l'année 2017. Trace tangible et quantifiée de ce qui est réalisé annuellement en matière d'activité culturelle et artistique et en matière d'éducation permanente en Fédération Wallonie Bruxelles. Deux pans d'une politique culturelle qui relie activité culturelle et artistique et processus très variés d'analyse critique. Dans un monde idéal, ces derniers

<sup>59</sup> Nos publications sont en accès libre sur [www.cultureetdemocratie.be](http://www.cultureetdemocratie.be). Nos activités sont annoncées sur notre site et sur notre page Facebook.

permettent à chacun et chacune de s'inscrire, à sa manière et selon son désir propre, dans un champ culturel ou artistique particulier.

Monde idéal que celui où l'exclusion ne ferait pas la loi, où les lieux de culture ne céderaient ni au consumérisme ni à la convention et où chacun et chacune se sentirait légitime quels que soient l'objet et le lieu de son désir culturel.

Comme l'écrit Emmanuel Wallon, « dans une société qui se veut démocratique, le partage des arts et des savoirs doit rester au cœur de l'exigence publique ».

Il faut donc financer l'activité culturelle et artistique dans tous ses registres et dans toutes ses formes. On ne soutiendra jamais assez ceux et celles qui cherchent, osent, inventent, renversent et surprennent, ceux et celles qui découvrent, s'enchangent, se rencontrent, se mélangent et ce faisant, reconstituent du commun.

**« Nous n'avons pas à transformer les spectateurs en acteurs et les ignorants en savants. Nous avons à reconnaître le savoir à l'œuvre dans l'ignorant et l'activité propre au spectateur. Tout spectateur est déjà acteur de son histoire, tout acteur, tout homme d'action spectateur de la même histoire. »**

**Jacques Rancière, Le spectateur émancipé, La Fabrique, 2011, p24.**

## PARTENAIRE : CHARLEROI : OÙ CULTURE ET RENOUVEAU URBAIN S'ASSOCIENT

TENDANCES 2017  
CHARLEROI :  
OÙ CULTURE ET  
RENOUVEAU URBAIN  
S'ASSOCIENT

« On est une ville urbaine, une ville de caractère  
Une ville où ça dégaine car personne ne veut finir  
par terre  
On est une ville humaine, un vrai p'tit univers  
Une ville qui se démène, une ville qui s'unit  
vers... »<sup>60</sup>

Ainsi le slameur Mochelan évoquait-il Charleroi dans son titre « Notre Ville » en 2010, plusieurs fois primé : Envol des Cités<sup>61</sup>, Biennale de la chanson française en 2012. Charleroi était alors envahie par les travaux et bardée d'une couverture médiatique peu élogieuse. Cependant, comme le signalait les Assises du développement culturel territorial de l'arrondissement de Charleroi<sup>62</sup>, réalisées par l'inspection de la culture en 2012, des opérateurs phares rayonnaient dans le domaine des arts de la scène et des arts plastiques. Ils maintenaient une force centripète, porteuse d'une relative démocratisation culturelle: le Palais des Beaux-Arts, Charleroi Danse, le Musée de la Photographie, le Musée du Bois du Casier, le BPS 22.

60 Né poumon noir, Mochélan et Rémon Jr, bookleg, éd. Citylights Belora, Amay, 2014

61 Envol des Cités, programme d'accompagnement musical de la Province de Hainaut qui a primé Mochelan en 2011, Mustii en 2015

62 <http://www.culture.be/index.php?id=10103>



### VILLE EN MUTATION, CULTURE EN TRANSITION

D'autres opérateurs culturels ont occupé le terrain pendant les chantiers urbains défigurant la ville, mettant en valeur les chancres. Ils l'occupent toujours en acteurs de démocratie culturelle. L'Eden ou le Vecteur, qui campent dans les travaux pendant Charleroi Ville des mots ou y organisent des festivals – Livresse pour le Vecteur<sup>63</sup>, Block

63 asbl Orbitale : [www.vecteur.be](http://www.vecteur.be)

Party<sup>64</sup> pour l'Eden. Le Théâtre Royal de l'Ancre, qui a coproduit notamment le spectacle « Né Poumon Noir » de Mochelan, organise des soirées dj sous le ring pour présenter ses saisons, recourt aux talents de mapping vidéo 3D des Dirty Monitor<sup>65</sup> pour ses créations ou encore invente un festival « Kicks » dédié à la jeunesse. Le BPS22 et ses partenaires co-organisent les biennales d'art urbain Asphalte avec ses portraits de citoyens souriants ou ses fresques, comme le « Bisous M'Chou » du street

64 Centre culturel régional de Charleroi: [www.eden-charleroi.be/agenda/block-party/](http://www.eden-charleroi.be/agenda/block-party/)

65 Mapping et art numérique : [www.dirtymonitor.com](http://www.dirtymonitor.com)



artiste américain Steve Powers sur la façade du Palais des Expositions, visible depuis le ring.

L'autodérision n'est jamais loin : Charleroi Adventure, avec l'artiste Nicolas Buissart, organise des safaris urbains complètement décalés entre usines désaffectées et rues grises. L'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine engagée par le Centre culturel, met en avant de façon loufoque le « syndrome du trou maniaco-constructif ». Un couple d'artistes organise une « Boucle Noire », découverte culturelle et patrimoniale passant par les terrils des Sentiers de Grande Randonnée en vantant le Pays Noir.

L'asbl Rockerill habille de diffusion musicale alternative un site désaffecté, les anciennes Forges de la Providence à Marchienne-au-Pont, qui avait mauvaise presse ; des apéros industriels drainent régulièrement près de mille personnes les jeudis soirs.

Mai'tallugie, une biennale organisée par Marchienne Babel, permet aux citoyens de Marchienne-au-Pont, auparavant décriés par le documentaire

« Marchienne de Vie » de Richard Olivier, de valoriser leur identité positive en s'appropriant les codes de l'art et la culture.

L'écrivain Philippe Genion, auteur de la savoureuse « Encyclopédie des Barakis<sup>66</sup> organise la cérémonie annuelle des « Jean-Claude », les razzies awards, dont celui de la pire bourde de démolition.

Le graphiste carolo Nicolas Gea détourne des slogans célèbres sur ses T-shirts : « Sons of Barakis », « Jurassick City », « Carolo et bien élevé »...

Depuis, si Mochelan fait toujours vibrer le cœur des Carolos lors de ses concerts, même s'il est « Né Poumon Noir », précurseur défenseur, sa Métropole a entamé sa mue. Il est plus facile d'aimer Charleroi.

Un simple tour au centre-ville suffit à s'en convaincre. Que le visiteur entre par le haut de la ville et la Tour de police de Jean Nouvel ou par la gare, sa placerelle qui enjambe la Sambre, il ne

peut manquer les signatures architecturales. Les travaux qui défiguraient la ville ont accouché d'une nouvelle place Verte que bordent le nouveau centre commercial Rive Gauche et la librairie labellisée Molière. L'ancienne Banque Nationale est devenue le Quai 10, un lieu qui réunit le cinéma et le jeu vidéo, le gaming. Les travaux d'aménagement d'une Auberge de Jeunesse devraient en permettre l'ouverture dans les prochains mois à proximité de la Sambre.

Les articles de presse et les éditions de beaux livres usent d'un vocabulaire plus positif et vantent les projets carolorégiens. Parmi eux, le « Guide d'Architecture Moderne et Contemporaine »<sup>67</sup> consacré à Charleroi Métropole est paru en 2017, co-édité par la cellule Architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles. Son avant-propos lève toute ambiguïté : « ce guide a pour ambition de rendre impossible à jamais qu'un amateur d'architecture puisse dire :

<sup>66</sup> L'Encyclopédie du Baraki, de l'art de vivre en jogging en buvant de la bière, Philippe Genion, éd. Points, Paris, 2017

<sup>67</sup> Guide d'Architecture Moderne et Contemporaine 1881-2017 Charleroi Métropole, ss dir. I. Straeven, J. Le Maire et M-N. Dailly, cellule Architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles et Mardaga, 2017

« nous sommes passés par Charleroi sur l'autoroute, mais avons décidé de passer notre chemin car il n'y avait rien à voir ! ».

Si les styles moderne, Art Déco y ont fleuri et permettent des visites touristiques et patrimoniales de la cité, des « Bekende » Belges l'investissent. L'ancien Consulat d'Italie a été racheté par l'auteure et interprète de jazz Mélanie Debiasio pour en faire le projet Alba, une maison d'artistes, avec un collectif des mécènes.

Le dj Kid Noize, ancien du groupe Joshua, a déménagé et sa tête de singe contribue à associer sa réputation branchée à celle de la Ville de Charleroi.

Les opérateurs culturels ont la fièvre bâtieuse : un projet de nouveau Théâtre à l'Ancre, un bâtiment annexé à l'Eden, des travaux au Palais des Beaux-Arts, une rénovation de la Maison de jeunes la Broc, un nouveau quartier général pour le Théâtre de la Guimbarde, etc.

A Charleroi, une cellule inédite en Wallonie, le Bouwmeester, facilite les liens entre culture et urbanisme, deux compétences exercées par le Bourgmestre. Installée par marché public depuis 4 ans, elle est dirigée par Georgios Maillis. Architecte, il décrit son service indépendant comme le « mélange tout » au sein de la ville de Charleroi avec une équipe de 4 personnes, plasticiens, graphistes qui conseillent en urbanisme, architecture, paysage, communication les asbl, les services communaux, les enseignes privées. « Le bureau du Bouwmeester est un moteur d'exploration, d'impulsion, de collaboration, d'accompagnement, de communication et surtout de concrétisation de projets structurants pour la ville de Charleroi » selon sa page internet. Parmi les contributions : la charte graphique ainsi que plusieurs codes pour le mobilier urbain et les terrasses, la nouvelle organisation des Big Five - carnaval, brocante des quais, quartiers d'été, fêtes de Wallonie, village de Noël -, le découpage de la ville en 5 districts créatifs,



un schéma stratégique<sup>68</sup>, la mue de la Ville Basse avant d'entamer celle de la Ville Haute et d'autres quartiers, la co-organisation de biennales Asphalte, de la Charleroi Academy avec l'Eden, etc.

## ART VERSUS CULTURES URBAINES

Si renouveau urbain et culture s'associent, donner l'adjectif « urbain » à la culture prend un sens différent selon les interlocuteurs rencontrés.

Pour **Pierre-Olivier Rollin, directeur de l'espace muséal de la Province de Hainaut BPS22**, au-delà des définitions romantiques de la culture associées aux notions de civilisation ou aux domaines d'exception, il convient de conserver un sens précis à la Culture comme domaine d'excellence Artistique. Il reconnaît les sous-cultures et cite comme livre de référence « Sous-culture, le Sens du Style », Dick Hebdige, 1979, trad. Marc Saint-Upéry, éd. La Découverte, Paris, 2008



<sup>68</sup> éd. 2018 ou [www.charleroi-bouwmeester.be/charleroimetropole4](http://www.charleroi-bouwmeester.be/charleroimetropole4)

<sup>69</sup> *Sous-culture, le Sens du Style*, Dick Hebdige, 1979, trad. Marc Saint-Upéry, éd. La Découverte, Paris, 2008

mouvement punk mais aussi du glam rock ou encore du rasta dans la fin des années '70 comme des instruments de confrontation et de résistance.

Le directeur, qui prépare une exposition sur les contre-cultures, s'interroge sur le statut du rap et de ses styles voisins: sont-ils des contre-cultures, qui contestent l'ordre dominant ou des styles issus d'un modèle néo-libéral, individualistes, qui s'acquièrent par imitation de savoirs techniques ou artistiques ? Les graffiti, le street art, l'esthetic art lui semblent réintégrables dans l'histoire de l'Art.

Organisateur avec d'autres partenaires de la biennale d'art urbain Asphalte, il défend une réflexion de redéfinition de l'identité carolo, capitale sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des acteurs du renouveau urbanistique et au moyen de peintures murales, sculptures, design urbain, occupations de l'espace public qu'il englobe dans le concept d'art urbain.



L'art contemporain proposé au BPS 22 est singulier, propice à la médiation. Telle cette exposition passée consacrée au geste footballistique. Ou celle consacrée au skateboard, « Riding Modern Art » du français Raphael Zarka exposant photos, planches, sculptures en acier Corten, utilisées à plusieurs reprises comme skate parc.

Fabrice Laurent, directeur de l'Eden, le Centre culturel régional de Charleroi, qui soutient déjà l'ambition de la Métropole à se porter candidate capitale européenne de la culture en 2030, défend une définition polysémique, non d'une mais des cultures, à l'instar de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.



**PROGRESSION BUDGÉTAIRE 2016-2018 DES GRANDS OPÉRATEURS CARLOS (EN EUROS)**

Institution	2016	2017	2018
Charleroi Danse	3.287.000	3.319.000	3.350.000
Palais des Beaux-Arts	1.852.000	1.871.000	1.880.000
Théâtre de l'Ancre	795.962	1.103.962	1.000.000
Musée de La Photographie	524.700	722.700	730.000
Bps 22	163.350	465.050	463.350

Formé préalablement dans le secteur de l'éducation permanente, il réserve dans son institution une place aux pratiques artistiques en amateur, aux pratiques socio-culturelles (notamment avec le centre d'expression et de créativité auteur d'une parade au carnaval) et aux cultures urbaines. A côté d'une large offre professionnelle dans le domaine des arts de la scène, l'Eden ouvre sa programmation à différents styles à la demande ou à l'initiative d'associations : slam, rap, hip hop, graffiti, roller disco, battle de danse... Un festival « Block Party »- du nom de la fête de quartier organisée dans la culture urbaine américaine- a été organisé sur la place Verte en 2017, à côté du tout nouveau centre commercial Rive Gauche, pour permettre à tous les publics et non publics de découvrir des expressions urbaines comme le skate, le bmx, le street workout, le DJing avec le concours de partenaires venus du secteur de la jeunesse. Ces styles répandus véhiculent une forme d'identité sans y trouver d'écho culturel. Dans une métropole de plus de 200.000 habitants, qui compte 128 nationalités différentes, ces formes culturelles sont apparues incontournables pour ce directeur, confirmées par une analyse partagée de son territoire aboutissant à dégager un enjeu de société intitulé « faire ville ensemble ».

## ET LES JEUNES ?

Les politiques culturelles de la jeunesse mériteraient un dossier spécifique.

Pointons l'existence de 9 maisons de jeunes reconnues, de 2 organisations de jeunesse, d'un excellent réseau de bibliothèques actif, notamment avec ces publics.

De récents états généraux de la jeunesse organisés en 2017 par la Ville pointent les mêmes constats que la FWB lors des Assises de 2012 : l'éparpillement et le manque de transversalité.

L'ADN culturel de ces opérateurs de la jeunesse est urbain et connecté également : la web télévision Full TV, création de la maison de jeunes l'Eveil, vient de fêter ses 10 ans et véhicule une image positive de la métropole par et pour les jeunes, tout en jouant dans la cour des grands, en fournissant des séquences à la nouvelle chaîne Tarmac de la RTBF. L'espace gaming<sup>70</sup>, co-géré par le Quai 10 et l'organisation de jeunesse For'j, offre une expérience unique en Belgique d'apprentissage par le jeu vidéo. Il mérite le détour, toutes générations confondues. Comme l'ensemble du complexe audiovisuel Quai 10: ses salles, sa programmation art et essai, ses actions de médiation, ses expériences numériques, sa brasserie, ses partenaires hébergés- comme les Dirty Monitor, virtuoses du mapping-, méritent le soutien dans le champ des politiques culturelles pour leur caractère innovant et pluridisciplinaire voire transdisciplinaire.



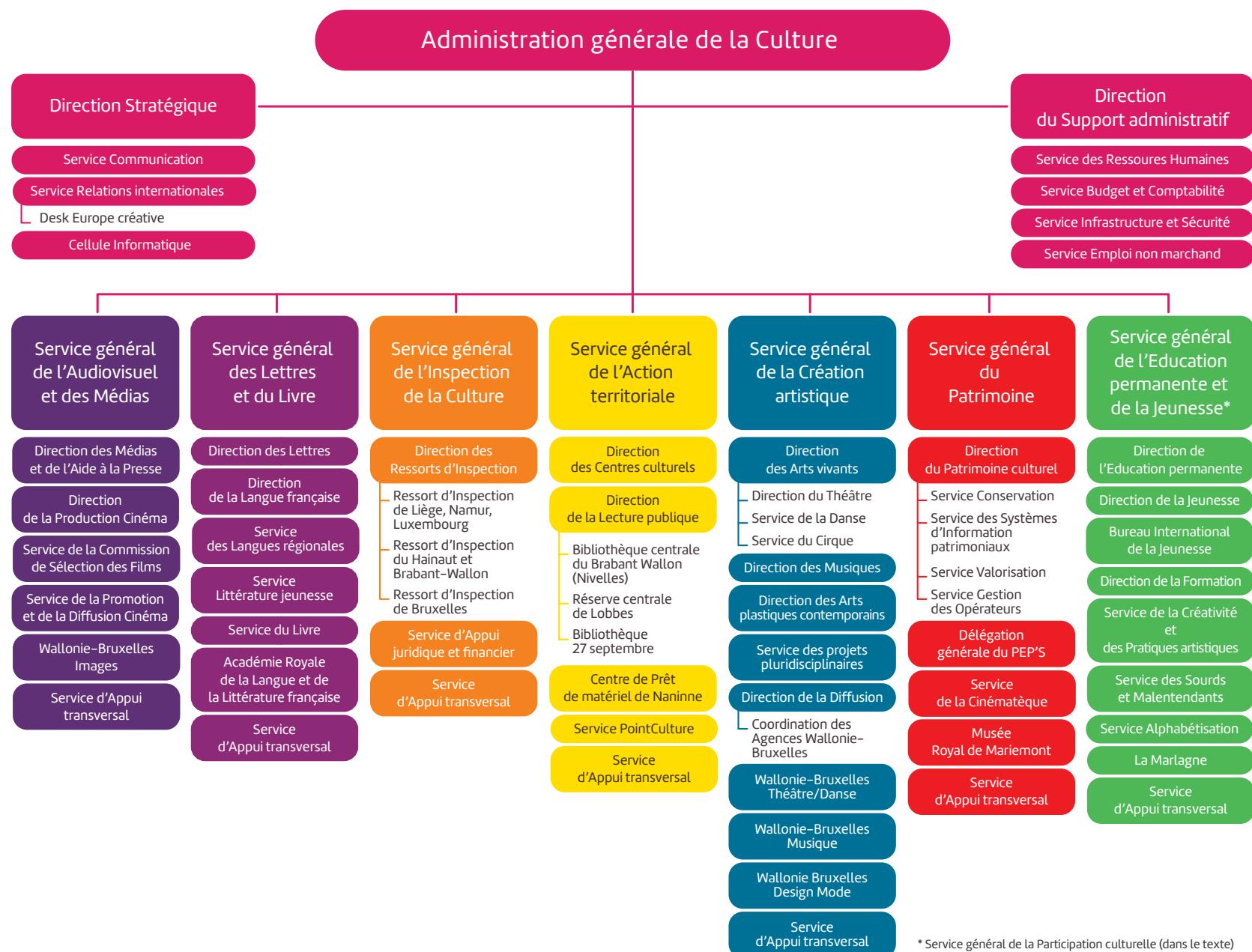
70 [www.quai10.be](http://www.quai10.be).

# ANNEXES



# RESSOURCES HUMAINES

Annexes



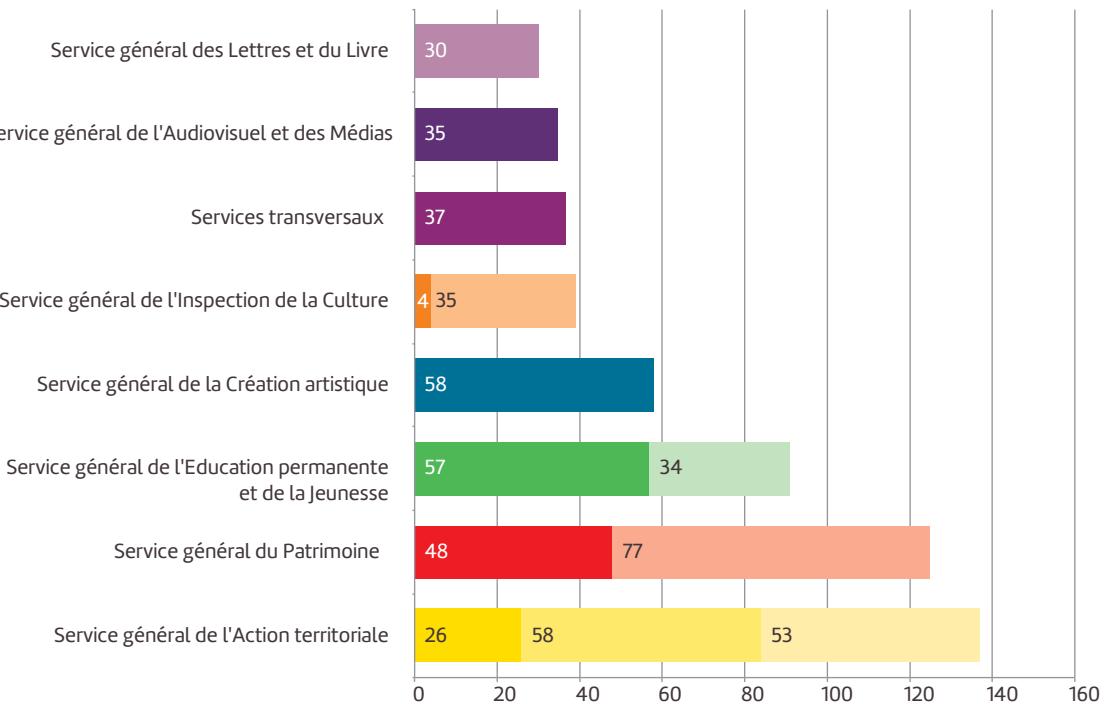
\* Service général de la Participation culturelle (dans le texte)

Au 31 décembre 2017, l'Administration générale de la Culture comptait 552 employés. Ces personnes sont réparties en 7 services généraux, eux-mêmes organisés en services centraux établis à Bruxelles, en services extérieurs implantés en Wallonie et à Bruxelles : les antennes décentralisées de l'Inspection de la Culture, le Musée royal de Mariemont, le Centre de prêt de matériel de Naninne, le Centre de Rencontre de La Marlagne, les centres relevant de la lecture publique à Nivelles et Lobbes.

Les services transversaux de l'Administration générale englobent la Direction du support administratif et la Direction stratégique.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des 552 agents entre les services de l'Administration générale de la Culture.

### Répartition des agents de l'AGC par service général



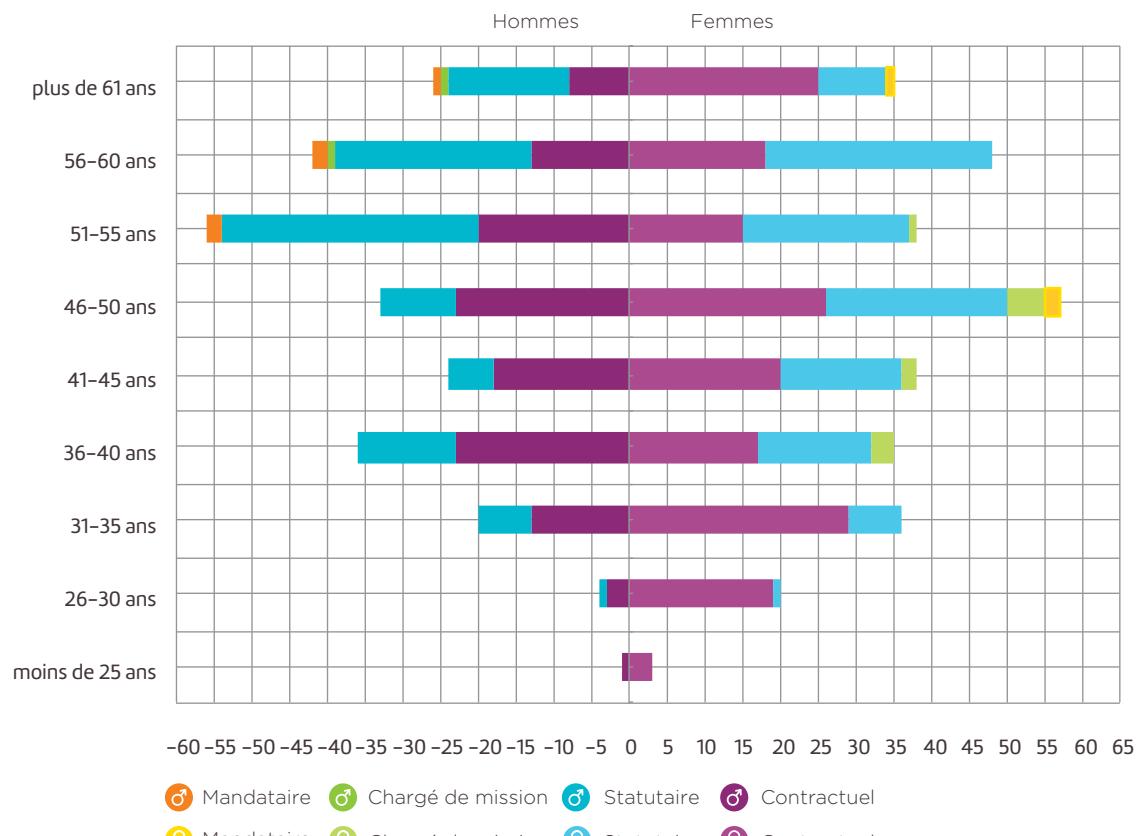
- Service général des Lettres et du Livre
- Services Transversaux
- Service général de l'Audiovisuel et des Médias
- Service général de l'Inspection (services centraux)
- Service général de l'Inspection (services extérieurs)
- Service général de la Création artistique
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (services centraux)
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (service extérieur: Centre de Rencontres de La Marlagne)
- Service général du Patrimoine culturel (services centraux)
- Service général du Patrimoine culturel (service extérieur : Musée royal de Mariemont)
- Service général de l'Action territoriale (services centraux)
- Service général de l'Action territoriale (services extérieurs : Centre de Prêt de matériel de Naninne)
- Service général de l'Action territoriale (services extérieurs en Lecture publique)

La pyramide des âges présente la répartition du personnel par sexe (les femmes représentent 56%), par tranche d'âge (une tranche représente 5 années) et par statut.<sup>70</sup>

L'administration comporte également 8 mandataires (3 femmes et 5 hommes) : un Administrateur général et sept directeurs généraux adjoints.

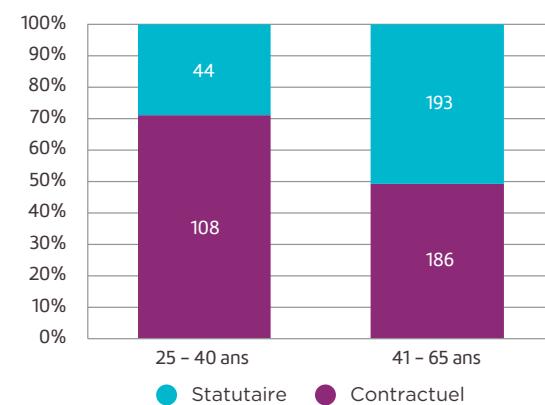
L'âge moyen des membres de l'administration est de 47 ans.

### Pyramide des âges du personnel de l'AGC



La part de statutaires (237) est globalement de 43% : 29 % pour la catégorie d'âge 25-40 ans, un peu plus de 50 % pour les agents âgés de 41 à 65 ans.

### Part des contractuels et statutaires selon la catégorie d'âge



<sup>70</sup> Un chargé de mission est un employé d'un autre Ministère détaché au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le tableau suivant présente la répartition des agents selon leur domicile et leur résidence administrative par province. Sur les 552 agents, 57 % travaillent à Bruxelles, soit 315 agents, dont 154 (49 %) habitent également en Région de Bruxelles-Capitale. Pour les autres provinces, les agents travaillent majoritairement dans la province où ils habitent.

Domicile	Résidence Administrative							Total général
	Bruxelles	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur		
Bruxelles	154		6			1	161	29,2%
Brabant wallon	40	13	7			2	62	11,2%
Hainaut	54	6	73			12	145	26,3%
Liège	26	3	1	14		8	52	9,4%
Luxembourg	1	4			0		5	0,9%
Namur	15	1	9	1		76	102	18,5%
Flandre	25						25	4,5%
Total général	315	27	96	15	0	99	552	100,0%
	57,1%	4,9%	17,4%	2,7%	0,0%	17,9%	100,0%	

## TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Définition ESSnet Culture : Domaines et fonctions culturels

Annexes

	CRÉATION	PRODUCTION/ PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/ REGULATION/ ADMINISTRATION
PATRIMOINE (MUSÉES, SITES HISTORIQUES, SITES ARCHÉOLOGIQUES)		Activités scientifiques des musées (constitution de collection)	Expositions de musées	Activités opérationnelles pour les sites historiques	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
		Reconnaissance de patrimoine historique	Activités de muséographie et de scénographies	Conservation du patrimoine culturel intangible		
			Activités des galeries d'art (en ce compris l'e-commerce)	Restauration de collections muséales		
				Restauration de monuments protégés		
				Activités archéologiques		
				Activités de recherches appliquées et de conservation technique		
ARCHIVES		Acquisition de documents	Consultation d'archives	Activités d'archivages (en ce comprise la numérisation)	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
BIBLIOTHÈQUES		Acquisition et organisation des collections	Activités de prêts	Activités de conservation	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)

	CRÉATION	PRODUCTION/ PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/ REGULATION/ ADMINISTRATION
LIVRE ET PRESSE	Création d'oeuvres littéraires	Publication de livres (en ce comprise la publication par internet)	Organisations de conventions livre et activités d'organisations d'événements, de services de promotion	Activités de protection pour les livres et les journaux	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Rédaction d'articles culturels pour les journaux et les périodiques	Publication de journaux et de magazines (en ce comprise la publication par internet)	Galeries et autres expositions temporaires	Restauration de livres		Gestion administrative (national, local, autre)
	Activités de traductions et d'interprétations	Activités des agences de presse (News Agency activities)	Commerce de livres et d'articles de presse (en ce compris l'e-commerce)			Agents artistiques et agences de recrutement
ARTS VISUELS (ARTS PLASTIQUES, BEAUX-ARTS, PHOTOGRAPHIE, DESIGN)	Création d'oeuvres d'art plastique et d'art graphique	Production d'oeuvres d'art visuel	Organisations de conventions en arts visuels et activités d'organisations d'événements	Activités de conservation pour les œuvres d'arts visuels	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création d'oeuvres photographiques	Publication d'oeuvres photographiques	Galeries et autres expositions temporaires	Restauration d'œuvres d'arts		Gestion administrative (national, local, autre)
	Création de design		Commerce d'œuvres d'arts visuels/Marché de l'art (en ce compris l'e-commerce)			
ARTS DE LA SCÈNE (MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, CIRQUE, CABARET, COMÉDIES MUSICALES, MULTIDISCIPLINAIRES, COMBINED ARTS, AUTRES ARTS VIVANTS)	Création d'oeuvres et spectacles musicaux, chorégraphiques, lyrique et dramatiques	Production et organisation des arts de la scène	Activités de présentation en direct	Restauration d'instruments de musique	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création des paramètres techniques pour les spectacles vivants	Soutien et activités techniques pour la production de représentations	Services de réservation			Gestion administrative (national, local, autre)
						Agents artistiques et agences de recrutement

	CRÉATION	PRODUCTION/ PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/ REGULATION/ ADMINISTRATION
<b>AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIAS (FILM, RADIO, TÉLÉVISION, VIDÉO, ENREGISTREMENT SONORE, ŒUVRES MULTIMÉDIAS Y COMPRIS LES JEUX VIDÉOS)</b>	Création d'oeuvres audiovisuelles	Production de dessin animé, vidéo et programme audiovisuel	Organisations de conventions de films/ vidéos et activités d'organisations d'événements	Activités de protection d'oeuvres audiovisuelles et multimédias	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création d'oeuvres multimedias	Production de programme de télévision (en ce compris la télévision par internet)	Broadcasting radio et TV (en ce compris via internet)	Restauration d'oeuvres audiovisuelles et multimédias		Gestion administrative (national, local, autre)
		Publication d'enregistrements sonores, de films, de vidéocassettes (en ce compris la publication via internet)	Projection de films			Agents artistiques et agences de recrutement
		Publication d'oeuvres multimédias	Distribution de films et de vidéos			
		Publication de jeux pour ordinateurs	Location de cassettes vidéos et de disques			
		Production de programme radio	Commerce d'oeuvres audiovisuelles (en ce compris l'e-commerce)			
		Activités de post-production audiovisuelle	Expositions audiovisuelles temporaires			
<b>ARCHITECTURE</b>	Création architecturale		Expositions architecturales temporaires	Activités de conservation architecturale	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
			Expositions de galeries			Gestion administrative (national, local, autre)
<b>PUBLICITÉ</b>	Création d'œuvres publicitaires		Distribution de conceptions publicitaires		Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties

	CRÉATION	PRODUCTION/ PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/ RÉGULATION/ ADMINISTRATION
ARTISANAT	Création d'artisanat d'art	Production d'artisanat d'art	Expositions et commerce d'artisanats d'art (en ce compris l'e-commerce)	Restauration d'artisanat d'art	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
PARTICIPATION CULTURELLE* (CENTRES CULTURELS, ASSOCIATIONS CULTURELLES)	Création d'analyses et d'études (en ce compris la publication)				Education non formelle: activité culturelle d'éducation et de participation citoyennes	
	Réalisation d'outils pédagogiques et de créations collectives de toutes disciplines (en ce compris la diffusion)				Education non formelle: activité de pratiques culturelles et artistiques	
LANGUE*						
PLURIDISCIPLINAIRE *						

\* Ces domaines et les activités qui s'y rapportent ont été ajoutés pour englober l'ensemble des secteurs de l'AGC

## Dépenses totales 2017 par fonction culturelle selon l'organigramme de l'AG Culture

	<b>Création</b>	<b>Production/ Publication</b>	<b>Diffusion</b>	<b>Conservation</b>	<b>Education</b>	<b>Management/ Règlementation</b>	<b>Total</b>
<b>Action territoriale</b>	<b>256.455</b>	<b>167.173</b>	<b>22.064.904</b>	<b>7.712.758</b>	<b>21.852.139</b>	<b>372.997</b>	<b>52.426.427</b>
Centres culturels	34.960		12.306.422	34.960	12.306.422	258.850	24.941.613
Lecture publique	6.320	6.152	6.462.739	6.522.239	7.203.497	6.320	20.207.267
Point Culture	215.175	161.021	3.295.744	1.155.559	2.342.220	107.827	7.277.546
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>6.465.032</b>	<b>16.346.685</b>	<b>16.504.128</b>	<b>1.384.516</b>	<b>543.871</b>	<b>5.194.838</b>	<b>46.439.070</b>
Cinéma et audiovisuel	2.402.615	13.390.835	5.944.261	178.516	543.871	2.651.520	25.111.619
Médias et aide à la presse	4.062.417	2.955.850	10.559.867	1.206.000		2.543.317	21.327.451
<b>Création artistique</b>	<b>64.322.340</b>	<b>4.790.787</b>	<b>36.035.304</b>	<b>998.872</b>	<b>3.439.327</b>	<b>1.414.252</b>	<b>111.000.882</b>
Arts plastiques contemporains	2.235.695	695.487	2.550.968	501.438	21.040	49.984	6.054.611
Cirque, arts de la rue et arts forains	1.025.704		302.922	17.860	17.860	118.660	1.483.006
Danse	5.420.328	657.400	21.120	21.120	21.120	21.120	6.162.208
Diffusion	47.800		2.749.649	47.800	91.800	47.800	2.984.849
Musique	21.801.310	3.437.900	7.485.770	57.510	568.010	280.010	33.630.510
Projets pluridisciplinaires	2.971.241		6.200.225	131.725	1.790.577	675.258	11.769.026
Service de l'Appui transversal	4.586.298		4.221.846	1.440	1.440	1.440	8.812.464
Théâtre	26.233.964		12.502.805	219.980	927.480	219.980	40.104.209
<b>Lettres et Livre</b>	<b>876.204</b>	<b>667.127</b>	<b>1.680.255</b>	<b>71.136</b>	<b>119.536</b>	<b>148.733</b>	<b>3.562.989</b>
Langue française	160	29.000	66.926	160	160	66.926	163.332
Langues régionales	120	32.300	97.020	120	120	120	129.800
Lettres	552.126	497.937	974.513	13.558	13.558	13.558	2.065.250
Livre	323.798	107.890	541.796	57.298	105.698	68.129	1.204.607
<b>Participation culturelle</b>	<b>34.235.487</b>	<b>12.640</b>	<b>33.792</b>	<b>33.792</b>	<b>79.601.586</b>	<b>78.792</b>	<b>113.996.090</b>
Alphabétisation					90.000		90.000
Créativité et Pratiques artistiques	972.177				1.944.354		2.916.531
Education permanente	21.521.887		33.502	33.502	33.832.648	33.502	55.455.042
Formation	40		40	40	1.945.785	40	1.945.945
Jeunesse	11.741.383	12.640	250	250	41.788.800	45.250	53.588.573
<b>Patrimoine</b>	<b>76.820</b>	<b>2.595.865</b>	<b>3.005.225</b>	<b>3.360.952</b>	<b>2.687.435</b>	<b>3.000.027</b>	<b>14.726.324</b>
Patrimoine culturel	76.820	2.595.865	3.005.225	3.360.952	2.687.435	3.000.027	14.726.324
<b>Direction du support administratif</b>	<b>1.277.806</b>	<b>32.007</b>	<b>203.872</b>	<b>27.568</b>	<b>1.454.117</b>	<b>1.574.200</b>	<b>4.569.570</b>
Emploi non marchand	1.159.570				1.159.570	1.159.570	3.478.709
Initiatives et interventions diverses	118.237	32.007	203.872	27.568	294.548	414.630	1.090.861
<b>Total général</b>	<b>107.510.144</b>	<b>24.612.283</b>	<b>79.527.480</b>	<b>13.589.595</b>	<b>109.698.011</b>	<b>11.783.839</b>	<b>346.721.352</b>

**Nombre de bénéficiaires par secteurs**

<b>Action territoriale</b>	<b>308</b>
Centres culturels	121
Lecture publique	184
Point Culture	3
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>374</b>
Cinéma et audiovisuel	343
Médias et aide à la presse	31
<b>Création artistique</b>	<b>1.255</b>
Arts plastiques contemporains	211
Cirque, arts de la rue et arts forains	46
Danse	35
Diffusion	337
Musique	290
Projets pluridisciplinaires	84
Service de l'Appui transversal (interdisciplinaire, conte)	23
Théâtre	229
<b>Lettres et Livre</b>	<b>289</b>
Langue française	8
Langues régionales	17
Lettres	141
Livre	123
<b>Participation culturelle</b>	<b>1.004</b>
Alphabétisation	12
Créativité et Pratiques artistiques	127
Education permanente	468
Formation	7
Jeunesse	390
<b>Patrimoine</b>	<b>170</b>
Patrimoine culturel	170
<b>Direction du support administratif</b>	<b>30</b>
Initiatives et interventions diverses	30
<b>Total général</b>	<b>3.430</b>

## Dépenses totales 2017 par secteurs selon le territoire

	Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Hors FWB	Total
<b>Action territoriale</b>	<b>13.512.855</b>	<b>4.129.635</b>	<b>14.291.313</b>	<b>10.397.536</b>	<b>4.233.134</b>	<b>5.861.953</b>	/	<b>52.426.427</b>
Centres culturels	2.239.090	2.525.510	8.052.791	5.244.705	2.550.933	4.328.584	/	24.941.613
Lecture publique	4.124.389	1.578.491	6.161.619	5.127.197	1.682.201	1.533.369	/	20.207.267
Point Culture	7.149.376	25.634	76.902	25.634	/	/	/	7.277.546
<b>Audiovisuel et Médias</b>	<b>23.463.411</b>	<b>3.004.027</b>	<b>4.901.610</b>	<b>6.873.024</b>	<b>893.645</b>	<b>7.200.353</b>	<b>103.000</b>	<b>46.439.070</b>
Cinéma et audiovisuel	16.167.041	2.319.521	1.107.972	4.057.026	200.000	1.157.058	103.000	25.111.619
Médias et aide à la presse	7.296.369	684.506	3.793.638	2.815.998	693.645	6.043.295		21.327.451
<b>Création artistique</b>	<b>45.311.156</b>	<b>4.443.163</b>	<b>22.619.367</b>	<b>33.682.767</b>	<b>986.514</b>	<b>3.754.830</b>	<b>203.085</b>	<b>111.000.882</b>
Arts plastiques contemporains	1.910.177	42.562	2.996.003	809.690	158.568	128.611	9.000	6.054.611
Cirque, arts de la rue et arts forains	770.967	41.600	134.250	297.170	126.242	112.778	/	1.483.006
Danse	2.818.208	/	3.319.000	10.000	15.000	/	/	6.162.208
Diffusion	502.144	251.794	718.887	794.508	237.802	479.713	/	2.984.849
Musique	4.632.508	816.217	1.748.020	24.734.893	159.261	1.539.611	/	33.630.510
Projets pluridisciplinaires	9.125.072	71.000	2.203.572	309.682		56.700	3.000	11.769.026
Service de l'Appui transversal	1.235.786	85.466	7.190.500	128.278	100.034	72.400		8.812.464
Théâtre	24.316.293	3.134.524	4.309.135	6.598.547	189.608	1.365.017	191.085	40.104.209
<b>Lettres et Livre</b>	<b>2.092.419</b>	<b>96.979</b>	<b>445.843</b>	<b>508.865</b>	<b>71.540</b>	<b>162.487</b>	<b>184.856</b>	<b>3.562.989</b>
Langue française	78.132	32.000		42.500		10.700	/	163.332
Langues régionales	2.180		94.770	17.550	4.800	10.500	/	129.800
Lettres	1.178.667	35.000	298.095	223.652	34.750	110.230	184.856	2.065.250
Livre	833.440	29.979	52.978	225.163	31.990	31.057	/	1.204.607
<b>Participation culturelle</b>	<b>63.285.550</b>	<b>6.078.254</b>	<b>11.507.742</b>	<b>15.646.452</b>	<b>3.192.557</b>	<b>14.249.666</b>	<b>35.869</b>	<b>113.996.090</b>
Alphabétisation	65.500		9.000	10.500	5.000	/	/	90.000
Créativité et Pratiques artistiques	959.162	272.338	553.698	545.440	151.604	434.289	/	2.916.531
Education permanente	37.317.942	2.855.801	1.534.387	4.918.942	367.357	8.447.144	13.469	55.455.042
Formation	1.233.782	231.808	177.047	234.606	11.170	35.132	22.400	1.945.945
Jeunesse	23.709.164	2.718.308	9.233.611	9.936.964	2.657.425	5.333.100	/	53.588.573
<b>Patrimoine</b>	<b>3.091.699</b>	<b>250.338</b>	<b>7.656.167</b>	<b>1.942.128</b>	<b>471.659</b>	<b>1.308.333</b>	<b>6.000</b>	<b>14.726.324</b>
Patrimoine culturel	3.091.699	250.338	7.656.167	1.942.128	471.659	1.308.333	6.000	14.726.324
<b>Direction du support administratif</b>	<b>3.463.151</b>	<b>296.680</b>	<b>137.259</b>	<b>471.335</b>	<b>149.513</b>	<b>31.511</b>	<b>20.120</b>	<b>4.569.570</b>
Initiatives et interventions diverses	3.463.151	296.680	137.259	471.335	149.513	31.511	20.120	4.569.570
<b>Total</b>	<b>154.220.241</b>	<b>18.299.077</b>	<b>61.559.300</b>	<b>69.522.108</b>	<b>9.998.561</b>	<b>32.569.134</b>	<b>552.930</b>	<b>346.721.352</b>

## COLOPHON

Une Publication de la Fédération Wallonie–Bruxelles (juin 2018)

Administration générale de la Culture

André-Marie Poncelet

44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles

[www.culture.be](http://www.culture.be)

+32 2 413 27 24

**Conception et coordination:** Thibaud Vaillant et Frédéric Lethé

*Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture et plus particulièrement :*

- *Tous les agents de l'AG Culture qui encodent quotidiennement le suivi des subventions, Bertrand Dehont, Dorothée Bulté, Max Godefroid, Stéphanie Leempoels pour leur contribution à la partie « Faits » ;*
- *Diane-Sophie Couteau, Florence Cassart, Isabelle Letawe pour leur contribution à l'article sur les bénéficiaires finaux ;*
- *Cécile Jacquet et Christian Libens pour « Écrivains en classe, des vitamines pour la lecture ! » ;*
- *Alix Dassargues pour « Ma commune dit oui aux langues régionales » ;*
- *Isabelle Paindavoine pour « Culture à l'école en FW-B : un état des lieux dressé par l'Observatoire des politiques culturelles » ;*
- *Laura Nanchino pour « 50/50 : cinquante ans de cinéma belge, cinquante ans de découvertes » ;*
- *Thomas Moor et son équipe pour « La Cellule architecture a soufflé ses 10 bougies » ;*
- *Silvana Mei pour l'article sur la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Nivelles) ;*
- *Sarah Colasse pour l'article sur Ékla ;*
- *Maïté Vissault pour l'article sur l'ISELP ;*
- *Sabine De Ville pour l'article sur Culture & démocratie*
- *Ingrid Vandevarent pour l'article « Charleroi : où culture et renouveau urbain s'associent »*
- *Sylvie Di Meo pour le marché public ;*
- *Laura Hartley, Catherine Demeester et André-Marie Poncelet pour leur relecture et corrections approfondies et rigoureuses.*

**Graphisme:** Mazy Graphic Design – [www.mazygraphic.be](http://www.mazygraphic.be)

**Impression:** Excelle Print

## Crédits photographiques

- © Agustina Peluffo : page 123 (photo de gauche)
- © Alexandre Van Battel : page 128 (photo de gauche)
- © Alice Khol : pages 93, 97 (photo centrale inférieure)
- © Ancre – Théâtre Royal (Google maps) : page 131 (en haut à gauche)
- © Anne Valentin : page 116
- © ANPU : page 129 (en bas à gauche)
- © Autour de minuit (Aubier et Patar) : 96 (photo de gauche)
- © Axel Pics : page 130 (en haut)
- © Bernard Boccara: page 101
- © Bibliothèque Centrale du BW : pages 31, 106, 107, 108, 109
- © BPS22 : 128 (photo de droite)
- © Catherine Noël : page 76
- © Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel : page 97 (photo de gauche)
- © Christian Carez pour la FWB : page 103 (photo de gauche)
- © Christian-Michel Joiris : pages 44, 113
- © Christophe Vandercam pour l'Eden : page 130 (photo en bas à droite)
- © Cinématek : pages 97 (photo centrale), 97 (photo de droite), 97 (photo du haut)
- © D. Vancauteren : page 131 (photo du milieu)
- © Diana Duplakova – ISELP : page 118
- © Direction Communication – Christian Deblanc : pages 87, 88
- © Direction Communication – PROF/MCF/Jean-Michel Clajot : page 91
- © Ékla : pages 34, 115 (photo de gauche)
- © Fura dels Baus : page 50
- © Gilbert Fastenaekens : page 36
- © Gilles Riber : page 120
- © ISELP : pages 121, 122 (photo de gauche et photo de droite)
- © Iwert Timmermans : page 129 (en haut à droite)
- © James Steidl/123RF : page 12
- © Jean Poucet : pages 4, 6, 8, 18, 19, 23, 28, 84 (photo), 86 92, 110, 112, 114, 115 (photo de droite), 117
- © Jean-Paul Brohez : page 99
- © JJserol – ISELP : page 119
- © Joëlle Froment : page 75
- © Juliette Delpech : page 67
- © La Baraka : page 60
- © Laure Borel : page 53
- © Ledroit Pierret Polet / Virginie Pigeon et Sébastien Ochej : page 102
- © Leslie Artamanow : pages 127, 128 (photo centrale)
- © Logo Sébastien Lenouvel – ISELP : page 123 (logo)
- © Marie-Françoise Plüssart : page 40, 54
- © Marie-Noëlle Boutin : pages 57, 63, 65, 72, 73
- © Marie-Noëlle Dailly : page 48
- © Marina Cox : page 41
- © Mattias Launois : page 132
- © Michel Robert : page 85
- © Michel Vanden Eeckhoudt : page 69
- © Patricia Gérard : page 32, 71
- © Philippe Braquenier – Eurotopie : page 100
- © PROF/MCF/Belga-Olivier Papegnies : page 16
- © Quai 10 : page 43, 131 (photo du bas)
- © Serge Brison : page 102
- © Thomas Beauduin : page 56
- © Vincenzo Chiavetta : page 130 en bas à gauche
- © Virginie Massart : page 77
- © WBA : page 103 (photo de droite)
- © YEAD : page 52

**Editeur responsable:** Frédéric Delcor, Secrétaire général 44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles